

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique du jeudi 21 mars 2013
Openbare zitting van maandag 21 maart 2013

M. le Président - M. de Voorzitter, Michel Eylenbosch :

Je déclare la séance publique du Conseil communal du 21 mars 2013 ouverte (19h40). Ik verklaar de openbare zitting van de Gemeenteraad van 21 maart 2013 geopend (19u40).

Je vais commencer par céder la parole à Monsieur Jef Van Damme. Non ?... Vous ne la demandez pas ? Vous m'avez fait parvenir un mail pour me faire part d'une communication comme quoi vous vous installez en termes de groupe.

Dhr. Van Damme :

Alors, c'est pour vous annoncer que vous avez un gendarme de plus pour vous surveiller !

M. le Président :

Merci, c'est gentil...

Introduction de deux points en urgence
Hoogdringendheid voor het indienen van de twee punten

M. le Président :

Je vous demande également de bien vouloir voter l'urgence pour l'introduction de deux points suivants :

98. Propreté publique - Approbation de l'avenant à la convention bulles à verres enterrées du 03 mars 2009.

Openbare netheid - Goedkeuring van het bijvoegsel bij de overeenkomst ondergrondse glascontainers van 3 maart 2009.

105. Economie - URBAN - Société coopérative à responsabilité limitée - Proposition de deux membres en qualité d'administrateurs pour la Commune.

Economie - URBAN - Coöperatieve vennootschap met beperkte aansprakelijkheid - Voorstel van twee leden als bestuurders voor de Gemeente.

Est-ce qu'on peut accepter l'urgence? Ce sont des désignations du Collège, pour le point Urban. Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, nous n'avons pas de problème concernant l'urgence pour le premier point, en tout cas. Pour le deuxième point, vous avez été tellement vite que je n'ai pas compris.

M. le Président :

C'est le point Urban et la désignation de deux membres en qualité d'administrateurs pour la commune, qui sont des membres du Collège.

M. Ikazban :

On l'a, là, dans le document? Je ne trouve pas...

M. le Président :

Normalement, vous auriez dû le recevoir dans les documents qui se trouvaient sur votre bureau, sur la table. C'est le point 105.

M. Ikazban :

Je n'ai pas, Monsieur le Président :... Ah, il est là... au verso, des économies !

M. le Président :

D'accord ? Nous pouvons accepter l'urgence ? Merci beaucoup.

M. Ikazban :

On est d'accord.

M. le Président :

C'est gentil.

Votes-Stemmingen :

Unanimité - Eenparigheid

Approuvé - Goedgekeurd

99. Secrétariat communal - Interpellation d'habitants - Propreté publique rue Vandenpeereboom.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie van inwoners - Openbare netheid Vandenpeereboomstraat.

M. le Président :

Nous avons d'abord une interpellation des habitants qui ont rentré une pétition et une demande d'audition au niveau du Conseil communal. Je les invite donc à venir prendre place à la table qui se trouve ici devant le micro. Madame, vous avez la parole.

La représentante des habitants :

Je représente les habitants de la rue Alphonse Vandenpeereboom qui ont déposé une interpellation, plutôt une pétition, dernièrement, fin 2012, contre la malpropreté de notre rue, les immondices qui y sont déposés quotidiennement et clandestinement. Donc, on aimerait que la commune agisse contre ça et prenne une décision. On nous a parlé dernièrement de caméras qui devraient être placées. Il faut savoir aussi que la pétition qui a été envoyée fin 2012, d'abord à Monsieur Moureaux, puis par mail à Madame Schepmans, n'est pas la première interpellation que les habitants ont faite. Ils ont fait plusieurs interpellations sous différentes formes, notamment des appels, des mails, qui n'ont rien donné puisque, chaque fois, la commune nous renvoyait vers Bruxelles-Propreté qui nous a

dit, elle-même, que des caméras allaient être placées. Mais, on n'a rien vu jusqu'à présent. Encore aujourd'hui, ce matin, on a vu les camions passer pour prendre les immondices déposés la veille, et c'est comme ça quotidiennement. On voudrait donc savoir ce que la commune compte faire pour remédier à ce souci. Il faut savoir que, là, en hiver, ça va, il n'y a pas trop d'odeurs nauséabondes; mais, en été... ! Il m'est arrivé de déposer ma fille à la crèche toute proche et de sentir des odeurs vraiment nauséabondes, si bien que j'ai dû me résoudre plusieurs fois à prendre ma voiture pour quelques mètres, pour ne pas devoir supporter ces odeurs, ce qui, évidemment, n'est pas normal.

M. le Président :

D'accord. Merci beaucoup, Madame.

La représentante des habitants :

Je vous en prie.

M. le Président :

Je vais céder la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Merci, Monsieur le Président, Madame, Messieurs de la rue Vandenpeereboom, votre intervention est la première interpellation citoyenne de cette législature. Les considérations dont vous faites part sont tout à fait pertinentes. Alors, en ce qui concerne la pétition, après des recherches au Secrétariat communal, il appert que celle-ci a été enregistrée le 18 octobre. Pour ma part, j'ai fait des recherches et je n'ai pas retrouvé votre pétition qui m'aurait été également envoyée. Vous savez que, fin 2012, on a vécu une période un peu tumultueuse, il est possible qu'elle ait été égarée au sein de l'administration. Quoi qu'il en soit, le problème que vous soulevez est un problème récurrent, important, qui existe depuis des années sur le territoire de la commune en ce qui concerne la propreté rue Vandenpeereboom. Je voulais vous dire – après je passerai la parole au nouvel échevin de la Propreté publique, Monsieur Mahy – que, précédemment, la commune a déjà engagé des opérations de nettoyage sur cette voirie, parce qu'on sait bien que c'est un des lieux sur le territoire de Molenbeek-Saint-Jean où il y a le plus de dépôts clandestins. Ainsi, il y a de cela, un ou deux ans, une véritable opération était menée avec des panneaux d'interdiction de stationnement placés tout le long de la voirie. On a enlevé des véhicules, pendant deux semaines il n'y a pas eu de stationnement autorisé. Et la commune en a profité pour procéder à l'élagage des arbres et, aussi, pour faire un grand nettoyage sur cette voirie, sur les bas-côtés. Mais c'est vrai qu'après quelques semaines, la situation redevient lamentable. Il faut donc nécessairement un plan qui s'inscrit dans le temps, et non pas uniquement des opérations ponctuelles telles qu'elles sont menées jusqu'à présent par la commune. Donc, il existe un projet pour la rue Vandenpeereboom, à savoir une zone verte, un chemin vert avec une piste cyclable qui s'étendrait tout le long de la rue. Il y a également des contacts avec Infrabel qui est, pour partie, propriétaire de cette zone, afin d'assurer une gestion temporaire également d'une partie de ce site le long de la rue Vandenpeereboom et près de la gare de l'Ouest; pour ce faire, on enlèverait tous les véhicules qui se trouvent le long de la rue Vandenpeereboom, car le stationnement de ces véhicules permet justement aux dépôts clandestins d'être laissés plus facilement; on empêcherait le stationnement le long de la voirie et on aménagerait un parking temporaire pour les riverains. On ferait donc en sorte que les riverains puissent quand même stationner leurs véhicules. Et on prévoit également d'installer une déchetterie. Donc, il y aura à la fois des espaces de rencontre verdurisés, une piste cyclable, et des mesures seraient prises en termes de stationnement et de propreté via une déchetterie. En ce qui concerne les caméras, elles sont actuellement dirigées vers la

voirie, - ce qui est une erreur évidemment. Elles doivent l'être vers les bas-côtés de la voirie pour surveiller les dépôts clandestins. Parce que, actuellement, quand un véhicule s'arrête, la police est dans l'incapacité de pouvoir repérer les numéros des plaques d'immatriculation. Il y a un projet qui est à l'étude à la commune pour développer un nouveau programme de caméras sur tout le territoire de la commune. Et, évidemment, la rue Vandennepeereboom sera particulièrement ciblée puisqu'on sait que c'est un endroit difficile. En ce qui concerne la vitesse trop importante, à l'occasion de l'étude qui sera faite dans le cadre de l'aménagement des bas-côtés, on prévoit également de voir dans quelle mesure on pourrait faire diminuer la vitesse de circulation sur cette voirie, notamment en mettant, comme on l'a fait pour d'autres voiries, des casse-vitesse ou des coussins berlinois. Voilà les éléments de réponse que je souhaitais vous apporter et qui peuvent être complétés par le nouvel Echevin de la Propreté publique, Monsieur Olivier Mahy.

M. Mahy :

Merci, Madame la Bourgmestre. Je voudrais juste ajouter quelques éléments. Les habitants ont tout à fait raison, la rue Vandennepeereboom est un cas vraiment à part dans la lutte contre les dépôts clandestins. Effectivement, nous avons procédé à plusieurs opérations en février. Les 19 et 26, on a effectué une opération de surveillance avec le concours de l'ABP et de la Police, une opération 'Bonux'- c'était en fait, excusez-moi, le 3 mars – qui nous a permis de prendre plusieurs personnes sur le fait, et nous avons pu dresser 8 PV dans le cadre de l'ordonnance du 25 mars 1999 et, éviter ainsi, que 31 mètres cubes de déchets soient déversés dans plusieurs rues et notamment dans la rue Vandennepeereboom. Deux opérations de nettoyage ont été menées les 19 et 26 février et ont permis d'enlever, respectivement, 5,9 tonnes et 2,1 tonnes de déchets. Récemment encore, le lundi 19 mars, on a encore recueilli 2,5 tonnes de déchets dans la rue Vandennepeereboom. C'est effectivement extrêmement difficile de faire un contrôle permanent et, surtout, de nuit, sur cet axe. Mais en tout cas, on désire apporter une réponse de fond qui est, selon nous, de créer d'abord une déchetterie à la rue Vandennepeereboom au niveau de la passerelle Beekant; ça permettrait d'apporter une réponse de fond non seulement à la rue Vandennepeereboom mais aussi à toute la commune parce que nous n'avons aucune déchetterie sur le sol communal. Nous sommes en pourparlers avec le Cabinet Madrane et avec B-Holding, le propriétaire du terrain, pour une occupation précaire, à cette fin, de cet endroit situé sur le site de la gare de l'Ouest. Je vous dirais que nous sommes en bonne voie pour réussir cette opération à court terme. Nous essayons, bien sûr, de rationaliser et de rendre le balayage encore plus performant. Je ne vais pas m'étendre longtemps là-dessus. Voilà les quelques éléments que je voulais apporter. Excusez-moi pour les quelques doutes du départ. Merci.

M. le Président :

Merci, Madame, vous avez la parole.

La représentante des habitants :

Je voulais juste vous demander si on pouvait avoir au moins un délai, une mesure... Quel délai pour les caméras ? Car je ne suis pas sûre que le stationnement interdit puisse empêcher les personnes d'y déposer les immondices.

M. Mahy :

Pour la déchetterie, si elle se concrétise dans la première moitié de 2014, nous serions heureux de vous l'annoncer. Nous sommes tributaires de plusieurs acteurs régionaux que sont l'ABP, Bruxelles-Environnement, entre autres.

Mme la Bourgmestre :

Quant au programme caméras que nous voulons mettre en œuvre, il faut que ces caméras puissent être utilisées par la police mais également par les services communaux de la propreté. L'étude est en train de se réaliser, on passera ensuite un appel d'offres. On doit donc considérer que ça prendra plusieurs mois.

La représentante des habitants :

D'accord.

M. le Président :

Est-ce qu'on a répondu à toutes vos questions, à toutes vos remarques, Madame?

La représentante des habitants :

Je pense.

M. le Président :

Je vous remercie.

Monsieur Ikazban, il n'est pas prévu que les Conseillers communaux interviennent suite à une intervention du public. C'est dans le R.O.I, c'est très clair, il est là à votre disposition. Vous l'avez, vous le connaissez. La parole n'est pas donnée aux conseillers communaux dans le cadre d'une interpellation des habitants. L'Exécutif a répondu et nous allons passer au point suivant qui concerne les finances du CPAS. Merci, Monsieur Ikazban. Monsieur Vandenhove, vous avez la parole.

Monsieur Ikazban, l'article 89 bis, paragraphe 1er dit: *"20 personnes domiciliées dans la commune, âgées de 16 ans au moins, peuvent introduire auprès du Conseil communal une demande d'interpellation à l'intention du Collège. L'interpellation doit être relative à un sujet d'ordre communal, ne peut pas revêtir un intérêt exclusivement particulier et être rédigée en français ou en néerlandais. La liste des demandes d'interpellation est communiquée aux membres du Conseil communal avant chaque séance".* Vous avez ensuite le paragraphe 3 qui dit : *" l'exposé de l'interpellation a lieu en début de séance. Le Bourgmestre ou le membre du Collège ayant ce point dans ses attributions répond à l'interpellation séance tenante".* Il n'y a strictement nulle part un article...

M. Ikazban :

... Il n'y pas non plus d'article qui interdit...

M. le Président :

Il n'y a pas non plus d'article qui vous donne la parole. Cela ne s'est jamais fait les fois précédentes, je ne vois pas pourquoi aujourd'hui, alors que vous représentez une opposition plus importante, ça doit avoir lieu. Je suis désolé, c'est comme ça.

Nous passons au point suivant et l'incident est clos.

1. Finances - C.P.A.S. - Budget de l'exercice 2013. Financiën - O.C.M.W. - Begroting 2013.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

Monsieur le Président, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, en Région flamande et wallonne, les conseillers de l'Action sociale sont installés dans la foulée de l'installation des conseillers communaux, ce qui n'est pas le cas en Région de Bruxelles-Capitale. En effet, comme vous le savez, les conseillers de l'action sociale en Région bruxelloise n'ont été installés que le 1er mars dernier, à savoir trois mois après l'installation du Conseil communal. L'article 72 de la Loi du 8 juillet 1976 organique des Centres publics d'action sociale prescrit qu'au premier budget de l'exercice suivant le renouvellement intégral du Conseil de l'Action sociale, c'est-à-dire pour cette législature en 2014, est joint un programme de politique générale pour la durée de son mandat et comportant, au moins, les projets politiques principaux et les moyens budgétaires. Conformément à l'article 73 de la même loi, ce programme, après son adoption par le Conseil de l'Action sociale, est commenté par le Président : du Centre et débattu lors de la séance du Conseil communal à l'ordre du jour duquel est inscrite l'approbation du budget visée à l'article 72 susmentionné. Alors que le Conseil communal nouvellement recomposé présentera sous peu sa note d'orientation conformément à l'article 242 de la Nouvelle Loi communale, ce calendrier n'est plus adapté à la gestion communale actuelle et m'amène donc à vous présenter un budget auquel je n'ai pas pu participer activement à la confection. Mais en tant que membre de la majorité sortante, je souhaite toutefois défendre les actes politiques qu'il contient, ayant reçu un avis positif des membres du comité de concertation Commune-CPAS du 28 janvier 2013 et il a été approuvé par le conseil de l'Action sociale. Il s'agit d'un budget en continuité, mais continuité ne signifie pas inaction. Plusieurs initiatives récentes qui commencent à porter leurs fruits vont se poursuivre: la professionnalisation de la coordination Santé, la rédaction de lignes de conduite qui sont de plus en plus utilisées dans les comités spéciaux; ils seront mieux ancrés encore dans la vie du Centre et renforcés. Il y aura aussi continuité essentiellement dans la poursuite de nos efforts en matière d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale. Rappelons en ce domaine la nomination du Centre pour le Prix fédéral de lutte contre la pauvreté, non seulement, mais également le programme Accompagnateurs d'articles 60 paragraphe 7 du Programme opérationnel Fonds social européen pour la compétitivité régionale et l'emploi. Le renforcement et le redéploiement de notre action en matière de logement doivent aussi être épinglés. C'est un processus qui a débuté en 2012, qui se poursuivra en 2013 et les années suivantes et se traduira par le regroupement en un seul pôle des collaborateurs des services Logement et Prévention en énergie, ainsi que le crédit Energie créé par le FRCE avec pour but d'optimiser, en collaboration avec l'Administration communale, la lutte contre les logements insalubres et les marchands de sommeil. Relevons encore la création d'un nouveau service baptisé 'Affaires civiles'. Il s'agit là notamment de la lutte contre certaines fraudes sociales. En effet, un traitement plus rapide des mutations - exemple, paiement des cotisations ONSS, déménagement, modification de la composition de ménage dont nous avons connaissance via la banque Carrefour de la sécurité sociale - devrait permettre d'éviter les paiements indus. A cette cellule seront également attribuées d'autres tâches, comme la mise à jour du fichier signalétique notamment, le tout visant une simplification administrative, dans le respect de la législation protégeant la vie privée.

La terminologie de ces considérations générales peut vous paraître un peu martiale; mais, je dois quand même insister sur le respect de la dignité humaine qui est la finalité de

toute notre politique. C'est un droit. Rendre ce droit effectif et continuer à le défendre est un combat que nous continuons à mener. Donc, pour moi, il s'agit d'un budget de transition. Une nouvelle réflexion a débuté en ce qui me concerne dès mon entrée en fonctions il y a deux semaines, renforcée par une visite de terrain auprès de tous les services qui est encore en cours, une écoute attentive des besoins émanant de ce que les gens me disent, et aussi, par mon expérience professionnelle assez longue dans le domaine de l'action sociale à Molenbeek ainsi que dans le domaine de l'insertion professionnelle et de l'économie sociale.

Je vais terminer mon intervention avec quelques chiffres : le montant total du budget 2013 a été arrêté à 104 406 156 euros. La dotation communale prévue en 2013 est de 22 294 500 euros, soit une progression de 5 % ou 1 million soixante-deux mille septante-et-un euros et quinze cents, par rapport à l'intervention communale inscrite au budget 2012 modifié. Les dépenses du Centre se répartissent de manière suivante: les dépenses de personnel se limitent à 31, 72 % de l'ensemble de nos dépenses, ce qui est en-deçà de la moyenne régionale qui est de 41% - si on fait une moyenne de tous les CPAS de la région bruxelloise. Je resterai très attentif à ce que la charge de travail qui pèse sur l'ensemble du personnel reste une charge de travail raisonnable et qui permette un travail de qualité. Les frais de fonctionnement représentent 4,39 % de l'ensemble de nos dépenses, alors que là aussi la moyenne régionale se situe à 9,70 %. En plus dans ces 4, 39 % de dépenses, il faut dire que 2% de ces frais de fonctionnement sont consacrés à des frais d'hébergement. Ce qui fait donc que les frais de fonctionnement réels du CPAS s'élèvent à 1,97 % du budget total. Ce qui est évidemment, très peu vu les missions et la complexité administrative que le personnel du CPAS doit souvent rencontrer. Les dépenses redistribuées à l'aide sociale représentent 64,41% de l'ensemble de nos dépenses.

Ceci termine mon intervention concernant le budget 2013 du CPAS. Elle sera complétée par une intervention de Madame Bastin qui a fait partie pendant toute la législature précédente du Bureau permanent. Elle pourra donc compléter de manière efficace mon intervention.

M. le Président :

Madame Bastin, vous avez la parole.

Mme Bastin :

Merci, Monsieur le Président, je répète ce qu'a dit le Président, c'est que ce budget a été élaboré par la législature précédente. Mais quelque part, je suis particulièrement contente de pouvoir être le fil permanent, ou, plutôt, la liaison - le terme est plus approprié - entre les différentes législatures. Une liaison qui se fait, figurez-vous, au niveau des conseillers venant, bien sûr, de partis politiques différents.

Mais il y a quelque chose de tout à fait remarquable au CPAS, c'est que nous avons nos tendances, nos points de vue politiques, mais l'essentiel avec lequel nous travaillons c'est l'objectif d'améliorer tout l'aspect socio-économique des personnes qui sont en difficulté dans notre commune.

Bien sûr, vous savez comme moi – on en a parlé déjà à plusieurs reprises – que les problèmes socio-économiques des Molenbeekois sont nombreux. Notre tâche a été d'être dynamiques, de voir les problèmes tels qu'ils se présentent et, systématiquement, d'essayer d'y trouver les solutions, d'essayer d'y trouver une manière de répondre aux besoins de cette population. Et, quelque part, je dirais, pour prendre une image, que l'organisme de gestion du CPAS est un peu comme un funambule. D'un côté, il y a toutes les difficultés extrêmement importantes auxquelles les gens sont confrontés – toutes sortes de difficultés - et de l'autre, sachant que nous gérons de l'argent public que chaque citoyen molenbeekois

donne pour que les choses fonctionnent bien, notre réflexion doit être de trouver un équilibre entre les besoins à satisfaire et l'argent que la commune nous alloue. Cette réflexion est vraiment extrêmement intense et nous amène d'ailleurs dans un processus dynamique formidable auquel moi j'étais particulièrement contente de participer, parce que, on ne se sclérose pas au CPAS de Molenbeek. J'aime autant vous dire qu'il faut y travailler d'arrache-pied, être inventif, trouver des solutions qui sont parfois dans des plans à mener sur une très longue échéance, et on n'est pas avec le nez sur le guidon, mais on se dit : dans X années quel est le travail qui sera rentable et qui permettra que le CPAS tire les fruits de tous les investissements qu'il a faits ? Donc, nous répondons aux besoins, nous faisons des extensions de services; les gens ne sont pas à saucissonner, les gens sont à prendre dans leur globalité avec leurs problèmes d'être humains à tous les niveaux. Si je songe, par exemple, à l'insertion socioprofessionnelle que nous avons mise en place il y a à peu près deux ans maintenant, eh bien ! Il y a des tas de problèmes à régler et des réflexions par rapport au fait qu'on ne sait pas s'intégrer dans une société si on n'en connaît pas la langue. Qu'est-ce qu'on va mettre alors en place pour que les langues puissent être apprises ? Des structures d'alphabétisation, etc. Toutes ces réflexions, ce n'est pas que des réflexions intellectuelles, car derrière tout ça il y a du personnel à engager, des subsides à avoir. Donc, c'est de l'argent. Et ce soir, nous sommes ici pour réfléchir au budget, enfin, donner des critiques ou des assentiments au budget qui vous est proposé. Donc, il faut bien vous dire que si l'on veut une certaine dynamique, eh bien ! Il y a en effet des budgets à allouer à toutes ces problématiques. Alors, on a fait des accompagnements pour la recherche-emploi, pour les études, la formation. Tout ce qui nécessite de l'engagement de personnel. On vous a dit que le pourcentage qui était consacré, proportionnellement aux autres communes, n'est pas énorme; mais il y a des infrastructures, tout un dispositif global autour de ces projets qui est à mettre en place. Par rapport, par exemple, aux logements insalubres, il ne suffit pas de fermer le logement – un logement insalubre, ça signifie aussi que des familles, des enfants peuvent développer des maladies comme l'asthme ou autres, ce qui veut donc dire que l'allocataire doit aller chez le médecin, qu'il doit éventuellement avoir une carte médicale, doit aller chercher des médicaments... Donc, étant donné le logement insalubre, il faut essayer de lui trouver un autre logement; ça signifie aussi remédier à des problèmes de santé élargis dans une famille. Il y a aussi tout le travail de prévention parce que nous nous sommes rendus compte que si on n'accompagnait pas les familles et les personnes dans la prévention de toute une série de problèmes, par exemple, les problèmes énergétiques qui sont de plus en plus coûteux, si on ne leur apprend pas comment faire des économies d'énergie, comment voir que ce que l'on met à leur disposition est bien utilisé, eh bien ! Ça ne sert absolument à rien. Donc, il y a un travail de prévention extrêmement important à faire. Ceux qui sont en première ligne, ce sont, bien sûr, les assistants sociaux. Je sais que dans la commune voisine, il y a pour le moment, pas mal de problèmes par rapport aux assistants sociaux, à leur travail, à la quantité de dossiers, aux temps d'attente pour que les dossiers soient pris en compte, eh bien, essayer de régler ces problématiques – ce que nous avons fait d'ailleurs au CPAS de Molenbeek – ça implique de développer des budgets qui permettent justement à ce que ça ne se passe plus. Alors, être assistant social dans un CPAS, n'importe quel CPAS sauf peut-être celui de Woluwe ou des Communes du sud de Bruxelles – implique vraiment une disponibilité énorme, ça implique de pouvoir être à l'écoute de difficultés importantes et de pouvoir prendre des décisions. Il faut bien dire aussi qu'ils ou elles sont parfois confrontés à de la violence. Là aussi il y a des mesures qui doivent être prises pour que cette violence, d'abord, ne se développe pas, n'ait pas de raison d'être et qu'on puisse la conjurer. Il y a aussi de la fraude sociale - ça c'est tout à fait certain, il ne faut pas être naïf et dire que ça n'existe pas – qu'on essaye de juguler grâce à la banque Carrefour. Nous avons mis en place aussi des lignes de conduite qui permettent de ne pas avoir de subjectivité dans la résolution des cas. Toutes ces réflexions demandent donc énormément de dynamisme et, souvent, des mises en place de structures. Alors, on sait qu'à la commune le budget qu'on vous demande est lourd – c'est tout à fait certain, il ne faut pas le nier, c'est un budget important – et la solidarité, dites-vous bien à un prix. Je crois

que cette solidarité existe, et il faut pouvoir la développer si nous voulons faire l'économie de problèmes très importants dans notre commune et dans d'autres communes.

Monsieur le Président, Madame la Bourgmestre, cela fait plusieurs législatures que je demande quelque chose qui me semble extrêmement important, c'est pouvoir informer les habitants de Molenbeek, par quelque technique que ce soit, de ce qu'est le CPAS. Beaucoup s'imaginent encore que c'est un Bancontact – et j'entends parfois des réflexions du type 'oui, il suffit d'aller au CPA et on va recevoir de l'argent; bien sûr, ça nous coûte énormément, mais vous ne faites rien pour diminuer cette tendance qu'ont les gens, devant un petit problème, à aller tirer la sonnette d'alarme au CPAS. Donc, ce sont des réflexions qui sont tout à fait inappropriées mais qu'un certain nombre de Molenbeekois font. Je crois que les informer c'est donc enlever des idées fausses, mais c'est aussi faire savoir aux habitants de Molenbeek quand ils viennent au CPAS ce à quoi ils doivent s'attendre. Il y a une législation, on leur demande des documents, on leur demande de fournir des preuves... Donc, aller au CPAS, c'est aller avec des papiers, des justificatifs. Peut-être que s'ils savent cela à l'avance, alors ils seront déjà préparés à l'idée qu'il faut amener ce qui est nécessaire pour pouvoir introduire une demande. Ces documents à remettre, je pense aussi qu'on pourrait les expliquer à la population. Nous avons fait déjà quelques sections réunies, et j'aime autant vous dire que le CPAS est présent dans toute une série de structures de notre commune. Je crois aussi qu'on ne sait pas suffisamment, qu'on ne connaît pas le fonctionnement du CPAS, qu'on ne sait pas quelle est son influence ni son importance – pas une influence de pouvoir, mais l'influence de terrain que cette structure a et qui permet aux Molenbeekois de se réintégrer dans la société. Donc, s'il pouvait y avoir une prochaine session des Sections réunies qui nous permette d'expliquer réellement ce qu'est le CPAS et toute l'infrastructure que cela représente, eh bien ! Je pense que ce serait extrêmement intéressant. J'ai dit, Monsieur le Président : et Madame la Bourgmestre. Merci.

M. le Président :

Merci, Madame Bastin. Avant de passer la parole à Monsieur Ikazban qui l'avait demandée, je vais m'adresser à la personne qui souhaite filmer pour lui dire qu'elle peut le faire mais à condition de ne pas perturber le conseil, de rester sur les extérieurs et de ne pas se mettre à l'intérieur de l'espace occupé par les conseillers. Merci. Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban :

Merci, Monsieur le Président, merci, Monsieur le Président du CPAS pour votre exposé sur le budget 2013 du CPAS. Tout d'abord, je voudrais vous souhaiter bonne chance dans vos nouvelles fonctions. Vous êtes le Président : du CPAS de la commune pour les six années à venir. Le CPAS est un organe extrêmement important pour cette commune et ses habitants, d'ailleurs Madame Bastin l'a rappelé à bien des égards dans son intervention. Je voudrais donc vous souhaiter simplement bonne chance. Je vous connais depuis de longues années, vous avez toujours été un homme de cœur, et j'ose espérer que vous continuerez à l'être à la tête de ce CPAS. Parce que le CPAS c'est un organe important, mais c'est surtout, c'est surtout, un service au public et à la population. Vous avez parlé dans votre exposé d'un budget de transition. Moi, je dirais que c'est un budget en affaires courantes, parce que - il faut le dire sérieusement - vous avez des agents de liaison dans le CPAS actuel qui étaient déjà présents précédemment, Madame Bastin et d'autres également. C'est donc toujours intéressant d'avoir des organes du CPAS qui arrivent à se renouveler, à garder une continuité et en même temps à avoir un renouvellement. Donc un budget en affaires courantes, un budget qui a été réalisé par les services qui sont là, mais évidemment, par l'ancien Président : du CPAS, Christian Magéris, mon collègue et ami.

Et je voudrais un instant m'arrêter sur lui pour le remercier et le féliciter, lui et l'ensemble de son équipe du CPAS, ainsi que les membres de l'Action sociale, tous partis confondus d'ailleurs. Parce que je pense que, à part évidemment les extrêmes, vous avez toujours veillé, en tout cas à ce que j'ai entendu, à l'intérêt de la population, à l'intérêt des gens, à l'intérêt des personnes qui sollicitent, qui n'ont plus d'autre choix, Madame Bastin, que de s'adresser au CPAS qui se retrouve au bout de la chaîne, au bout des difficultés. C'est pour ça que j'ai insisté fortement pour que l'homme de cœur que je connais reste également un homme de cœur au niveau du CPAS, même si homme de cœur peut rimer avec rigueur également et bonne gestion du CPAS. Eh bien ! Je voudrais remercier Christian Magérus parce qu'il a eu des années très difficiles, lui et les gens qui l'entouraient, vous avez traversé des moments difficiles, des moments de critique, des moments d'attaque, mais vous avez maintenu le cap et Christian ne s'est pas laissé aller à la facilité, n'a pas baissé les bras, n'a pas abandonné, jusqu'au bout puisqu'il a préparé ce budget que vous présentez aujourd'hui, Monsieur le Président. Jusqu'au bout il a travaillé, il a assuré la continuité du service. Donc, il a été on ne peut plus responsable et constructif dans son action. Je voudrais remercier Christian Magérus, évidemment, les membres de l'Action sociale et l'ensemble des membres du personnel du CPAS, parce que je pense qu'on a avec le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean un des meilleurs de la région de Bruxelles-Capitale. Ici, entre nous on peut le dire, on peut être un peu chauvins; en plus c'est vrai, c'est la réalité, on a un CPAS qui n'exagère pas dans ses dépenses, un CPAS qui gère en bon père de famille les deniers publics. Maintenant, je ne vais pas faire une analyse profonde de ce budget, je fais confiance à ceux qui l'ont préparé, à ceux qui le présentent aujourd'hui, mais je voulais quand même faire quelques remarques par rapport à ce que je viens d'entendre. Madame Bastin, vous avez rappelé à juste titre que la solidarité a un prix. J'ai même envie de dire la solidarité n'a pas de prix; il faut de la solidarité, c'est nécessaire d'avoir de la solidarité.

Le CPAS c'est le dernier endroit où vraiment les gens peuvent se retrouver; on peut se tourner vers le CPAS quand il y a une difficulté, quand il y a un problème. Il n'y a pas que le revenu d'intégration, le CPAS peut mener une multitude de politiques et d'actions et, d'ailleurs, c'est le cas ici à Molenbeek-Saint-Jean. Une petite précision simplement, Mme Bastin, puisque vous le faites chaque année, chaque fois vous rappelez l'argent de la commune. Je vous rappelle que l'argent de la commune, c'est l'argent du contribuable, ça quand même c'est important; donc ce n'est pas l'argent de la commune, la commune qui est gentille, qui donne de l'argent au CPAS... C'est une responsabilité collective dans le coût de la solidarité, je veux dire la solidarité, c'est ça aussi, c'est extrêmement important. Moi j'abonde dans votre sens quand vous demandez des sections réunies, moi je vous soutiens dans votre demande; pourquoi pas, ça peut être intéressant, beaucoup de gens connaissent très peu le CPAS, connaissent mal le CPAS; on a besoin d'informer, à commencer par ici, certainement, beaucoup de monde du conseil communal sont nouveaux. Donc, je pense que ça serait important pour les nouveaux et même pour les anciens également d'avoir, à un moment donné, un moment de discussion convivial autour d'une présentation et de ce que peut faire un CPAS.

Je rappelle que pour nous, socialistes, la solidarité c'est quelque chose d'extrêmement important mais je voudrais aussi rappeler quelque chose qui est fondamental pour nous, c'est que le CPAS, le revenu d'intégration, l'aide sociale, c'est pas de la charité, c'est pas de l'aumône, c'est un droit, c'est le droit à la dignité humaine. D'ailleurs, la loi qui crée le CPAS est fondée là-dessus, sur le droit à la dignité humaine. Et je voudrais vraiment le rappeler, le rappeler à tous ceux qui auront à gérer les destinées du CPAS à partir d'aujourd'hui, à partir de demain, d'avoir vraiment ça à l'esprit : la charité, ce n'est pas le CPAS, ce n'est pas l'aumône, c'est un droit; les gens ont le droit d'avoir un minimum de moyens d'existence, ont le droit d'avoir, de vivre, d'avoir une dignité humaine. Et ça je voudrais vraiment le rappeler fortement parce que c'est extrêmement important pour nous, mais je pense qu'il est très important de le rappeler ici et là. Alors, je vais le dire très franchement parce que je ne vais pas être très long, nous, groupe socialiste, nous voterons

oui à ce budget, nous voterons oui mais; oui mais parce qu'il y a quand même quelques inquiétudes, quelques points d'interrogation. Mais on va être constructifs parce que, évidemment, on va vous encourager; j'encourage vraiment, sincèrement, le Président : à qui je souhaite encore une fois bonne chance, parce que dans ce budget j'ai aperçu une inquiétude... Donc évidemment, au niveau du maintien d'une certaine politique, est-ce qu'il n'y a pas quelques zones d'ombre par rapport aux politiques d'avenir ? Alors, je vais pas vous faire de procès d'intention, on votera oui, oui mais, on vous donne rendez-vous à la prochaine modification budgétaire, parce que je pense que c'est là qu'on va voir quelles seront vos orientations, quelles sont les orientations de cette nouvelle majorité.

Et l'inquiétude que j'ai, c'est la suivante, c'est par rapport au revenu d'intégration. Il n'augmente pas dans le budget, donc, j'ai envie de dire si je veux être positif : tiens, mais... on est très optimiste, on pense que le CPAS de Molenbeek, il va être épargné par la pauvreté qui galope et qui augmente en région bruxelloise. C'est très optimiste, très utopiste également, de penser de pas imaginer une augmentation du nombre de personnes qui pourraient bénéficier du RIS; ou alors, j'espère, j'ose espérer en tout cas, que cela n'augure pas, si je veux être un peu plus, pas sournois, mais je veux dire simplement, j'espère que ça n'augure pas d'une politique future, j'espère qu'on n'a pas l'intention justement, on a maintenu une même augmentation du RIS parce qu'on pense qu'on va saquer dans les demandes et dans les dossiers et qu'on va être plus draconien et plus strict. Je pense que le CPAS à Molenbeek-Saint-Jean, justement, je le disais au début, a toujours été géré convenablement en bon père de famille, tous partis confondus. Donc, je pense qu'à ce niveau-là le CPAS de Molenbeek n'a pas de leçon à recevoir d'autres. Donc, je pense que ce n'est pas là qu'il faut faire des économies.

Donc, voilà, j'ai cette inquiétude-là, je ne veux pas tirer de plans sur la comète, on va voter oui pour ce budget et on va vous donner rendez-vous pour la prochaine modification budgétaire. Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Président, sur le budget qui nous est présenté aujourd'hui. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Monsieur Ikazban. Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

Ja, Mijnheer de Voorzitter, mijn collega Tania Dekens zal de inhoudelijke bespreking doen. Dus ik zou graag hebben dat zij onmiddellijk het woord krijgt. Ik wou gewoon dertig seconden lang iets zeggen.

Je voulais juste dire que mon groupe veut formellement s'opposer à votre façon de travailler par rapport aux interpellations des habitants...

M. le Président :

Monsieur Van Damme, je suis désolé, nous sommes sur le point relatif au CPAS. Il n'y a pas à interpellier sur quelque autre point que ce soit, vous parlez du CPAS ou, sinon, je vous retire la parole.

M. Van Damme :

Nous voulons simplement dire que nous n'acceptons pas cette façon de travailler, parce que tout ce qui n'est pas interdit... Donnez-moi trente secondes

M. le Président :

C'est non. La parole est à Monsieur De Block.

M. Van Damme :

Monsieur Le Président, on a le droit de réagir...

M. le Président :

Je vous retire la parole. Vous vous en tenez au point et vous gardez la parole ! Monsieur De Block, vous avez la parole.

M. De Block :

Merci beaucoup. Je trouve que le budget du CPAS et la discussion sur l'orientation du CPAS sont vraiment importants. J'ai été étonné de constater, quand je suis venu chercher le budget et la note d'orientation politique, qu'ils ne figuraient pas parmi les dossiers à consulter pour le conseil communal – c'était hier. Donc, je me demande combien de conseillers communaux parmi nous ont pris la peine de vraiment regarder les documents. S'ils ont lu les documents, ils auraient pu constater que les prévisions présentées dans le budget actuel sont complètement illusoires. Mon collègue Ikazban a été gentil, pour une fois, il change d'habitude... Non, vraiment, elles sont illusoires. Je pense que l'essentiel de ce budget CPAS est, clairement mis sous la pression des évolutions, entre autres de la politique d'activation. Donc, avec la politique d'activation des gens sont exclus du droit à l'allocation chômage et vont devoir se retrouver au CPAS. A la page 124 de l'analyse financière, le CPAS prévoit entre 2012 et 2013, après des années d'augmentation constante, une nette diminution du nombre de personnes touchant le RIS ou l'équivalent, je pense d'un RIS. Je voudrais qu'on m'explique comment, dans les circonstances économiques actuelles, on prévoit dans le budget des diminutions.....

Deuxièmement, nous devons constater que c'est un réel danger, dans le sens où, au cours des cinq dernières années, il y a eu une sous-estimation constante du budget réel nécessaire pour faire le travail. Quand on compare les montants budgétés avec les résultats finaux, on voit une sous-estimation conséquente. Je vois que, dans les chiffres en tout cas, le conseil qui a voté ce budget n'a pas pris ses responsabilités, n'a pas appris du passé et prévoit, de nouveau, des chiffres illusoires et prévoit une situation qui devra être corrigée pas seulement une fois, mais je pense, deux fois. La majorité a été très fière de présenter un budget communal en équilibre, mais je pense qu'elle devra recorriger cette prévision. C'est donc une question claire : sur quoi vous vous basez pour faire cette prévision ? Concernant les finances, j'ai une question à poser : il y a six mois, s'est posé un problème financier où le CPAS devait récupérer des arriérés, des subsides fédéraux, je pense; on a parlé d'un budget de 18 millions d'euros, et à un moment donné, on a dit que 9 millions étaient récupérés ; quelle somme a été récupérée à ce jour, quelle somme a été perdue et qui va en prendre la responsabilité ?

A propos d' « Arcadia », cette mesure de vente de 70 lits, 40 lits avec des personnes dedans, a été annoncée comme une mesure d'économie : il fallait trouver un million d'euros, selon les propos explicites du Bourgmestre et, je pense, du Président : du CPAS aussi. Quand je vois le budget d'Arcadia, je constate que, d'année en année, il n'a pas diminué : un million et demi il y a deux ans, un million et demi il y a un an ; prévisions pour 2013 : déficit d'un million et demi. Je voudrais comprendre, si cette mesure est une mesure d'économie, où est passé le million d'euros, si ce n'est fondamentalement pour juste occuper l'aile à côté pour les autres services, ce qui serait vraiment vache, parce que, alors, on a menti aux gens sur les raisons de la mesure.

Je voudrais intervenir par rapport au changement de la politique menée par le CPAS au niveau de l'aide offerte aux gens. Dans les textes, on voit que les montants accordés par personne, en fait, diminuent. Dans des circonstances où la vie devient plus chère, je suis content de constater que les gens qui reçoivent de l'aide du CPAS ne font partie des gens qui ressentent l'augmentation des prix, parce qu'ils ont droit à un montant qui diminue en moyenne. Je voudrais des explications par rapport à cela ; quand je vois que, de plus en plus de gens avec une carte médicale, se voient refuser ce droit (sur la diminution du montant moyen, c'est à la page 22 de la note explicative). Concernant la carte médicale, nous constatons avec les médecins, que la politique suivie par le CPAS est contraire à tout bon sens, à toute bonne pratique au niveau de la santé. On justifie maintenant le retrait de la carte médicale - écoutez bien ! - parce que les gens ne dépenseraient pas assez, c'est explicitement mentionné sur les papiers... Les médecins, les spécialistes de la santé vous diront clairement que, quand on coupe les possibilités aux gens de se soigner au moment où la maladie n'est pas encore très grave, on encourt des frais beaucoup plus importants plus tard. Je voudrais que le CPAS s'exprime là-dessus...

M. le Président :

Ja, Mijnheer De Block ?

M. De Block:

Je voudrais finir avec quelque chose qui m'inquiète profondément : à la page 28, on met en question la consultation qui se faisait avec des représentants médicaux, pharmaceutiques, etc. Pour l'atmosphère parfois toxique – traduction libre du Flamand - qui règnerait à ces réunions. Mais je pense qu'un CPAS doit aussi assumer le fait, quand il prend des mesures qui sont contraires à la santé des gens, qu'il ne faut pas espérer que les médecins laissent passer cela, comme cela. Ce serait vraiment une très mauvaise chose que le CPAS se prive de la possibilité d'entendre ces critiques. Et j'espère qu'il ne va pas appliquer ce qui est suggéré à la page 28, à savoir que cette rencontre ou cette concertation devrait être réformée ou barrée, c'est-à-dire enlevée. Et ça c'est le message qui est effectivement donné aux médecins lors des dernières réunions. Je constate qu'au niveau d'Arcadia, on a résilié la convention à trois des quatre médecins qui ont servi très bien cette maison de repos pendant des années. J'aimerais bien qu'on m'explique pourquoi. Je me demande si ce n'est pas lié au fait qu'ils ont osé parler et dénoncer la situation à l'intérieur de la Maison...

J'ai encore une question sur l'évolution du personnel, des différents niveaux. J'entends dire qu'on a engagé au CPAS du personnel dans des fonctions d'encadrement ou à des postes supérieurs, ce dont le personnel se serait inquiété. Le problème est qu'on ne sait absolument pas se prononcer là-dessus, avec les documents présentés, parce qu'on n'a pas les chiffres de l'évolution. Merci.

M. le Président :

Dank u, Mijnheer De Block. La parole est à Monsieur Rekik.

M. Rekik:

Concernant le CPAS, récemment, à l'occasion de la présentation de l'annuaire 2013 de la pauvreté, la Secrétaire d'Etat belge en charge de la lutte contre la pauvreté, Madame Maggie De Block, annonçait que un septième de la population belge, donc 15,3 % de la population vivait en-dessous du seuil de pauvreté. Je pense que vous connaissez les réalités molenbeekoises, que Molenbeek est considéré comme la deuxième commune la plus pauvre du pays, et que cette pauvreté touche plus particulièrement les jeunes et les seniors.

J'ai attentivement écouté Madame ici présente, je n'ai pas un seul moment entendu parler d'une réelle politique jeunesse qui serait menée au sein du CPAS, ou une réflexion qui vise justement à soutenir une jeunesse qui est très souvent démunie et très souvent en difficulté. Parfois on a un peu tendance à vouloir investir dans une politique sécuritaire. Ne serait-il pas plus judicieux d'agir en amont au sein même du CPAS pour, justement au CPAS, toute une série de jeunes qui bénéficient ou essaient de bénéficier d'un soutien du CPAS. L'augmentation du prix de la vie, l'augmentation des dépenses pour le quotidien - je crois qu'il faut tout simplement le vivre, il suffit de se balader entre les rayons d'un supermarché pour se rendre compte de la flambée des prix des denrées alimentaires, le coût des études, pouvoir se déplacer, pouvoir bénéficier d'un abonnement scolaire ou autre. Ce sont des choses qui coûtent et beaucoup de jeunes essaient de se reposer sur les outils que peut proposer la commune. Le CPAS a un rôle capital. Il est clair que sans lui, on est loin d'imaginer ce qui pourrait se passer dans les quartiers. Rôle capital, pour moi, c'est maintenir et garder la paix sociale. On parle souvent de violence, on parle souvent de petite criminalité qui bascule très vite vers une criminalité beaucoup plus dure. Moi, je voulais tout simplement vous faire part de mon inquiétude et je me pose des questions. Etes-vous vraiment en phase avec la réalité des quartiers ? Je constate un manque d'audace, je constate aussi que vous auriez pu vraiment davantage investir plus de moyens pour le CPAS de Molenbeek.

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik. La parole est à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Par rapport au vote de ce budget 2013, je voudrais dire que, pour ma formation politique, effectivement, le CPAS est l'organe moteur d'une action sociale efficace. Bien entendu, il faut investir dans l'accueil de première ligne – c'est là où je rejoins Madame Bastin quand elle parle d'attirer l'attention sur le rôle des assistants sociaux. Concernant la lutte contre la fraude sociale, effectivement il ne faut pas faire passer le CPAS pour une espèce de self-banking, de Bancontact. J'ai juste un seul bémol par rapport à votre intervention, c'est le principe de bonne administration vous avez expliqué qu'il ne fallait pas trop attirer les citoyens – ou alors vous allez me corriger – parce qu'il y a un certain nombre de procédures administratives à remplir ; mais c'est encore le principe de bonne administration que d'orienter au mieux le citoyen qui devrait obtenir un service des autorités publiques. Quels sont mes doutes ? Oui, effectivement, la modification budgétaire va peut-être apaiser ces doutes par rapport à ce que Monsieur De Block disait. Est-ce qu'il y aura vraiment, à l'heure où je vous parle, des moyens prévus pour faire face à l'augmentation de la population ? J'espère qu'il n'y aura pas d'augmentation de la pauvreté ? Mais voilà, on ne sait jamais, il faut donc être très attentifs par rapport à ça.

Concernant le home Arcadia, nous avons suivi ce dossier ; nous avons, au nom de ma formation politique, demandé un audit de la gestion de la Résidence. Je pense que c'est important de garder le principe de bonne gouvernance, de bonne gestion. Et, par rapport au vote aujourd'hui, je ne pouvais que m'abstenir parce que je laisserai la modification budgétaire apporter quelques précisions et, surtout, ma formation politique qui est représentée au sein du CPAS veillera à ce que chaque denier public soit utilisé à bon escient. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert. La parole est à Madame Dekens.

Mevr. Dekens :

Merci, Monsieur le Président, voilà, ici, on vote aujourd'hui le budget du CPAS 2013. Je voudrais soulever quelques points qui sont quand même pour moi très importants. Vous savez, en aide sociale, dans notre commune – l'une des plus pauvres – on a un énorme travail à faire au CPAS de Molenbeek. Dans ce budget-ci on prône la continuité de la politique sociale en ce qui concerne le revenu d'intégration sociale et les équivalents. Il faut savoir qu'entre 2008 et 2012, on a une augmentation du nombre de décisions de 10656 à 13910 en ce qui concerne le revenu d'intégration sociale. En ce qui concerne le revenu équivalent, on est passé de 4331 à 7032 décisions. Donc, nos assistants sociaux sont sous une énorme pression, le boulot est vraiment énorme et dans toutes les antennes ça bosse du matin au soir ; je peux vous assurer que ce n'est pas évident. De ces presque 21 000 décisions, il faut savoir que 70 % ont été positives et 30 % négatives. Pourquoi, aujourd'hui on prône aussi pour 2013 une stabilisation de notre aide sociale ? Parce que, au sein du CPAS, on défend une politique juste. Chaque personne a le droit à son enquête individuelle ; donc nos assistantes sociales sont là pour ça, mais naturellement on fait une vraie enquête. Et une des raisons qui expliquent aussi la stabilisation qu'on prône c'est que, au niveau fédéral, on a pris certaines décisions qui font en sorte qu'on aboutit à plus de décisions négatives. Par exemple, toutes les personnes européennes, issues de pays d'Europe n'ont pas droit à de l'aide de notre CPAS. C'est déjà une première explication ; je suis sûre que Monsieur Vandenhove va vous en donner encore, Monsieur De Block.

Autre chose : je peux vous informer que depuis novembre 2012 on a mis en place au sein du CPAS de Molenbeek un suivi des exclusions du chômage et aussi d'éventuelles conséquences qu'on aurait de la dégressivité du chômage qui a été instauré au niveau fédéral. Parce que même si le montant minimum-chômage ne descendra jamais en dessous du RIS, il se peut que, naturellement, des gens viennent se présenter à notre CPAS pour demander une carte médicale ou d'autres formes d'intervention par rapport aux factures de gaz, d'électricité, etc. C'est donc à nouveau plus de dossiers qui vont devoir être suivis par nos assistantes sociales. Un autre point que je voulais soulever : notre CPAS, depuis plusieurs années maintenant, travaille très fort sur l'insertion socioprofessionnelle de nos bénéficiaires cours d'alphabétisation, des formations via la cellule Emploi où en fait tous les bénéficiaires sont invités à signer un PIIS (projet individualisé d'insertion sociale). Donc, je crois que cette continuité doit être de rigueur, car plus de 70 % de nos bénéficiaires sont suivis. Connaître une des langues de notre pays, c'est le début et puis après, il faut aider ces gens à trouver une formation qui leur plaise, à les insérer dans notre société avec tous les moyens qu'on a. Et on a prévu dans le budget 2013 d'assurer la continuité de ce travail.

Dus U moet ook weten dat het OCMW in Molenbeek maximaal alle fondsen gaat haal waar we maar kunnen. Onze administratie is daar kampioen in als ik het zo mag zeggen. Ze doen mee aan alle mogelijke projecten die gelanceerd worden door het Europees Sociaal Fonds. Elke middelen die er zijn op federaal niveau in de strijd tegen de armoede laten we zeggen dat ze de deuren plat lopen van alle mogelijke instanties die ons kunnen voorzien van extra middelen.

Et tout ça, pour faire en sorte toujours que le budget communal ne soit pas trop alourdi par le travail qu'on fait tous les jours au CPAS pour les Molenbeekois.

Een laatste punt dat ik heel belangrijk vind is ons beleid inzake gezondheid. Gedurende vele jaren hebben we gezien dat het budget die we nodig hebben inzake gezondheid zowel de betaling van e hospitalisatiefacturen zoals de tussenkomst in de medicijnen, dat dat gestaag stijgt dankzij opnieuw onze administratie is het zo dat de lijst van de medicijnen D is aangepast namelijk dat zijn niet levensnoodzakelijke medicijnen wat ervoor zou moeten zorgen dat wij ook daar beter onze middelen kunnen besteden en daarnaast ben ik heel blij dat wij gaan een studie aanvatten om te zien of wij een eigen

apotheek kunnen openen in een deel van onze Gemeente. Meet een apotheek kunnen we natuurlijk niet heel Molenbeek bestrijken maar met een apotheek kunnen we al een deel doen en dat zou ons ook moeten toelaten om beter inzicht nog te krijgen in welke soort medicijnen er gevraagd worden, hoe die tarifiering werkt enz.

Car il faut savoir qu'ils nous envoient des tas de factures sur papier (frais de pharmacie...), ce qui fait énormément de boulot pour essayer de traiter tout cela, et d'en tirer une sorte de politique pour le futur.

Dus in het budget van het OCMW voor 2013 is het zo dat maar 31% zoals de nieuwe voorzitter het aangehaald heeft naar personeel gaat en ik heb het nog eens uitgeteld Mijnheer De Block, 10% van het totaal V.T.E.ers van het OCMW is kader, zijn universitair en ik kan U verzekeren dat dat zeer zeer weinig is. U mag bij veel administraties gaan vergelijken. Daarnaast is het inderdaad zo zoals de voorzitter ook al zei dat maar 2% van ons budget besteed wordt aan werkingskosten. Dat is lager gaat je niet vinden in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Waar gaat dan al het grootste van het geld naartoe inderdaad naar sociale bijstand.

Donc, 64% vont à de l'aide sociale. Il faut savoir que l'intervention communale avait pendant plusieurs années diminué, en raison du travail fait par l'Administration qui consiste à aller chercher des sous ailleurs ; mais ces dernières années on a eu besoin de plus de sous. Je fais partie du CPAS depuis 2011 et je dois vous dire que j'ai beaucoup apprécié de travaillé avec l'ancienne équipe et avec l'ancien Président, naturellement, Monsieur Magérus. Il faut savoir que la nouvelle majorité du Collège, en négociation avec l'ancienne majorité sous la direction de Monsieur Magérus, a accepté une augmentation de 2, 4 millions d'euros de l'intervention communale. Je dois dire que pour cela, je remercie l'ancienne équipe mais aussi et surtout Monsieur Magérus pour tout le travail fait et pour la bonne collaboration. Notre politique d'aide sociale à Molenbeek demandera encore des augmentations dans le futur.

Ik hoop dat wij kunnen verder gaan zo in samenwerking met het nieuwe College. Dat wij ook gaan kunnen rekenen op hen om nog verder onze gemeentelijke dotatie te verhogen en ik denk dat wij als OCMW nog heel veel werk hebben ook op het vlak van sociale economie. Ik weet dat dat een aandachtspunt is van onze nieuwe voorzitter en ik ben daar heel blij om in onze strijd tegen de armoede ook preventie en vooral ook vorming van het personeel van het OCMW

Donc, Monsieur le Président, le SP.a votera pour le budget 2013 du CPAS.

M. le Président :

Dank u, Mevrouw Dekens. Je vais donner la parole à Madame Tamditi, puis à Monsieur Azaoum, Monsieur Lakhroufi et Monsieur Ait Jeddig.

Mme Tamditi :

Deux choses : je voulais également dire que le CPAS est confronté à un défi important à cause de la dégressivité accrue des allocations de chômage en vigueur au niveau fédéral. Je voulais donc savoir s'il y avait une projection qui avait été établie en termes de besoins futurs de la population qui risque de voir ses allocations diminuer, voire d'être exclue. Deuxièmement, je voulais profiter du débat actuel concernant le CPAS pour savoir ce qu'il en était au niveau du changement de la dette de paiement qui va avoir lieu. Donc, au lieu d'un paiement anticipé, il est prévu que les allocataires soient payés à terme échu, donc en fin de mois. Aussi, je voulais savoir s'il y a des mesures transitoires prévues

pour permettre à la population de ne pas se retrouver pendant des mois sans allocations. Je vous remercie beaucoup.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi. Monsieur Azaoum, vous avez la parole.

M. Azaoum :

Je vous remercie Monsieur le Président, j'abonde à peu près dans le même sens que ma collègue, Madame Tamditi. Ce mois-ci, nous allons connaître malheureusement une dégressivité des allocations de chômage. On prépare également pour 2015 des allocations d'attente qui seront limitées dans le temps et qui toucheront en particulier les jeunes. On sait que ces jeunes connaissent déjà de grosses difficultés, et si on doit d'ailleurs coupler cette finalité avec les nouvelles taxes qui sont décidées par cette nouvelle majorité, notamment sur les cartes de stationnement mais également sur les frais de garderie, je vous avoue honnêtement que l'inquiétude devient grandissante. Et c'est pour ça que je me joignais à Madame Tamditi, je voulais savoir si les responsables du CPAS ont pris en compte dans leur budget les sanctions de l'ONEM, mais également les mesures de dégressivité de l'allocation chômage. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Azaoum. La parole est à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci, Monsieur le Président, juste une remarque courte et claire. J'entends d'un côté les besoins de demandes nouveaux au niveau du CPAS de plus en plus importants. Il y a donc évidemment une réponse à donner par rapport à cela. Le rôle premier du CPAS est d'abord d'empêcher les gens de tomber dans la pauvreté, dans la marginalité ; il faut les maintenir dans le giron de la société afin qu'ils ne se sentent pas exclus. Ma remarque est simple : nous avons la chance, ici à Molenbeek, d'avoir un tissu associatif très important et très riche. Multiplier les missions du CPAS – inutile de le rappeler encore une fois, comme l'a dit mon ami ici devant moi – ça coûte de l'argent. Moi, j'aimerais bien que cet argent arrive dans les poches des personnes qui sont dans le besoin, le maximum de cet argent ; la vie coûte de plus en plus cher, son coût augmente. Les budgets ne sont pas illimités. Il faudrait essayer d'avoir une réflexion sur la politique de l'emploi...

Il ne faudrait pas oublier qu'à Molenbeek, nous avons un tissu associatif très riche, très étoffé qui pourrait éventuellement venir en soutien aux missions du CPAS. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi. Monsieur Ait Jeddig. Vous avez la parole.

M. Ait Jeddig :

Je vous remercie de me donner la parole, Monsieur le Président. En tant que représentant du Parti Islam, je dirais que le soutien aux personnes faibles est un souci majeur, tout ce qu'applique le CPAS est, en fait, des règles islamiques (le soutien aux personnes faibles, l'accompagnement, l'insertion socioprofessionnelle.) Je voudrais pour ma part remercier tous les représentants du CPAS et toutes les personnes qui sont actives au sein du CPAS. Je les encourage beaucoup et leur demande beaucoup de patience, bien sûr, étant donné toutes les difficultés auxquelles ils sont confrontés et tous les dossiers à

gérer...J'ai deux questions. Etant donné la situation économique mauvaise, que l'on qualifie de mauvaise, a-t-on prévu dans le budget un éventuel afflux des personnes exclues du chômage ? Seconde question : qu'en est-il des sans-domiciles fixes, étant donné que pour bénéficier des allocations du CPAS, il faut justifier de papiers d'identité en ordre et donc d'un domicile fixe, d'un certificat de résidence. Voilà mes deux questions. Bien entendu, je voterai oui pour ce budget puisque, comme je vous l'ai dit, c'est un budget qui s'inscrit dans les règles islamiques. Apporter de l'aide aux personnes faibles est très important. Merci.

M. le Président :

Merci, Monsieur Ait Jeddig. Monsieur Vandenhove, vous allez répondre, je suppose. Donc, je vous donne la parole.

M. Vandenhove :

Il faut se rappeler de toutes les questions qui ont été posées...

M. le Président :

Bonne chance.

M. Vandenhove :

Mais ça va, j'ai noté. D'abord, je n'ai pas l'intention de changer,...Si je suis devenu Président du CPAS, c'est un choix ; je sais que la tâche est importante. J'ai fait toute ma carrière dans l'associatif, dans le social. Donc, je crois qu'il y avait pas meilleure place, mais je suis conscient aussi de l'ampleur du boulot et je sais très bien que je rendrai des comptes. Mais la première chose à dire, c'est vrai que la personne a droit à la dignité humaine, ça c'est essentiel, c'est fondamental. Mais elle a droit à plus que ça ; le premier rôle d'un CPAS c'est de faire en sorte que les gens n'y restent pas. Donc, moi, la première chose que j'ai envie de faire c'est de développer tout ce qui est possible et imaginable pour faire en sorte que les gens ne restent pas dépendants du CPAS en termes de formation, en termes d'économie sociale, en termes de toutes sortes de soutiens possibles et imaginables qu'on doit rendre à la population ; donc ça, c'est ma priorité. C'est très théorique pour l'instant, je n'y suis que depuis quinze jours mais je connais quand même un peu la matière. En tout cas, je m'y engage. Par rapport aux prévisions, il y a un outil essentiel que le CPAS développe et qui vaut la peine d'être montré, c'est le tableau de bord que tous les conseillers reçoivent ; c'est une étude qui est établie mensuellement sur l'évolution des besoins et sur l'évolution des aides. Donc, si le budget est établi, c'est sur base d'une étude qui est faite mensuellement, pas sur un mois mais sur plusieurs mois et qui porte sur l'évolution des besoins. Donc si on estime qu'il n'y a pas une augmentation des montants attribués, c'est parce qu'il y a une étude statistique – que Monsieur Rozen pourra confirmer – qui montre que, effectivement, en aucun cas il n'y a diminution des moyens par rapport aux demandes. Il y a une stabilisation des demandes et c'est sur base d'une étude statistique. Donc en aucun cas s'il y a un montant qui ne monte pas en termes d'octroi de l'aide sociale, c'est en aucun cas une diminution des moyens qui vont être donnés aux gens....

M. le Président :

Monsieur Rozen, allumez le micro qui se trouve devant vous.

M. Rozen :

En réalité, pourquoi est-ce que le montant par personne diminue ? C'est parce que le profil des bénéficiaires a changé et qu'on a eu une augmentation entre 2011 et 2012 de 28

% des taux complémentaires que l'on donne. Donc, ce ne sont plus des montants complets, mais des complémentaires, donc, suite éventuellement à des allocations sociales qui en deçà du revenu d'intégration, voire des personnes qui travaillent à temps partiel et qui ont droit à une partie du revenu d'intégration ou de l'aide équivalente. Mais c'est bien le profil des personnes bénéficiaires qui a changé. Et je crois qu'on va continuer à enregistrer des augmentations en termes de dossiers, mais peut-être moins en termes de montants.

M. le Président :

Merci Monsieur Rozen. Monsieur Vandenhove, vous avez la parole, continuez. Oups, pardon, j'ai fait une fausse manœuvre...

M. Rozen :

...Le nombre de compléments a augmenté, le nombre de personnes qui bénéficient d'un complément d'aide.

M. le Président :

Pas d'aparté... Monsieur Vandenhove, vous avez la parole.

M. Vandenhove :

Par rapport à la concertation médicale – je veux vous rassurer directement – pour moi, elle doit se poursuivre. Je crois que c'est très important effectivement d'avoir un contact avec les médecins de la commune pour être bien au courant des besoins médicaux de la population et avoir une politique de la carte médicale qui est adaptée. Je m'inscris quand même en faux par rapport au refus des cartes médicales ; peut-être qu'elle un nouveau dossier ou ça été stipulé de cette manière-là. Je peux témoigner personnellement pour avoir été pendant six ans dans le Comité qui octroyait les cartes médicales et je sais que quand il y a refus de cartes médicale c'est parce qu' y a eu un problème au niveau des attestations. Il y a eu un changement de politique au milieu de la législature parce qu'on a constaté à un moment donné – disons le mot – qu'il y a eu un abus au niveau de l'utilisation des cartes médicales et la seule chose qui était demandée aux gens c'était d'avoir un papier de leur médecins disant qu'il y a un besoin médical justifiant l'octroi de la carte médicale. Avant on donnait le revenu d'intégration et automatiquement la carte médicale. On a dû revenir un peu en arrière et la carte médicale est délivrée à condition qu'il y ait une attestation du médecin. Mais, c'est vrai que j'ai vu certains dossiers de demandes d'examen du budget, des choses comme ça, je me suis personnellement avec des collègues conseillers, opposé à des refus de carte médicale pour cette raison-là. S'il y avait une attestation d'un médecin, il y avait octroi d'une carte médicale et c'est quelque chose qui, pour moi, doit se poursuivre.

Au niveau des dates de paiement, du paiement à terme échu, la décision qui a été prise effectivement c'est de faire le paiement du revenu d'intégration en fin de mois au lieu du début de mois, pour éviter des problèmes de double paiement, pour coller aussi aux modalités de paiement des allocations de chômage et autres revenus.

Mais il y aussi dans le document que j'ai signé cette semaine et qui sera envoyé à tous les bénéficiaires du RI une phrase qui stipule que si cette mesure entraîne des difficultés financières, ils peuvent en parler à leur assistante sociale et difficultés financières pour les gens.

On peut octroyer des compléments. On a décidé cette semaine-ci des interventions dans des frais de loyer pour des personnes qui ont des difficultés pour payer leur loyer ; ce sont donc des mesures qui sont prévues de toujours. Le CPAS ne doit pas faire concurrence

avec l'associatif, il doit collaborer avec l'associatif. Et une des mesures que je vais prendre c'est de remettre au point des lieux de concertation là où il n'en existe plus. Ya des concertations qui se passent au niveau jeunesse, y en a au niveau de l'enfance et je constate parfois un déficit de concertation au niveau de la politique sociale individuelle. J'ai été interpellé dans ce sens par des services, donc J'étais un des promoteurs de ça et j'ai envie de le remettre au point.

Oui, le CPAS intervient. Dès l'instant où les gens se retrouvent en dessous du revenu d'intégration, c'est le devoir du CPAS de payer la différence. Les compléments sont des choses qui sont prévues et qui sont prises en compte dans l'élaboration du budget. Même ce phénomène de diminution des allocations a été pris en compte dans l'élaboration du budget.

Par rapport à la problématique des subsides fédéraux, là je vais devoir passer la parole à Monsieur Rozen, parce que je dois avouer que je n'ai pas suivi le dossier et je ne pourrai pas y répondre. La recherche des subsides : je crois que, dans ma carrière, je suis connu comme étant à la recherche de tout ce qui est possible et imaginable et je compte tout à fait poursuivre ce genre de choses au niveau du CPAS. Les collaborations avec la Mission locale, la MAIS et autres vont se poursuivre, le CPAS ne doit pas être un milieu fermé mais une structure qui collabore en défendant la problématique spécifique d'une population particulièrement marginalisée qui doit être aussi particulièrement prise en compte, mais dans quelque chose de global. Je ne crois pas qu'il faut séparer le public CPAS des chômeurs ; je crois que la problématique est la même, il y a simplement une approche différente qui doit être défendue peut-être de manière spécifique, mais ce n'est pas pour ça qu'il faut commencer à favoriser l'un par rapport à l'autre. Il y a une approche globale, cohérente qu'il faut mettre au point tant au niveau logement qu'au niveau emploi ou formation. Donc le CPAS doit être un partenaire avec tout ce qui gravite autour de lui.

Je signale quand même, par rapport à la problématique des sans-papiers, des sans-abris, qu'il existe des dispositifs pour leur venir en aide, ce sont les adresses de référence qu'on donne régulièrement. Le CPAS de Molenbeek est un CPAS qui se distingue par le fait qu'il a mis au point une Cellule Aide médicale urgente avec des animateurs que j'ai rencontrés, que je trouve tout à fait extraordinaires et qui, avec le peu de moyens qu'on donne encore au CPAS, font vraiment tout ce qui est possible et imaginable pour soutenir les gens qui sont en situation d'illégalité. Il y a donc la carte médicale qui est octroyée et régulièrement des aides qui sont données pour des repas chauds, pour les enfants, parce qu'il faut scolariser les enfants... Ce sont des choses qui doivent être prises en compte mais qui doivent être aussi renforcées. Là c'est clair que les mesures fédérales ne nous aident pas nécessairement à ce niveau-là. Mais, on a bien l'intention de continuer avec les moyens qu'on a.

Par rapport à Arcadia, je crois qu'il y avait nécessité de remettre à jour les conventions avec les médecins. Donc, c'est un dossier dont je vais m'occuper. Il n'est en aucun cas question de supprimer les conventions médicales avec Arcadia. Je vais prendre ça en charge et examiner la problématique.

Excusez-moi, mais depuis deux semaines, j'ai déjà fait beaucoup de choses, j'ai rencontré plein de gens.

Une chose importante aussi : par rapport au personnel, c'est hyper intéressant d'aller sur le terrain, de rencontrer les gens, de voir tout le retour qu'ils peuvent faire ; donc c'est quelque chose aussi que j'ai l'intention de poursuivre : être à l'écoute des problèmes des gens et de ceux qui doivent les gérer au jour le jour. Je crois que c'est quelque chose de très important. J'ai été mis au courant d'une ou deux problématiques dans les deux semaines qui viennent de précéder et j'ai déjà mis en place des groupes de travail pour essayer de répondre à des faits plus précis. Et la concertation avec le personnel, les

assistants sociaux, qui sont mes collègues est, je trouve, quelque chose de fondamental et que je vais soutenir et défendre. Quant au problème des subsides fédéraux...

M. le Président :

Oui, Monsieur Rozen...

M. Rozen :

Bon, le compte 2012 n'est pas encore arrêté ; il doit être arrêté et présenté, envoyé au Conseil communal pour le 1^{er} mai au plus tard. Mais ce que je peux déjà vous dire sur la somme que vous avez citée, ce sont plus de 2 millions d'euros qui ont déjà été récupérés. Je n'ai pas encore les chiffres, mais comme ça vous avez une idée du montant qui a été récupéré. De plus, le Bureau Permanent m'a chargé d'une mission qui est d'essayer d'accélérer les remboursements. Et tous les services ont été réorganisés, on utilise maintenant des tableaux de bord de gestion qui permettent d'avoir au même mois le pourcentage de récupération sur les aides octroyées pour le mois qui précède. Voilà, je ne vais pas être trop technique, c'est une matière très très technique, je peux vous en parler des jours et des jours. Mais je peux vous rassurer, le CPAS a fait tout ce qu'il fallait faire en la matière et est à la pointe.

M. le Président :

Merci, Monsieur Rozen. Madame Bastin, vous avez la parole.

Mme Bastin :

Je voudrais ajouter une remarque à celle de Monsieur Vandenhove, en signalant, Monsieur, que les conventions pour Arcadia avec les médecins n'ont pas été rompues ; les médecins d'Arcadia gardent leurs résidants, nous ne leur avons pas du tout interdit de continuer à pratiquer dans cet établissement. Seule chose, c'est que les nouveaux résidants auront la liberté de choisir leur médecin. S'ils désirent prendre ceux d'Arcadia, pas de problème. Mais s'ils désirent garder leur médecin propre, nous estimons qu'ils ont le droit de pouvoir demander à leur médecin de passer à Arcadia. Parce que non seulement ils changent de domicile mais en plus, parfois, ils doivent abandonner leur médecin. Donc, ça c'est une chose. Et pour la seconde, je voudrais spécifier que, quand Madame Dekens parle de 30 % qui ont une réponse négative à leurs demandes, il faut savoir que ces réponses négatives doivent être étayées avec des motivations et tout un dossier qui doit être fait concernant ces refus, parce que, bien sûr, les personnes ont toujours le droit d'avoir un recours et d'aller au Ministère du Travail. Donc, il faut absolument que ce dossier soit particulièrement bien travaillé en justifiant les refus ; ce qui demande aussi, bien sûr, un temps de travail important aux assistants sociaux.

M. le Président :

Merci, Madame Bastin. Alors, je crois que nous avons eu un débat qui a été mené très calmement et toutes les réponses, je crois, ont été données. Monsieur Vandenhove, je crois que vous avez eu beaucoup de chance, parce que vous êtes souvenu de beaucoup de points. J'ai encore deux intervenants qui sont, dans l'ordre, Monsieur Ikazban et Monsieur. De Block et je propose qu'après ces deux interventions, nous passions au vote. Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban:

Merci Monsieur le Président : du Conseil communal, merci Monsieur le Président : du CPAS pour ces réponses. Je ne me suis pas trompé, Roland Vandenhove est toujours un homme de cœur, je pense, un homme compétent, un homme qui tient parole. Donc, je pense qu'il tiendra parole par rapport à ce qu'il a dit ce soir et, je le répète, donc nous allons voter oui à ce budget, un budget que nous partageons en fait, les deux Présidents, Christian Magérus et Roland Vandenhove, donc on vous donne rendez-vous aux premières modifications budgétaires. Juste deux petites remarques : vous n'avez pas répondu à une question, mais ce n'était pas au Président : du CPAS à répondre, c'est peut-être au Président : du conseil à répondre, c'est la question intéressante de Madame Dina Bastin qui demandait l'organisation éventuelle d'une Section réunie; donc je pense que c'est extrêmement intéressant et nous la soutenons.

Evidemment, l'objectif c'est de tout faire pour que les gens n'aient pas à dépendre du CPAS, évidemment dans la mesure du possible; ne rêvons pas non plus même dans la mesure du possible. Peut-être un mot sur les articles 60: moi, je vais pas préjuger des politiques que vous allez mener; on verra par la suite, mais je voudrais quand même beaucoup insister sur un élément : d'abord le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean est un CPAS qui a fait énormément au niveau des Art.60, donc cet article qui permet vraiment la mise à l'emploi des jeunes en vue de leur permettre de....ben ! On dit couramment qu'ils ont droit au bout d'une année aux allocations de chômage, mais ce n'est pas uniquement ça; je pense que quand on donne un travail à quelqu'un, quand on apprend à travailler c'est aussi lui redonner un sens à sa vie. Et ça, je pense, c'est extrêmement important. Et je voudrais insister sur un élément, et j'espère (inaudible) que ça ne change pas, je voudrais pas que ça change dans l'avenir: on a pris l'habitude dans cette commune - la bonne habitude en tout cas – que les articles 60 qu'on retrouve un peu partout, chez des opérateurs privés mais également dans l'administration communale comme employés, comme ouvriers, dans différentes fonctions, ça c'est bien, aussi bien des hommes que des femmes, on a pris l'habitude depuis des années, depuis de longues années – et je remercie l'ancien Président : du CPAS et les autres également précédemment – (inaudible) du moment qu'il y avait un travail, ça dépend de la situation, c'est de traiter ces jeunes comme n'importe quel autre employé, n'importe quel ouvrier dans cette commune. Ça je pense vraiment c'est la marque de fabrication de ce CPAS, de cette commune et je voudrais vraiment que ça continue. Je pense, que voilà, je prêche, je sais que je prêche un convaincu. Encore une remarque à faire c'est vraiment ça, et je remercie le Président : pour ses réponses, pour sa courtoisie et je lui souhaite sincèrement bonne chance.

M. le Président :

Merci, Monsieur Ikazban. Monsieur De Block, vous avez la parole.

M. De Block :

Plusieurs personnes ont demandé les prévisions par rapport au nombre de personnes touchées par une diminution ou la perte de leurs allocations chômage. Monsieur Vandenhove a fait référence au tableau de bord mais n'a pas cité les chiffres concernant les prévisions sur ce point. Aussi je tiens vraiment à demander les prévisions quant au nombre de personnes qui seront touchées par ces mesures à Molenbeek. Jamal Azaoum ou Rekik, a évoqué spécifiquement les jeunes. Combien sont touchés par cette mesure? Pas de réponse. Il y a une deuxième chose qui, pour moi, n'est pas très claire – malgré la réponse – merci pour la réponse-, c'est par rapport à la question que j'ai posée sur le montant moyen qui a diminué, on m'a répondu que le nombre de personnes qui reçoivent un complément a augmenté. C'est possible que je ne comprenne pas, mais il faut qu'on m'explique; à la page

22, je lis : « le nombre de titulaires du complément a baissé de 8%,...nombre de titulaires.... moins 8%.... moins 9%... ».

Donc, si vous dites que les choses ont diminué parce qu'il y a plus de de titulaires qui reçoivent une aide plus petite, pourquoi, alors, là, il y a une diminution? C'est plutôt le contraire; le nombre de titulaires qui ont un RIS complet augmente de 11%. Donc, je ne comprends pas votre explication. Deuxièmement, ça m'intéresserait vraiment d'avoir le tableau de bord à disposition et on n'a pas répondu sur le prétendu million d'économies à Arcadia, j'aimerais bien avoir des précisions là-dessus. Monsieur Rozen a parlé de la récupération de 12 millions, ajoutant que nous avons le temps jusqu'au 1er mai pour clôturer. J'allais poser cette question : selon vous, quelles sont vos prévisions sur le montant qu'on pourra encore récupérer et quelles seraient les pertes qu'il faudra assumer? Madame Tania Dekens a dit qu'il y a 10% de cadres. J'ai demandé l'évolution des différentes catégories dont on n'a pas parlé. Je vois la photo, mais je ne vois pas l'évolution. Je dois insister vraiment auprès de Roland Vandenhove pour dire que je soutiens à fond sa volonté d'être à l'écoute. J'ai eu l'occasion de visiter des amis et des connaissances à Arcadia et je peux vous dire qu'il y a quelques personnes qui vous attendent avec impatience.

Je voudrais quand même finir en pointant un petit souci; je vois que, petit à petit, au niveau de l'orientation du CPAS, je crains que la part des habitants dans la contribution au budget ait tendance, en moyenne, à augmenter. Je vois cela au Centre Marie-José où l'on constate quand même une nette augmentation des revenus, je le vois aussi à Arcadia où, malgré le fait qu'il y a 40 personnes en moins, je ne constate pas une diminution en rapport avec les interventions des habitants. Donc, je crains que, à gauche ou à droite, le CPAS va essayer de contourner – ou de répondre a – la situation financière pénible dans laquelle il se trouve et dont le Fédéral est responsable avec les partis qui font, entre autres, la majorité ici. Ma question est donc : est-ce que le CPAS de Molenbeek, est-ce que le Conseil communal, le Collège de Molenbeek a l'intention d'interpeller le pouvoir supérieur pour lui donner un signal clair et lui signifier que si ça continue comme ça, il ne sera pas possible de continuer à subvenir aux besoins des Molenbeekois. Là, je ne parle même pas du cas des personnes âgées ni des jeunes, je crains que, dans l'ensemble, on va droit dans le mur. La contribution à charge des communes est de plus en plus élevée. Donc, cela n'est pas contre vous, Madame Schepmans, c'est plutôt pour vous, parce que je soutiendrai toute initiative venant du Collège pour interpeller les autorités fédérales sur le fait que les dotations régionales et fédérales pour la commune et le CPAS sont largement en dessous de tout.

M. le Président :

Dank u Mijnheer De Block. Une dernière réponse de Monsieur Rozen, et après on passe au vote. Merci.

M. Rozen :

Effectivement, je me suis mal exprimé. Dans les taux, il y a un changement de profil, ce sont les taux cohabitant qui ont augmenté et les taux isolés majorés qui ont diminué. C'est ça le changement de profil et je m'excuse de m'être mal exprimé. En ce qui concerne la perte que le CPAS pourrait assumer dans la dette de l'Etat, le compte n'est pas encore clôturé, je n'ai donc pas de chiffres à vous donner ce soir, ça sera repris dans les comptes 2012 du CPAS mais il y a des sommes qui sont toujours en contentieux avec l'Etat. Et ne croyez pas, parce que l'Etat refuse pour un problème administratif ou technique dû à une incohérence de leur programme, leur nouveau programme d'ailleurs qui n'est pas très stable – soit dit en passant –, que ce refus est définitif. Via la banque Carrefour, s'il y a une incohérence, il bloque le remboursement et c'est au CPAS à ré-instruire tout le dossier pour récupérer. Donc, ce sont des procédures qui durent très longtemps et ce n'est pas parce que la somme n'est pas encore remboursée à l'heure actuelle qu'elle ne le sera pas. Mais ce qui

sera acté c'est les sommes qui sont perdues. Et perdues pourquoi ? Pour mille et une raisons, parce que le statut de la personne a changé entre temps et que la banque Carrefour n'avait pas son efficacité il y a deux ans – donc, quand on a commencé à l'utiliser à partir de 2007, elle balbutie encore – et jusqu'à il, y a deux ans, elle ne nous donnait pas les informations nécessaires. Donc, l'Etat, le SPP Intégration sociale avait, parfois, l'information dont le CPAS ne disposait pas au moment où il a octroyé l'aide. Donc, là la perte pourrait éventuellement être enregistrée.

Vous parlez d'évolution du personnel, j'en prends acte. Effectivement, il y a un tableau qui est une photographie, mais c'est un tableau qui est imposé par les autorités de tutelle qu'on remplit chaque année et, effectivement, il n'y a pas d'évolution. Ceci dit, pour les engagements, et pour répondre à votre question quant aux engagements de cadres, vous avez dans la note de politique générale de manière tout à fait transparente les postes que le CPAS va engager ou prévoit d'engager en 2013. Donc, je vois un niveau A et tout le restant ce sont des niveaux B ou C. Plus de 50% des engagements sont consacrés à des assistants sociaux. Voilà, ça c'est la réponse pour le budget 2013. Je crois que j'ai répondu à tout.

M. le Président :

OK. Merci Monsieur Rozen. On va passer au vote.

*Votes-Stemmingen : Par 38 OUI, 2 abstentions - Door 38 JA, 2 onthoudingen
Approuvé – Goedgekeurd*

2. Taxes - Taxe sur la délivrance de documents administratifs - Modification pour 2013.

Belastingen - Belasting op de afgifte van administratieve documenten - Wijziging voor 2013.

M. le Président :

Nous passons au point suivant concernant les taxes sur la délivrance des documents administratifs. Une question, Monsieur Van Damme?...

M. Van Damme :

J'ai une seule question : quelle version vote-t-on ? Parce qu'il y en a eu trois; donc, finalement, c'est un peu difficile...

M. le Président :

Oui, effectivement, il y a quelques modifications. Je vais passer la parole à Madame Anne Gilles-Goris, il y a eu une erreur dans le document. Je donne la parole à Madame Gilles-Goris.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

C'est la version que vous avez reçue ce soir, celle que vous vous êtes vu sur laquelle il y a l'interpellation des habitants comme premier point, qui est arrivée ce soir...

M. le Président :

C'est dans les documents que vous avez reçus ce soir.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

C'est envoyé...

M. Van Damme:

C'est une nouvelle version, oui ou non?

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Non, ce n'est pas une nouvelle version, c'est une autre explication. C'est-à-dire que, si vous voulez, vous avez maintenant sur la dernière version, la différence entre le prix usager et la taxe qui est perçue – la partie qui va à la commune -, par exemple, pour les documents d'identité électroniques, vous avez, en procédure normale: ancien prix usager = 15 euros dont 3 pour la commune. Alors, l'adaptation simple aurait été de faire 18 euros, mais nous avons proposé la somme de 20 euros. Oui...?

M. Van Damme :

Comme c'est quand même un texte assez technique, si vous venez en séance avec une modification encore par rapport à ce texte...je propose qu'on postpose quand même ce point au conseil suivant pour qu'on puisse au moins l'étudier convenablement.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Donc, la proposition n'a pas changé. C'est simplement la manière dont elle était formulée qui n'était pas claire pour vous la présenter. Et ça serait dommage de ne pas la voter car, il faut savoir qu'il y aura des modifications dans la semaine qui vient; et donc la commune serait obligée de délivrer des documents à perte dans ce cas-là. Les montants que vous avez, anciennement et aujourd'hui, n'ont pas changé. Ce qui est écrit maintenant, c'est que c'est plus clair pour vous. Je n'ai d'ailleurs pas eu la première...

M. Van Damme :

Vous n'avez pas eu vous-même la première version?

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Si, mais... Quand avez-vous reçu la dernière version?

Un membre du conseil :

Hier.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Voilà, prenez la dernière version que vous avez reçue.

M. Van Damme :

Mais, on a reçu la dernière version ce soir, justement; pour moi, ce n'est pas clair...

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Les montants sont exactement les mêmes. La différence c'est que la proposition est plus claire entre ce qui est payé par la commune et la taxe supplémentaire qui est demandée. Donc, si vous aviez 20 euros...

M. Van Damme :

Donc, il y a encore eu des changements depuis la version d'hier...

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Non, il n'y a pas eu de changement; c'est juste en écriture qu'il y a un changement.

M. Van Damme :

Oui, donc, y a un changement...

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Non, pas de changement au niveau de la taxe elle-même...

M. Van Damme :

OK, mais y a des changements dans le document ! Oui, cela veut dire que c'est le troisième document...

M. le Président :

Les changements n'apportent aucune modification par rapport aux montants qui sont payés; c'est simplement l'explication de la différence entre ce qui est gardé à la commune et ce qui est repris par l'Etat, par le Fédéral.

M. Van Damme :

OK, je vous entends bien, Monsieur le Président, il y a une troisième version déposée en trois jours. Je veux bien qu'on vote sur un règlement, mais je veux bien qu'on vote sur du contenu. Mais je veux bien, alors aussi, l'étudier.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Est-ce qu'on peut prendre l'ensemble des documents et je vais vous l'expliquer; comme ça, ça sera plus clair

M. le Président :

Je vais passer la parole à l'Echevin de Finances qui va vous donner une précision par rapport au document.

M. l'Echevin Haouari :

Merci, Monsieur le Président, juste, pour préciser que le point ne peut pas être postposé puisqu'il entre en vigueur au niveau du Fédéral à partir du 1er avril. La commune de Molenbeek n'est pas seule cet égard, elle doit prendre une décision, au plus tard, au Conseil du mois de mars. Merci, Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Si vous le désirez, nous pouvons regarder ensemble les différentes taxes, comme ça on peut les expliciter les unes après les autres.

M. le Président :

Madame Piquard, vous avez la parole.

Mme Piquard :

Je voulais justement dire en complément à l'intervention de Monsieur Jef Van Damme que, effectivement, nous avons eu trois documents entre deux et quatre jours; le dernier, nous l'avons reçu hier, assez tard et que, il y a forcément des changements, puisque dans l'avant-dernière version, on y avait repris, pour les passeports pour les moins de 12 ans, un tarif de 19 euros pour les néerlandophones et de 24 euros – si je ne m'abuse – pour les francophones. Alors, ça ce sont des coquilles, mais pour finir, ce n'est pas de la blague, on ne s'y retrouve pas... Je suis passée cet après-midi au Secrétariat communal pour demander des explications; mais bon! À une heure près, on n'a pas le temps de tout vérifier de façon claire.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Je vous propose donc qu'on regarde ensemble et qu'on reprenne les articles, un par un. Donc, article 2 – Délivrance de documents d'identité électroniques. La procédure normale sera de 20 euros dont 5 pour la commune. Anciennement, le prix était de 15 euros, il passe à 20 euros.

Pour la procédure urgente, anciennement, le prix était de 125 euros, il passe à 130 euros. Anciennement, c'était 12 pour la commune, maintenant ça passe à 14 pour la commune.

La procédure d'extrême urgence passe à 195 euros dont 15 pour la commune. Pour les enfants de moins de 12 ans, elle passe de 4 à 7 euros; anciennement, 1 euro pour la commune, actuellement 1 euro pour la commune. La procédure d'urgence pour les enfants (avant 14 ans) passe à 125 euros dont 16 pour la commune. Donc, il y eu une hausse fédérale qui nous a été imposée, que nous suivons.

Procédure d'extrême urgence: anciennement 180 euros, ça passe à 185. Est-ce que c'est clair, comme ça? De 10 euros pour la commune anciennement, on passe à 12 euros pour la commune. Donc, le prix pour le Fédéral est de 183...Non, non, qu'est-ce que je raconte. C'est 185 dont 12 pour la commune.

Le permis de conduire: il passe à 25 euros dont 5 pour la commune; anciennement, le prix comprenait une ristourne de plus ou moins 3 euros pour les communes. Quel que soit le prix du permis, certaines communes prélevaient une taxe communale en plus de cette ristourne. A Molenbeek-Saint-Jean on se contentait juste de cette ristourne. Maintenant, tous les permis au nouveau format carte de banque seront facturés 20 euros, mais nous demandons 25 euros pour avoir 5 euros pour la commune. OK,

M. le Président :

Continuez, Madame...

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Donc, demande de nouveau code; 5 euros. Délivrance d'une pièce d'identité : je vous fais le même exercice? Alors, demande de nouveau code: c'était 5 euros, ça reste inchangé. Délivrance d'une pièce d'identité valable pendant 12 ans, eh bien!....

M. le Président :

Vous pouvez continuer, Madame Gilles-Goris.....

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Donc,... excusez-moi... jusque 12 ans ; délivrance d'une pièce d'identité, c'est 1,25 euros.

Je passe aux passeports: la procédure normale passe à 95 euros (anciennement, 90,50 euros). La procédure d'urgence passe à 275 euros (anciennement 270,50 euros). Pour les mineurs, les passeports passent à 70 euros (anciennement, 68 euros) et la procédure d'urgence est de 250 euros (anciennement 248 euros).

Pour la délivrance de certificats et d'attestations de toutes natures, c'est-à-dire certificats d'inscription, composition de ménage, certificat de nationalité, pas de changement: 10 euros pour le premier exemplaire, 7,50 euros pour chaque exemplaire délivré simultanément.

Pour la délivrance de copies certifiées conformes, ça reste la même chose: 5 euros pour le premier exemplaire, 2,50 euros pour chaque exemplaire délivré simultanément. On demandera 0,15 cents pour les photocopies.

Concernant les demandes d'inscription et de réinscription au registre à la population, vous savez lire avec moi, c'est 25 euros la demande.

Et pour les demandes de modification des données dans les registres: 5 euros par document; et pour la modification des documents de population, ça passe de 19 à 25 euros.

Donc, j'insiste sur le fait que l'augmentation des frais est liée au fait que ces frais vont augmenter le 1er avril – ce n'est pas une blague – au Fédéral.

Pour les permis, c'est vrai que c'est important que le point puisse passer parce que, on commence à les délivrer dans les différentes communes bruxelloises à partir du 26 mars –c'est vraiment très proche.

M. le Président :

Merci, Madame Gilles-Goris. Madame Dekens, vous avez la parole.

Mevr. Dekens :

Ja, Mevrouw Gilles-Goris ik begrijp van U dat binnenlandse zaken zijn prijzen heeft opgetrokken maar ik merk toch dat onze gemeente er nog eens iedere keer 2 euros extra bijlapt en daarnaast ik vind toch ook nergens terug dat de buitenlandse pasporten verhoogd

zijn want dat is buitenlandse zaken niet binnenlandse zaken en dus ik merk dat we dus toch in de toekomst i.p.v. 19,5 euros winst gaan doen op de internationale pasporten dat we er 24 euros van maken, voor de -18 jarigen doen we er nog eens 2 euros bij we hadden al 27 euros winst dat wordt nu 29 euros. Ik zou wel ook eens willen weten hoeveel extra budget dat dan gaat opbrengen voor onze gemeente en wat men dan van plan is om daarmee te doen.

M. le Président :

Dank u Mevrouw Dekens. Monsieur Vermeulen, vous avez la parole.

M. Vermeulen :

Nous avons assisté au point 1 à un débat extrêmement intéressant sur des choses extrêmement importantes. On a parlé de beaucoup d'argent, de beaucoup de millions, mais c'est vrai qu'on doit s'occuper de ce CPAS; la commune de Molenbeek en a besoin et c'est un domaine des plus importants. Ce point 1 terminé, on passe au point 2. Je m'excuse, c'est un débat ridicule, ridicule de savoir si on va ajouter 1 euro, 2 euros, 3 euros... Si on repasse deux-heures et demie à parler de ces deux euros et trois euros... la fois passée, on a passé ici la moitié de la nuit. Il y a 45 points et on est partis pour passer huit jours ensemble et moi, je vous assure que, dans une demi-heure, je me lève et je m'en vais et je ne reviendrai plus.

M. le Président :

Madame P'tito, vous avez la parole.

Mme P'tito :

Très brièvement, Monsieur le Président, je regrette tout simplement que l'on ne dispose pas – ça été dit- simplement d'un tableau mis à jour, pour bien s'y retrouver. On vous a quand même écoutés, donc je regrette ce manque de clarté, première chose, trois documents différents – ça été dit par ma collègue Madame Piquard – Donc, on a les explications, on voit aussi comment le budget communal va être à l'équilibre. Et si Monsieur estime que c'est un euro par-ci un euro par-là, moi j'estime, nous estimons que, effectivement, au contraire, on nous a dit plusieurs fois, y compris en Sections réunies, que c'était justifié par des augmentations du Fédéral – ça n'est pas exclusivement le cas, on l'a vu, il y a des augmentations pour la commune – Donc, obtenir un budget à l'équilibre, c'est bien; mais grâce aux Molenbeekoïses, c'est un peu dommage parce qu'ils auront effectivement de plus en plus de mal. Monsieur, un euro c'est un euro, pour boucler la fin de mois et faire face à ce genre de choses, et nous le regrettons...Alors, vous, ça vous prend peut-être du temps, c'est votre choix, c'est votre responsabilité. Nous, on estime effectivement qu'il faut pouvoir disposer de documents adéquats, à jour, lisibles et tout à fait en temps opportun; et se cacher derrière le Fédéral est une chose... Je pense que là il faut assumer ses responsabilités et nous les assumerons en votant contre.

M. le Président :

Merci, Madame P'tito. Monsieur De Block, vous avez la parole.

M. De Block :

Je voudrais insister sur le fait que les montants sont importants même si ils sont petits – parfois ils ne le sont pas tellement, ma collègue, derrière, vient de me dire que, comparés au montant que le ministère des Affaires étrangères demande, 41 euros ou 70

euros... J'ai l'impression que cette nouvelle majorité va développer l'art de gratter partout un tout petit peu...

M. Van Damme :

...Belle image !

M. De Block :

... Un maximum de petits montants qui, accumulés, font beaucoup d'argent pour les Molenbeekois. Etant donné les sanctions administratives, les taxes, les contributions aux crèches, les contributions des pensionnés au Centre Marie-José, les interventions des habitants au home Arcadia, et tout le monde qui va passer au guichet : chaque fois on paiera un tout petit peu plus. Je me demande dans quel monde vivent les gens qui osent interpellier là-dessus, quand on sait qu'il y a une bonne partie de la population qui doit gratter pour vivre. Et j'espère qu'il y a des gens ici qui vont se battre et pour deux euros et pour cinq euros aussi. Il faut prendre ça au sérieux ; parce que, avec 25 euros à multiplier par des milliers... je vois des chiffres dans le budget de la commune qui atteignent un million en grattant des petits montants. Je le répète, cette majorité n'est pas explicite sur la question de savoir comment elle va faire face aux défis financiers de cette commune. En grattant partout, oui? Mais qu'elle l'annonce : on sera la majorité de la gratte.

(Applaudissements - Applaus)

Et je l'ai signalé déjà plusieurs fois, qu'on donne un signal clair aux autorités supérieures. On laisse passer ça, on pense que c'est de la blague, une connerie. Je trouve que c'est sérieux, quand un conseil communal, quand un collège voit qu'on ne peut pas avancer, qu'on ne peut plus subvenir aux besoins des Molenbeekois, je trouve qu'il doit donner ce signal et prendre ses responsabilités.

M. le Président :

Merci, Monsieur De Block. Monsieur Ait Jeddig, vous avez la parole.

M. Ait Jeddig :

Je rejoins tout à fait la remarque de Monsieur Dirk De Block à ce sujet et je voterai contre ces augmentations. Parce que Molenbeek est constitué d'une population en majorité faible et on vient de parler du premier point, de toutes les aides sociales qui seront mises en place, etc. Donc, franchement, augmenter les prix de tous ces documents... Vous dites que c'est pour assurer un souci légitime d'assurer une répartition équitable de la charge fiscale. Je voudrais donc poser cette question : dans quelle mesure serait-ce une meilleure répartition de la charge fiscale ? Je vous rappelle que le nanti n'est quasi pas touché, c'est surtout les faibles qui seront touchés par ces mesures qui n'auront pas le même effet. Je voudrais une réponse à ces questions. Je voterai donc contre ces augmentations que j'estime injustes.

M. le Président :

Merci, Monsieur Ait Jeddig. Monsieur Rekik, vous avez la parole.

M. Rekik :

Je souhaiterais réagir par rapport à l'intervention de mon cher collègue, ici en face, qui s'indignait de 2 euros par-ci, 5 euros par-là, comme le disait aussi mon collègue ici à

droite, je trouve que c'est vraiment scandaleux de devoir s'indigner et de s'agiter sur sa chaise lorsque l'on parle de l'argent qui sera puisé dans les poches des Molenbeekoïes. Je m'étonne aussi de certaines personnes ici qui restent silencieuses dans ce Collège – je pense à Madame Turine, à Monsieur El Khannouss qui ont prôné une politique sociale juste. Alors comment pouvez-vous accepter que votre collègue se permette ici de mépriser des euros par-ci, des euros par-là, alors que certaines familles ont du mal – du mal, je dis – à s'alimenter, à boucler leurs fins de mois. Moi, je me demande si vraiment certains ici sont en phase avec les réalités et le quotidien des gens. Alors, Monsieur, je vous prie, avant de vous indigner, de réfléchir à ce que vous dites. Et si vous êtes fatigué, vous pouvez rentrer chez vous. Voilà.

M. le Président :

Mijnheer Rahali, u heeft het woord.

M. Rahali :

Ik vind het inderdaad heel erg. Ik heb echt de indruk dat de meerderheid het veld helemaal niet kent.

La nouvelle majorité ne connaît absolument pas le terrain et la réalité des Molenbeekoïes. Là franchement, je suis stupéfait, choqué. En tout cas, de voir Madame la Bourgmestre sourire. Je vous assure, Madame, qu'il y a beaucoup de gens qui viennent me trouver dans notre quartier du Maritime et qui ont franchement du mal à boucler leurs fins de mois, on vient même me demander 50 centimes parce qu'ils manquent de pain à la maison... Pour beaucoup de familles, deux euros, c'est énorme...

Ik vind echt schandalig dat men zo ... *inaudible/onhoorbaar*... reageert.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali. Monsieur El Khannouss, vous avez la parole.

M. El Khannouss :

Merci, Monsieur le Président, comme un conseiller de l'opposition a cité mon nom, bien évidemment, je ne pouvais que réagir. Mais je vais être assez bref. D'abord, je ne vous cache pas que je suis étonné par cette indignation sélective. Il est des moments où l'on s'indigne par rapport à certaines situations. Ici, effectivement, nous avons augmenté, comme il est coutume de le faire lorsque le Fédéral augmente ; nous ne faisons que suivre cette augmentation. Ce n'est pas nous qui décidons de cette augmentation. Et je rappelle, Monsieur Rekik, que votre formation politique dirige le gouvernement fédéral ; donc, s'il y a des interventions, c'est à ce niveau de pouvoir et pas au sein de cet hémicycle qu'il faut les faire. Comme vous savez, la commune a des besoins en termes de fonctionnement ; et par rapport aux écoles, vous vous plaignez régulièrement de la qualité de l'enseignement, du mobilier qui laisse à désirer... Bien évidemment, il faut payer ce mobilier. Comment ? Malheureusement, grâce, entre autres, à ce type d'augmentation, que ça vous plaise ou pas. Alors, si vous voulez intervenir de manière efficace, faites-le d'abord au sein de votre parti. C'est tout ce que j'avais à dire. Merci à vous.

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président :

Non, s'il vous plaît, la salle, vous n'avez pas à vous manifester ! Merci. Madame Gilles-Goris...Pardon, attendez... Je donne d'abord la parole à Madame Turine.

Mme l'EchevineTurine :

Je ne veux pas entrer dans le débat, je vais laisser ma collègue. Je pense que c'est un débat important. Et qu'il s'agisse de un, deux ou trois euros, tous les débats au Conseil communal sur les points à l'ordre du jour sont importants et s'il y a besoin de temps, prenons-le.

M. le Président :

Merci. Madame Turine. Madame Gilles-Goris, vous avez la parole.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Je voudrais simplement dire qu'il est clair que pour les familles, nous savons très bien que pour certaines familles – et vous savez que nous savons – cinq euros, dix euros, vingt euros, ça peut représenter beaucoup de choses... pour des femmes qui sont seules avec des enfants, etc. Oui nous le savons. Mais vous savez aussi bien que nous que la commune doit remplir des missions et qu'elle a besoin aussi, pour le faire le mieux possible, de moyens financiers. Nous ne pouvons pas faire semblant de pouvoir bien gérer, bien faire le travail sans moyens financiers. Alors, il faut reconnaître qu'un passeport, une carte d'identité, un permis, c'est au moins pour cinq ans. Si vous augmentez de 5 euros, ça veut dire un euro par an. Bon ... un euro est un euro, mais quand même...Merci

M. le Président :

Monsieur Vermeulen, vous avez la parole.

M. Vermeulen :

Oui, je voudrais juste réagir, parce qu'on m'a apostrophé. Moi non plus, je n'aime pas les augmentations, ça c'est certain. Mais ce sont des choses qui, inévitablement, augmentent et on est obligés de suivre le gouvernement fédéral, d'après ce que je comprends. Je préférerais qu'on fasse tous ces documents gratuitement ; et j'ai tout à fait conscience de la pauvreté de certains quartiers de Molenbeek, et je suis bien placé de par mon métier, pour le connaître. Mais je voudrais juste rappeler que, avec Monsieur Ikazban, on avait eu une discussion pour essayer d'avoir des dialogues courtois. On essaye de le faire. Eh bien j'aimerais dire à ce Monsieur dont je ne connais pas le nom, (*le Président : "Rekik"*) qui est au fond de la salle : restez dorénavant poli. Et le dialogue sera beaucoup plus courtois. Je vous remercie pour votre future politesse.

M. le Président :

Merci. Je propose que l'on passe au vote sur le point. Merci. Vous avez eu tous la possibilité de vous présenter tout à l'heure, avant que Madame Gilles-Goris ne donne la deuxième réponse. Ce n'est pas maintenant que les réponses ont été données qu'il faut demander la parole. S'il vous plait, faites-le à temps. Donc, je propose que l'on passe au vote. Merci.

M. Van Damme :

Monsieur le Président...

M. Ikazban :

...la dernière parole, c'est toujours la sienne...

M. le Président :

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?

*Votes-Stemmingen : Par 24 OUI, 6 NON, 10 abstentions - Door 24 JA, 6
NEE en 10 onthoudingen
Approuvé - Goedgekeurd*

3. Economie - Renouveaulement du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de l'ASBL Atrium Molenbeek-Centre.

Economie - Vernieuwen van de Bestuursraad en de Algemene vergadering van de vzw Atrium Molenbeek-Centre.

M. le Président :

Merci. On passe au point suivant. Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Vous n'avez pas lu le règlement... Le règlement dit clairement...

M. le Président :

Vous aviez la possibilité de le faire après que Madame Gilles-Goris est intervenue la première fois, vous aviez la possibilité comme les autres conseillers de ré-intervenir après Madame Gilles-Goris, vous ne l'aviez pas fait, vous ne vous êtes pas présenté. C'est tout. Non, vous n'avez pas demandé l'appel, je suis désolé. Non, l'appel ne s'est pas affiché, ce qui signifie que vous n'avez pas poussé sur le bouton et je n'ai pas vu votre main. Je suis désolé, c'est comme ça, un point c'est tout. Le point est voté et nous passons au point suivant : Election des représentants à l'Atrium Molenbeek-Centre. Et nous allons passer... Monsieur Vossaert vous avez la parole.

M. Vossaert :

Je voulais juste dire que j'ai effectivement demandé la parole avant même l'intervention de Madame Gilles-Goris. Maintenant je ne comprends pas pourquoi Monsieur Van Damme ne peut pas s'exprimer. Il a participé à la discussion et il a envie d'avoir une réplique tout simplement. Alors, par rapport au point qui a été abordé, moi je n'ai pas participé au vote. Donc, je vous propose de recommencer ce vote après avoir entendu Monsieur Van Damme.

M. le Président :

Pourquoi n'avez-vous pas participé au vote ?

M. Vossaert :

Parce que j'ai estimé qu'il fallait donner la parole...

M. le Président :

Ce n'est pas une excuse, Monsieur Vossaert. Sinon y a toujours quelqu'un qui dira qu'il ne vote pas pour simplement pouvoir donner la possibilité à quelqu'un d'autre de reprendre la parole.

M. Vossaert :

Vous m'avez donné la parole... Il a fait la même chose que moi, il a demandé la parole avant même la réponse de Madame Goris....

M. le Président :

On vous a donné la parole... Le point 2 est terminé, l'incident est clos, le vote a eu lieu. Nous passons au point 3 : Renouvellement de l'assemblée générale de l'ASBL Atrium Molenbeek-Centre, point pour lequel il a été demandé un vote secret. Quelqu'un a-t-il une question ou une remarque par rapport à ce point exclusivement. ? Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban :

M. le Président, vous venez de dire qu'on va passer à un vote secret ?

M. le Président :

Y a un vote secret qui a été demandé sur le point tout comme pour les deux points suivants qui concernent les trois Atriums.

M. Ikazban :

Moi, je vous demande simplement une chose, c'est que je vais rejoindre Monsieur Vermeulen sur sa dernière remarque, pas la première évidemment, je voudrais simplement, Monsieur le Président, qu'en tant que Président, vous fassiez respecter le règlement, convenablement. Ce soir ça fait déjà deux fois que vous ne respectez pas le règlement, je vous le dis calmement et posément, simplement. Voilà, je ne vais pas épiloguer là-dessus, mais c'est vrai que nous avons lancé un appel la dernière fois, Monsieur Vermeulen et moi-même, pour avoir des débats plus courtois et plus respectueux. Je demande simplement, Monsieur le Président, avec tout le respect que je vous dois, de faire respecter, s'il vous plait, le règlement. Nous avons le droit d'intervenir, nous avons le droit d'une réplique. Je pense que la réplique a été très courte, c'est un peu dommage que vous l'avez pas fait, mais ce n'est pas grave, on va essayer de vous faciliter la tâche pour la suite du conseil communal, mais je vous demande simplement... (*inaudible - onhoorbaar*)

M. le Président :

... J'ai entendu votre remarque. Est-ce que je peux vous demander de parler sur les atriums, s'il vous plait ?

Un conseiller :

Monsieur le Président, pourquoi ?

M. le Président :

Parce que certains ont demandé un vote secret. Des membres de la majorité ont demandé un vote secret et ce, pour les trois points qui viennent : les points 3, 4 et 5 – Atrium Centre, Atrium Karreveld, Atrium chaussée de Ninove. Il y a des bulletins de vote qui ont été préparés. C'est le droit des conseillers de demander un vote secret. Nous passons au vote secret. Merci. Je vais demander aux deux assesseurs traditionnels, donc les deux membres les plus jeunes, Madame Pinti et Monsieur Vossaert, de bien vouloir se lever – à moins qu'ils soient candidats.

Pour pouvoir être élu, il faut au moins la moitié du nombre de votes.

Pour gagner du temps, nous proposons une procédure de vote sur le point 3, le point 4 et le point 5 simultanément. Donc nous donnerons les trois bulletins de vote ensemble. Pour pouvoir être élu, il faut obtenir la moitié du nombre des voix plus une. S'il vous plait...

M. Ikazban :

Sur ce point, moi je voulais simplement vous demander - parce que il me semble que la dernière fois on était d'accord pour soutenir les candidats de la majorité et que la majorité allait soutenir les candidats de l'opposition – combien de candidatures, combien de places dans ces assemblées générales d'Atrium où les mandats sont non rémunérés, bénévoles, Monsieur Vermeulen?

Donc, je ne vois pas pourquoi ? J'ai l'impression que vous avez 40 candidats pour cinq places. On est dans un Conseil d'administration, et on sait d'office qu'on a x nombre de présents. On sait très bien que la majorité, vous avez à la proportionnelle autant de représentants et que l'opposition en a autant, en fonction du poids de chaque groupe politique. Je ne comprends pas pourquoi c'est si difficile de répondre à ma question.

M. le Président :

Le nombre n'est pas limité, mais comme il s'agit d'une élection, et pas d'une désignation, le nombre n'est pas limité.

M. Ikazban :

Donc, nous avons une Assemblée générale avec un nombre illimité.

M. le Président :

Non, dans les règles qui gèrent les Atriums, il n'y a pas de désignation d'un nombre précis de membres de l'Assemblée générale. Et donc, l'élection se fait au moins à la moitié des voix, plus une.

M. Ikazban :

Oui, je comprends bien, mais il y a combien de candidats en trop ?

M. le Président :

Il n'y a pas de candidat en trop. Il faut obtenir le nombre de voix, c'est tout.

M. Ikazban :

Mais vous rigolez ou quoi ? Ce n'est pas ma question. C'est quand même simple de répondre à ma question. Vous nous avez demandé la fois dernière de soutenir les candidats de la majorité, alors, vous voulez un vote secret. On ne va pas voter pour les membres de la majorité, si les membres de la majorité ne soutiennent pas les membres de l'opposition. Ce n'est pas compliqué à comprendre. Je voulais juste savoir combien de candidatures il y a en trop. Dans une Assemblée générale...

M. le Président :

Il n'y a pas de candidatures en trop !

M. Ikazban :

Eh bien alors, tout le monde en fait partie. Il n'y a pas besoin de voter.

M. le Président :

Mais non, ce n'est pas vrai. À partir du moment où c'est une élection qui est demandée au Conseil communal, comme il y a une élection, nous passons vote. C'est tout, il n'y a pas à discuter, c'est comme ça. C'est la règle. Il y a une élection qui est demandée au niveau du Conseil communal, on passe à l'élection. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ?

M. Ikazban :

Est-ce que ma question est compliquée ?

M. le Président :

Mais est-ce que ma réponse est compliquée ? Écoutez, on va arrêter les polémiques et on va passer au vote.

Il y a une communication de service, un véhicule avec la plaque d'immatriculation 1-DNK-108 gêne le passage. Si vous aviez la possibilité de la déplacer. Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président, alors moi, je suis une nouvelle Conseillère communale, sans expérience, et je pense que comme le public qui est présent dans la salle, le vote secret existe, la pratique est courante, je n'ai rien contre le vote secret, simplement j'essaie de comprendre. Il avait été décidé que les membres soient plébiscités, tant au niveau de la majorité que de l'opposition. Alors moi, j'apprends que maintenant la procédure change. Il n'y a pas de souci. Je voudrais juste comprendre pourquoi la procédure a changé. C'est peut-être naïf ce que je vais dire, parce que vous ne nous avez pas prévenu.

M. le Président :

D'accord, j'ai compris votre question. La procédure n'a pas changé. Il s'agit d'une élection, des personnes ont demandé à pouvoir faire un vote secret. À partir du moment où cette demande a été émise, elle doit être acceptée. C'est la règle, on n'a pas le choix. Donc, aujourd'hui, tous les candidats se sont présentés, ils ont la possibilité d'être élus. Ils ont

besoin d'obtenir 50 % des voix plus une. C'est tout, merci. J'appelle Madame Pinti et Monsieur Vossaert. Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

À l'article un, il est écrit qu'on va désigner les nouveaux représentants de la Commune au sein du Conseil d'administration. Je vous signale que c'est la prérogative d'une Assemblée générale d'une ASBL, que de désigner cela.

M. le Président :

C'est l'Assemblée générale, ce n'est pas le Conseil d'administration. Vous votez pour qui vous voulez, pour les candidats que vous voulez. Je vais faire l'appel des Conseillers communaux les uns après les autres. Sur votre bulletin de vote, vous votez soit oui, soit non, soit blanc.

Le Président appelle chaque Conseiller communal par ordre de préséance à se rendre dans les isolements pour voter pour les points 3, 4 et 5.

Votes-Stemmingen, Scrutin secret - Bij geheime stemming.

M. le Président :

Ci-joint les résultats des votes:

*Shazia MANZOOR, par 24 voix OUI / door 24 JA stemmen
Mohamed EL ABOUDI, par 24 voix OUI / door 24 JA stemmen
Nourredine RTERO KHTIRA, par 21 voix OUI / door 21 JA stemmen
Hicham CHAKIR, par 23 voix OUI / door 23 JA stemmen
Hasnae LAHLOU, par 24 voix OUI / door 24 JA stemmen
Ahmed EL KHANNOUSS, par 25 voix OUI/ door 25 JA stemmen
Roland VANDENHOVE, par 26 voix OUI/ door 26 JA stemmen
Abdelkarim HAOUARI, par 23 voix OUI/ door 23 JA stemmen
Jamil BEN MALEK, par 23 voix OUI/ door 23 JA stemmen
Jacqueline MEIDO-MADIOT, par 22 voix OUI/ door 22 JA stemmen
Djamel TRAORE, par 22 voix OUI/ door 22 JA stemmen
Mourad METIOUI, par 35 voix OUI/ door 35 JA stemmen
Hassan RAHALI, par 25 voix OUI/ door 25 JA stemmen
Serge DEDECKER, par 22 voix OUI/ door 22 JA stemmen*

4. Economie - Renouveau du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de l'ASBL Atrium Karreveld.

Economie - Vernieuwen van de Bestuursraad en de Algemene vergadering van de vzw Atrium Karreveld.

Votes-Stemmingen, Scrutin secret - Bij geheime stemming:

M. le Président :

Ci-joint les résultats des votes:

*Shazia MANZOOR, par 23 voix OUI/ door 23 JA stemmen
Georges VAN LEECKWYCK, par 24 voix OUI/ door 24 JA stemmen
Didier VAN MERRIS, par 23 voix OUI/ door 23 JA stemmen*

Henriette COPPENS, par voix 23 OUI/ door 23 JA stemmen
Hasnae LAHLOU, par voix 23 OUI/ door 23 JA stemmen
Ahmed EL KHANNOUSS, par voix 22 OUI/ door 22 JA stemmen
Jean-Yves KITANTOU, par voix 22 OUI/ door 22 JA stemmen
Rachid MAHDAOUI, par voix 21 OUI/ door 21 JA stemmen
Marcellin BIETHE, par voix 22 OUI/ door 22 JA stemmen
Yassine GUESSOUS, par voix 22 OUI/ door 22 JA stemmen
Florin IANCOVESCU, par voix 21 OUI/ door 21 JA stemmen
Vittorio METTEWIE, par voix 37 OUI/ door 37 JA stemmen
Hassan RAHALI, par voix 23 OUI/ door 23 JA stemmen
Dirk BERCKMANS, par voix 24 OUI/ door 24 JA stemmen
Béatrice DIEPENDAEL, par voix 24 OUI/ door 24 JA stemmen

5. Economie - Renouveau du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de l'ASBL Atrium Chaussée de Ninove.
Economie - Vernieuwen van de Bestuursraad en de Algemene vergadering van de vzw Atrium Ninoofsesteenweg.

Votes-Stemmingen, Scrutin secret - Bij geheime stemming:

M. le Président :

Ci-joint les résultats des votes:

Naïma BENBELKHEIR, par 24 voix OUI/ door 24 JA stemmen
Nourreddin RTERO KHTIRA, par 22 voix OUI/ door 22 JA stemmen
Léonidas PAPADIZ, par 25 voix OUI/ door 25 JA stemmen
Pascal GARDINAL, par 24 voix OUI/ door 24 JA stemmen
Tarek ZAIDI, par 22 voix OUI/ door 22 JA stemmen
Jamila LAHCHIRI, par 22 voix OUI/ door 22 JA stemmen
Mohamed AHAMJIK, par 22 voix OUI/ door 22 JA stemmen
Ahmed EL KHANNOUSS, par 23 voix OUI/ door 23 JA stemmen
Aminata SAMBOU, par 22 voix OUI/ door 22 JA stemmen
Ursule AKATSHI, par 33 voix OUI/ door 33 JA stemmen
Hassan RAHALI, par 27 voix OUI/ door 27 JA stemmen
Luc VAN CANEGHEM, par 24 voix OUI/ door 24 JA stemmen
Oussama GHEMATI, par 23 voix OUI/ door 23 JA stemmen

6. Economat - Achat de mobilier scolaire.
Economaat - Aankoop van schoolmeubilair.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, pour faire gagner du temps aux Conseillers et pour faire plaisir à mon collègue Vermeulen, nous voterons favorablement pour les points 6, 7, 8 et 9.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. Pouvez-vous approuver ?

*Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid
Approuvé - Goedgekeurd*

**7. Instruction publique - Partenariat avec l'ASBL Schola ULB - Projet de tutorat à l'attention des élèves du primaire de l'Ecole n°17 - Les Tamaris.
Franstalig openbaar onderwijs - Medezeggenschap met Schola ULB VZW om lessen te geven met bestemming naar de leerlingen van School n°17 die moeilijkheden hebben - Les Tamaris.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid
Approuvé - Goedgekeurd*

**8. Instruction publique - Enseignement fondamental communal - Lettre de mission pour le directeur temporaire dans un emploi non vacant.
Franstalig openbaar onderwijs - Functiebeschrijving van de tijdelijke directeur in een niet-vacante betrekking.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid
Approuvé - Goedgekeurd*

**9. Instruction publique - Enseignement fondamental communal - Confirmation de l'adhésion du pouvoir organisateur au Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces - Désignation des représentants du pouvoir organisateur à l'Assemblée générale de celui-ci.
Openbaar onderwijs - Toevoeging van de inrichtende macht aan de CECP (Onderwijsraad van de gemeenten en de provincies) en aanduiding van de vertegenwoordigers van de inrichtende aan zijn algemene vergadering.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid
Approuvé – Goedgekeurd*

**10. Instruction publique - Election des membres représentant le Conseil communal pour siéger au sein de la Commission Communale de l'Accueil.
Openbaar onderwijs - Verkiezing van de leden die de gemeenteraad vertegenwoordigen om in de gemeentelijke opvangcommissie te zetelen.**

M. le Président :

Le point 10 est retiré.

**11. Action sociale - Chèque-taxi à valeur universelle sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale - Approbation de la convention pour l'année 2013.
Sociale actie - Taxicheque met universele waarde op het grondgebied van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Goedkeuring van de overeenkomst voor het jaar 2013.**

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

Juste une petite question par rapport au montant, est-ce qu'il a changé par rapport à l'année passée, et de combien ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Ma question est relative aux chèques-taxis : y-a-t-il des mesures pour assurer le transport des personnes visées dans la convention, c'est-à-dire les personnes handicapées et les personnes âgées de plus de 75 ans ?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Gilles-Goris.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Comme vous pouvez le lire, la subvention a augmenté, elle est passée de 28.200 euros à 29.615 euros. Donc c'est une convention qui est faite avec la Région, renouvelée d'année en année. Elle fait le bonheur de nos aînés. Monsieur Vossaert, pouvez-vous préciser votre question, parce que je n'ai pas très bien compris.

M. Vossaert :

Mis-à-part les chèques-taxis, est-ce que la Commune à l'intention de mettre en place des mesures alternatives pour le transport des personnes ?

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Il y a des associations qui s'en occupent sur demande et de manière ponctuelle. Si les personnes en font la demande, il existe un système, mais qui est alors payant.

M. le Président :

Madame Bastin, la règle est la même pour tout le monde. On s'inscrit avant qu'il n'y ait la réponse de l'Echevin. Au moment où j'ai donné la parole à Madame Gilles-Goris, vous n'aviez pas demandé la parole. Je vois que Monsieur Ikazban se fait un plaisir de lui envoyer des fleurs, et bien pour une fois, je vais lui faire plaisir. Je vais simplement demander à tous les Conseillers de s'inscrire avant que l'Echevin ne réponde. Merci !

Mme Bastin :

Oui, c'était simplement pour demander dans la convention, les prix des prises en charge sont des prix planchers et uniformes pour toutes les sociétés ou bien s'il y a des différences ? Merci !

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je suis votre conseil, Monsieur le Président, je m'inscris déjà pour le point 13.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Je vous répondrai par e-mail.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid
Approuvé - Goedgekeurd*

12. CLES - ASBL Lutte contre l'Exclusion Sociale à Molenbeek - RPM 449.487.409 - Remplacement de 2 membres de l'Assemblée Générale désignés par le Conseil communal du 17 décembre 2012.

CBSU - Vzw Bestrijding van de Sociale Uitsluiting te Molenbeek RPR 449.487.409 - Vervanging van twee leden van de algemene vergadering aangesteld door de Gemeenteraad van 17 december 2012.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Mais non, moi c'est pour le point 13.

M. le Président :

Ah, pardon! Pouvez-vous approuver ?

*Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid
Approuvé – Goedgekeurd*

**13. Secrétariat communal - Désignation de représentants de la Commune au sein de l'Assemblée générale de l'ASBL Agence immobilière sociale La MAIS.
Gemeentelijk secretariaat - Aanstelling van de vertegenwoordigers van de Gemeente in het sociale verhuurkantoor La MAIS.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

En fait, les membres à remplacer sont Monsieur Barkhane, Madame El Belghiti, Monsieur Mahy, Monsieur Navarre, Madame Schepmans et moi-même. Ce sont les derniers statuts de l'ASBL, Monsieur le Président, je voulais vous le faire remarquer.

M. le Président :

Monsieur Vandenhove n'est pas candidat, il passe par le CPAS. Les six candidats sont sur le document. Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

En lisant le document qui nous a été présenté aujourd'hui, je ne vois pas la candidature de la personne de ma formation politique. Je l'avais envoyée dans les délais, au Secrétariat communal, et je m'étonne qu'elle ne soit pas reprise. J'ai un courriel attestant de cet envoi.

M. le Président :

Vous ne faites pas la confusion avec l'ATL ?

M. Vossaert :

Non, absolument pas. J'ai bien envoyé un courriel à l'attention des autorités communales pour une candidature à la MAIS.

M. le Président :

Ce n'est pas arrivé chez l'Echevin.

M. Vossaert :

J'ai envoyé ça au Secrétariat communal, je peux être plus précis. J'ai la preuve avec moi.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Avant, à la MAIS, il y avait une place pour un représentant de l'opposition, et à l'époque, c'était Madame Hilgers, Ecolo, qui a démissionné en cours de route.

M. le Président :

Nous sommes obligés de mettre en place le nouveau Conseil d'administration, donc nous sommes malheureusement obligés de passer au vote. Mais nous le faisons pour les six candidats qui sont présentés sur le document.

M. Vossaert :

Mais à partir du moment où j'ai envoyé ma candidature, qu'on ne la prend pas en compte, j'aimerais bien savoir pourquoi ? Je veux donc qu'on puisse trouver une solution.

M. le Président :

Non, on ne peut pas laisser passer ce point.

M. Vossaert :

Écoutez, moi j'ai ici la preuve que j'ai bien envoyé cette candidature. Je l'ai fait le 19 mars à 14h42. Je me suis adressé à la Bourgmestre et à Monsieur Eylenbosch, comme pour toutes les autres candidatures que j'ai déjà présentées.

M. le Président :

Je suis désolé, mais je n'ai pas reçu votre e-mail. Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je ne savais pas qu'on allait épiloguer sur ce point. Je proposais d'ailleurs de ne pas passer au vote, de faire ça à main levée, pour gagner du temps. Mais Monsieur le Président, on constate une fois de plus petit problème, je vais être gentil, je vais dire « de rodage ». Il faudrait qu'on se mette d'accord sur la procédure, parce que parfois, on doit envoyer une candidature par e-mail, parfois par courrier. Moi personnellement, j'ai reçu le Conseil communal en quatre parties, je ne sais pas si c'est votre cas ? Alors pour ceux qui veulent faire leur travail de Conseiller communal convenablement, c'est un petit peu difficile. Vous, vous avez tous des PC. Ce n'est pas notre cas. Donc, je pense qu'il faudrait essayer de mettre en place une procédure claire pour ce genre de choses. Comme ça, nous ne perdrons plus de temps. Ça donne l'impression qu'on fait la course aux mandats, alors que ce sont des mandats tout à fait bénévoles. Je le rappelle à Monsieur Vermeulen, excusez-moi d'insister là-dessus, mais je le fais avec courtoisie.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, la proposition ici est de passer au vote. On reviendra sur le point plus tard. Nous devons mettre en place le Conseil d'administration, donc on va le faire passer tel qu'il a été présenté, on ne peut pas se priver de Conseil d'administration.

M. Vossaert :

Je ne suis pas pour le blocage de la MAIS, mais je veux juste qu'on puisse me confirmer qu'on a bien reçu mon acte de candidature, que ce soit indiqué dans le rapport...

M. le Président :

Attendez Monsieur Vossaert, je donne la parole à Monsieur l'Echevin Majoros.

**95. Secrétariat communal - Désignation de représentants auprès de la SDRB.
Gemeentelijk secretariaat - Aanstelling van vertegenwoordigers bij de GOMB.**

M. le Président :

Il s'agit de désigner le représentant pour l'Assemblée générale. Les deux candidats qui sont présentés sont issus du Collège. Il s'agit de Madame la Bourgmestre et de Monsieur l'Echevin Majoros. Pouvez-vous approuver ?

*Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid
Approuvé - Goedgekeurd*

**96. Secrétariat communal - Désignation des représentants de la Commune auprès de l'Assemblée générale de La Mission locale de Molenbeek-Saint-Jean.
Gemeentelijk secretariaat - Aanstelling van de vertegenwoordigers van de Gemeente bij de algemene vergadering van La Mission locale van Sint-Jans-Molenbeek.**

M. le Président :

Les candidats qui sont présentés sont Madame Evraud, Madame Carême-Palanga, Monsieur El Khannouss, Madame Tamditi, Madame Dekens et Madame Piquard. Nous avons donc six candidats et il n'y a que cinq places à pourvoir. Ce sont les candidatures qui ont été rentrées. Nous sommes donc obligés de passer au vote. Je donne la parole à Madame Petito.

Mme P'tito :

Chaque fois vous vous me rajoutez un « e », ce n'est pas « Petito », c'est P'tito.

(Rires - Gelach)

Monsieur le Président, moi je voulais juste signaler que dans l'explication du point, on fait référence à des statuts qui sont antérieurs à ceux que l'on vient de modifier au sein de la Mission locale. Je voulais vraiment vous signaler cela, parce qu'on fait vraiment une référence à des statuts qui ne sont plus ceux qui sont actuellement en cours. Les statuts ont été modifiés afin de respecter l'ordonnance de 2008 sur les Missions locales et donc l'ouverture des Conseils d'administration à l'ensemble des Communes de la zone Bruxelles-Ouest.

M. le Président :

Le Secrétaire communal vient de me communiquer une information comme quoi les statuts auxquels on fait référence, du 25 janvier 2007, sont ceux qui sont aujourd'hui encore valables au niveau du Moniteur belge. Donc, nous sommes obligés de nous rattacher à ces statuts-là, parce que les autres n'ont pas encore de force légale. Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci, donc vous avez dit qu'il y avait six candidatures pour cinq places. C'est ça ? Pour les deux points ?

M. le Président :

Oui Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Moi, j'ai une proposition à vous faire. C'est une proposition constructive, comme ça, on gagnera du temps. Je propose que la majorité retire un candidat et on approuvera l'ensemble. Vous respecterez comme ça la proportionnelle. Vous aurez deux candidats de l'opposition et trois de la majorité. C'est une proposition ferme et constructive, si vous voulez changer les choses par après, vous pourrez le faire comme Monsieur Majoros l'a indiqué tout à l'heure. Mais aujourd'hui, faites un geste, retirez un candidat de la majorité. On votera pour vos candidats et on élira cinq personnes.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, nous avons une déclaration de Madame Palanga, pour faire avancer les choses : elle souhaite retirer sa candidature pour les points 96 et 97.

M. Ikazban :

Ah, moi je ne voulais pas que ce soit elle, c'est dommage ! Ce n'est pas de ma faute. Merci en tout cas d'abonder dans mon sens, ça fera plaisir à Monsieur Vermeulen qui constatera à nouveau notre esprit constructif.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver le point ?

*Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid
Approuvé - Goedgekeurd*

**97. Secrétariat communal - Désignation des représentants de la Commune auprès de l'Assemblée générale de Molenbeek Formation.
Gemeentelijk secretariaat - Aanstelling van de vertegenwoordigers van de Gemeente bij de algemene vergadering van Molenbeek Formation.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid
Approuvé - Goedgekeurd*

**15. Urbanisme - PPAS 8 Ater mod. - Approbation définitive.
Stedenbouw - BBP 8 Ater mod. - Definitieve goedkeuring.**

M. le Président :

Nous avons eu des Sections réunies concernant les trois PPAS qui devaient être présentés. Un des points est retiré pour des raisons de traduction qui ne sont pas terminées. Ce sera représenté au mois d'avril, pour la mise à l'enquête publique. Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Pour le point 15, il n'y a pas de problème. Mais je voulais simplement attirer l'attention de Mesdames et Messieurs les Echevins sur les points positifs qui sont : la réussite du remembrement des terrains, la viabilisation d'une zone en friche et qui devenait

un dépotoir, et un projet de construction entre le boulevard du Mettwie et l'avenue du Condor. Sur ça, il n'y a rien à dire. Mais, vous nous avez présenté en Sections réunies le PPAS lundi, c'est chouette, malheureusement c'était la première fois qu'on nous le présentait, donc c'est un point positif. Parce que par le passé, nous votions des PPAS sans que ça passe d'abord en Sections réunies. Les interrogations concernent la quantité d'eau pluviale qui tombe ces derniers temps en beaucoup plus grande importance, notre zone est marécageuse, avec une zone sableuse et une dalle imperméable. Les entrepreneurs peuvent prévoir une isolation, mais elle n'est pas définitive. Le cas du bâtiment Sirenuse en est la preuve, ça n'est pas facile à faire. Donc, la vigilance est indispensable pour les constructions, et aussi pour les bâtiments anciens qui risquent de souffrir si on diminue la perméabilité avec de nouvelles constructions. Donc, je voulais vous demander si on avait prévu une récupération des eaux pluviales, un égouttage renforcé ?

Concernant les constructions à front des rues Tamaris et Osseghem, pour l'extension de l'école c'est bien, pour l'extension des lieux communautaires c'est très bien également, concernant les constructions communales et privées c'est également positif, mais ça va encore diminuer la qualité de vie du quartier. La possibilité de circuler, la possibilité de recevoir des gens, la possibilité de se faire soigner à domicile est un droit, mais il devient impossible de fait. De plus, le quartier est déjà taxé lourdement comme quartier résidentiel, donc, je vous en supplie prévoyez, puisqu'il n'y a pas de transport 24 heures sur 24, des parkings en surface. C'est indispensable ! Merci Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Madame Evraud. Je donne la parole à Monsieur Papadiz.

M. Papadiz :

Ici tout d'abord, je tiens à féliciter le Collège pour l'ensemble de ce projet, et particulièrement l'Echevin de l'Urbanisme. Je tire plus particulièrement mon chapeau sur les bâtiments C, D et E qui sont situés entre le boulevard Mettwie et Condor. On a pu voir en début de semaine, lors de la présentation, qu'elles sont en forme d'escalier, plus grand du côté Mettwie est plus petit du côté Condor. Donc, on peut retrouver une harmonie, une intégration dans le paysage urbain du quartier. J'apprécie aussi que l'on a tenu une attention toute particulière à la revalorisation des espaces verts et des jardins privatifs, néanmoins, j'attire votre attention sur deux points : il faudrait que la Commune soit attentive avec les promoteurs pour qu'ils prennent leurs précautions avec les fondations. Car dans le passé, il y a eu des immeubles voisins qui ont connu des problèmes d'inondations ou des problèmes d'humidité dans leurs sous-sols. Pour terminer, il faudrait que la Commune veille à ce qu'il y ait des emplacements de voitures privatifs publics en suffisance pour la population. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Merci Monsieur le Président, je voudrais d'abord faire une remarque sur l'enquête publique au Mettwie qui a été faite lors de la législature précédente. Pour ma part, elle n'a pas été présentée aux habitants de manière lisible comme projet de construction, mais bien comme un projet de réorganisation des terrains actuellement occupés de manière sauvage par des jardiniers. Donc, je pense que la population du Mettwie n'a pas été informée de manière suffisamment précise. Je trouve qu'il faudrait peut-être palier à ce déficit. Alors, très bien pour l'école, les infrastructures scolaires etc., mais je trouvais qu'il y avait tout de même

un certain nombre d'éléments à mettre en évidence et notamment, je demanderai à ce qu'il y ait une étude hydrographique qui soit faite et je rejoins tout à fait mes collègues. C'est déjà actuellement parfois une vraie pataugeoire, alors si on ajoute encore de nouvelles constructions, on risque d'évacuer ces eaux vers des sous-sols et des parkings de constructions qui sont au bas du boulevard Mettwie.

Je voudrais aussi signaler que sur sa face montante du boulevard Mettwie, donc celle où on projette de faire des constructions, il y a pour le moment la possibilité pour les camions de stationner. Je ne sais pas très bien au niveau de la mobilité si on a réfléchi où on allait mettre ce parking pour camions ? Je voudrais aussi attirer votre attention sur le fait qu'au niveau de la mobilité, il faut certainement prévoir des parkings en suffisance et je suis un petit peu inquiète quand, dans le texte, je lis que la réalisation est limitée de construction en sous-sol et donc de parking. Je me dis que s'il y a des parkings prévus en sous-sol, et bien où vont se parquer les gens qui n'ont pas la possibilité d'acheter ou de louer des parkings dans les bâtiments. Il faut bien savoir que pour le moment, et je pense que malheureusement ce sera encore le cas dans les années à venir, il y a une mobilité tout à fait hypothéquée sur le Mettwie. Il y a deux jours, une ambulance a mis huit minutes pour faire 200 mètres, donc il y a un engorgement manifeste de mobilité à ce niveau-là et je pense aussi qu'il faut en tenir compte puisqu'on envisage de mettre des buildings avec entrée sur le boulevard Mettwie.

On indique aussi que le projet pourrait être d'une densité plus élevée que R5 plus 3 ou plus 2. Est-ce qu'il faut absolument augmenter à R7 ? Est-ce obligatoire ou ne pourrait-on pas limiter à R5 ? J'insiste donc aussi sur cette étude hydrographique. Merci, Monsieur le Président, j'ai dit.

M. le Président :

Merci Madame Bastin. Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, donc c'est le 17 qui est retiré, le PPAS gazomètre qui est retiré ? Donc pour le point 16, c'est une mise à l'enquête publique et nous n'avons pas de problème par rapport à ça. Ah excusez-moi je parle du point 15. Je voudrais vous poser une question, ça me chipote beaucoup, j'ai entendu les remarques des membres de la majorité, je me demandais d'ailleurs s'ils allaient voter pour ou contre, parce que s'ils votent pour, alors ils sont incohérents. Je suis très curieux de voir votre vote, parce que quand j'ai entendu toutes vos remarques !

Alors moi, je n'ai rien contre l'Echevins de l'Urbanisme actuel, Monsieur Mahy, mais il faudrait quand même reconnaître que c'est l'Echevin de l'Urbanisme de l'ancienne majorité qui a initié le projet et qu'il faudrait le remercier pour son travail. Vous n'allez pas m'accuser de faire de la politisation, puisqu'il s'agissait d'un Echevin MR, Dominique Bastenier. Oui, il y en avait déjà dans la précédente législature, des Echevins MR.

M. le Président :

Il était FDF !

M. Ikazban :

Heureusement que le Président est là de temps en temps pour répondre à la place du Collège ! Vivement qu'il y ait le nouveau règlement d'ordre intérieur pour qu'on vous mette un peu au pas, Monsieur le Président. Parce que ça ne va pas du tout, vous répondez

toujours à la place du Collège. Voilà, trêve de plaisanteries, mais je suis quand-même très sérieux, je veux un règlement qui vous mette au pas.

Pour revenir sur le sujet, c'est quelque chose d'extrêmement important. Ce PPAS déterminera ce qu'on va faire dans ce quartier. Alors, évidemment nous soutenons la logique qui a amené à ce PPAS, comme évidemment nous partageons les inquiétudes qui ont été soulevées par Madame Bastin et Madame Evraud. On voit que vous habitez le quartier, en tout cas que vous connaissez le cas.

M. le Président :

Non, Monsieur Ikazban, vous faites des apartés, les apartés ne sont pas permis ici.

M. Ikazban :

Je reconnais que vous avez des membres du MR qui ont une lucidité extraordinaire que je partage en partie. Donc, moi je voudrais vous poser une question. C'est un point important, donc on peut prendre un peu de temps sur ce point-là, vous n'allez pas m'en vouloir. D'ailleurs, je vous en ai fait gagner pas mal précédemment. Moi j'ai donc une question qui me chipote, j'ai assisté à la présentation du PPAS, une très belle présentation, d'ailleurs là on peut féliciter Monsieur l'Echevin Mahy parce que je trouve que pour un Echevin qui est entré en fonction, c'était du très bon travail ! Il connaissait très bien son sujet, je voulais donc savoir si on parlait de l'espace qui avait été négocié par l'Echevin Bastenier ? Monsieur Bastenier, qui n'est plus là, avait négocié, je pense avec brio, quelque chose d'intéressant parce qu'il y a des parcelles qui appartiennent à des propriétaires privés, des spéculateurs, des morceaux de terrains qui appartiennent à la Commune, tout ça est un méli-mélo un peu difficile à gérer. Par contre, moi je vais me concentrer sur la partie de terrain qui est en bordure du boulevard Mettwie. C'est un terrain en pente, qui est incliné, et qui jouxte le terrain où se trouve l'école. Évidemment, c'est le bourgmestre Philippe Moureaux qui a lancé ce grand plan de création et d'agrandissement des écoles communales, donc on se réjouit de ce PPAS qui va permettre d'agrandir et donc de réaliser le programme qui a été lancé, parce que pour nous, les écoles, c'est extrêmement important. Le côté résidentiel de Molenbeek est important également, néanmoins la partie qui va revenir à la Commune, on m'a dit que c'était 7700 m², je ne sais pas si ça a changé depuis ? La parcelle privée représenterait 30.000 m², on nous avait expliqué que sur cette partie-là, on pouvait construire jusqu'à 300 unités de logements et à côté de ça, le PPAS prévoit la possibilité par rapport aux 7700 m², en plus évidemment du projet d'agrandissement des écoles, et je pense que si on agrandit l'école comme c'est prévu...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, je peux vous demander d'aller droit au but ? Parce que là maintenant, vous dépassez les limites au niveau du temps.

M. Ikazban :

A donc, les autres ne dépassent pas les limites et moi je dépasse les limites. Moi je ne m'appelle pas Dina Bastin et donc je n'ai pas droit de dépasser les limites, c'est ça ?

M. le Président :

Madame Bastin n'a pas dépassé les limites au niveau du temps !

M. Ikazban :

On a présenté la réalisation possible de 70 logements publics à côté de 300 logements privés, et je voudrais vous poser la question, ça va d'ailleurs déterminer le vote, notre vote en tout cas, parce que jusqu'à présent on a été extrêmement constructif. Ça va être très simple, nous sommes pour le maintien du côté résidentiel de ce quartier, la paisibilité de ce quartier évidemment, mais sommes aussi pour une certaine mixité. Dans la note de politique générale de la majorité, on l'a déjà critiquée donc je ne vais pas y revenir, on parle beaucoup de mixité. Moi, je voudrais savoir, cette mixité sociale, est-ce qu'elle signifie la réalisation de 70 logements sociaux, ce qui n'est pas grand-chose par rapport aux 300 logements privés. La question est toute simple, elle n'est pas du tout polémique, est-ce que votre majorité qui s'entend si bien, à merveille, va confirmer la réalisation de 70 logements sociaux dans ce quartier-là ? Je vous remercie, je m'excuse d'avoir été trop long, Monsieur le Président, mais je pense que j'avais le droit de poser ma question.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban, ik geef het woord aan Mijnheer De Block.

M. De Block :

Je voudrais aller dans le même sens que Monsieur Ikazban, le plan logement de l'Echevin a de l'ambition, mais malheureusement cette ambition est largement sous des défis qui se posent à Molenbeek. Je vois effectivement que le rapport entre communal et privé n'est pas justifié avec les défis qui se posent dans la Commune. Malheureusement, je n'ai pas pu assister aux sections réunies, mais ce sont 300 logements privés et est-ce qu'il y a déjà une précision concernant le fait que ce seront des logements à vendre ou à louer ?

M. le Président :

C'est du privé.

M. De Block :

Donc, ils font ce qu'ils veulent. Je trouve que la Commune doit prévoir une offre assez grande aussi bien de location de logements sociaux ou de location à prix modérés et je trouve que dans le choix des partenaires dans ce processus-ci, je trouve qu'il faut mettre des critères clairs, sinon on ne pourra pas empêcher les processus de spéculation dans ce quartier. Parce que quand on parle de privé, la spéculation ne peut être évitée. Je voudrais qu'on soit attentif aux choix pour ce projet, parce qu'il n'y a pas beaucoup d'occasions qui se présentent pour la Commune.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block. Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je rejoins Monsieur Ikazban au sujet de la mixité sociale. C'est une condition de meilleure cohésion sociale. Et puis, j'ai une seconde question à l'adresse des Ecolos, je voudrais savoir ce qu'ils pensent de la densification des zones urbaines ? Plus de béton, moins d'espaces verts, voilà c'est une question de réflexion.

M. le Président :

Il n'y a plus de questions, je peux donner la parole à Monsieur l'Echevin de l'Urbanisme ?

M. l'Echevin Mahy :

Alors c'est vrai, rendons à César ce qui lui appartient, l'ancienne majorité est effectivement à la source de ce PPAS. Moi, je m'assure du bon suivi et de la bonne fin de ce projet à long terme.

Effectivement la séance d'information aux citoyens n'existait pas. Nous corrigerons cela pour les prochains PPAS. Donc, pour le point 16, nous prévoyons une séance d'information à mi-parcours pour informer les citoyens, les riverains du PPAS.

Il y a eu plusieurs points qui sont passés au Conseil communal, bien sûr le Collège a voté à plusieurs reprises ces points pour que le PPAS tienne ces délais. Donc le Conseil communal a quand même été au courant de ce PPAS et pouvait à tout moment consulter le dossier présent au Secrétariat communal.

Qu'allons-nous faire des eaux pluviales lorsqu'il y a de fortes pluies ? Effectivement, plus de béton va amener plus de ruissellement, mais c'est lors du dépôt du permis par les différents propriétaires et promoteurs de projets que nous veillerons à cette question. C'est plutôt à ce niveau-là que nous interviendrons, pour que l'aménagement du territoire se fasse de la meilleure manière qui soit au sujet des eaux.

En ce qui concerne l'inondation des bâtiments, c'est vraiment lié aux constructeurs, ce n'est pas à la Commune de construire. Tout le monde est au courant maintenant de la nature du sol, de la nature spongieuse du sol, toutes les techniques existent. C'est aux constructeurs à faire en sorte qu'ils vendent quelque chose dans lequel les gens n'ont pas les pieds dans l'eau.

En ce qui concerne les parkings voitures, on prévoira toujours des parkings en souterrain. Certains diront qu'il y en a trop, d'autres diront qu'il n'y en a pas assez, mais en tout cas on tentera d'atteindre le « un pour un » qui est généralement la règle. Bien sûr, c'est en fonction des situations, mais ici, on ne peut pas subordonner l'aménagement du territoire et l'affectation du sol à des problèmes de parking. Il faut bien se dire que s'il y a des problèmes de trafic sur le Mettwie, il y a aussi le trafic de transit. Donc on ne doit pas non plus se freiner dans le vote du PPAS parce qu'il y a de temps en temps des embouteillages sur le boulevard du Mettwie. Je ne le nie pas ça se passe à certaines heures de la journée, il faut le prendre en compte, mais le PPAS doit être à un moment donné adopté. On ne doit pas arrêter l'urbanisation et le développement de la vie pour une raison de voitures, même si je ne nie pas du tout la réalité.

En ce qui concerne les étages, c'est une recommandation de densifier. On pouvait construire en R5, mais il fallait un minimum de densification. Si on ne densifie pas en vertical, on densifie en horizontal et donc on revient sur le béton, les eaux pluviales et ce qui s'ensuit. Et donc bien sûr, je rejoins la dernière intervention, si on ne densifie pas en vertical et bien on mange alors sur des zones vertes.

En termes de mixité, c'est une question qui a été posée lors des Sections réunies, et il me semblait avoir déjà répondu à ces questions techniques. Il est prévu 29.000 m² de logements privés et on prévoit 7775 m² de logements publics. Il faut savoir que sans l'adoption de ce PPAS, la Commune ne possédait aucun terrain, et donc ne pouvait envisager la construction d'aucun logement, d'aucune extension de l'école. Il me semble

qu'un PPAS, et ça a toujours été le cas, ça a toujours été une règle, on règle l'affectation du sol et pas la destination des logements. Donc nous ici aujourd'hui, on ne change pas le discours, effectivement on peut dire qu'il y aura du logement public et on vise la mixité, mais ce sera une mixité dans le projet alors. On ne peut pas le dire maintenant, ça dépend de divers facteurs qui moi, me dépassent. Ça fera l'objet d'une discussion au sein de la majorité, mais aujourd'hui, il est acquis qu'il y a des surfaces prévues pour du logement public et on s'assurera qu'il y ait une mixité.

Il y a également un gain 1260 m² pour l'extension de l'école, donc nous avons tout intérêt à voter ce PPAS. Je me fais le messager de la majorité précédente et de la majorité actuelle. Je pense que le bon sens veut qu'on aille de l'avant. On pourra y revenir lors d'un conseil ultérieur dans les mois et les années qui viennent sur la destination et la répartition entre le logement social et conventionné.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin. Je donne la parole à Madame Turine.

M. l'Echevine Turine :

Comme on a demandé l'avis d'Ecolo sur la question, la densité n'est absolument pas incompatible avec plus de vert en ville. Comme l'a dit l'Echevin de l'Urbanisme, il y a plusieurs manières de densifier, si on veut avoir justement un meilleur équilibre et un meilleur respect de l'environnement. Le plus de vert en ville, ça passe par une meilleure attention et un respect des espaces verts aux côtés de la densification, et toute une série de dispositifs en passant par les toitures vertes, des places de parking qui ne sont pas uniquement en béton et qui permettent de laisser passer les eaux de pluie etc. Donc, la densification ne veut pas dire trop de béton, mais qu'il y ait un équilibre qui puisse se faire entre densification et plus vert en ville.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, si je peux vous demander de vous tenir aux trois minutes de répliques.

M. Ikazban :

Comme pour Monsieur Mahy, j'imagine ?

M. le Président :

Monsieur Mahy a parlé moins que vous lors de votre première intervention.

M. Ikazban :

Si vous m'interrompez, j'aurai encore moins de temps. J'ai écouté Monsieur Mahy, mais il me semble qu'il a dit quelque chose d'erroné ou alors j'ai mal compris. Parce que j'ai vu sursauter l'un ou l'autre Conseillers communaux. Vous avez parlé de 770 m² de logements sociaux publics et vous avez parlé de 70 logements.

M. l'Echevin Mahy :

Mais non, pas du tout 7575 m² de logements publics ce qui représente 70 logements.

M. Ikazban :

Dont le terrain sur lequel on va construire l'annexe à l'école ?

M. l'Echevin Mahy :

Pour l'annexe, il s'agit de 1260 m² au sol.

M. Ikazban :

Donc, il faut soustraire ! Je vous dis simplement que la majorité qui est là devant nous aujourd'hui, a eu l'occasion unique et exceptionnelle d'affirmer sa volonté politique, d'affirmer votre volonté de mixité et de création de logements sociaux. Je pense effectivement que la Commune est en manque de logements sociaux, je ne vais pas jouer sur les mots, pas assez de logements sociaux qu'il nous faut dans un premier temps, surtout dans ces quartiers-là, parce qu'il n'y en a pas et la mixité sociale c'est ça, créer du logement social là où il n'y en a pas. Mon groupe ne pourra voter favorablement pour ce point que si nous avons une garantie qu'il y aura du logement social. Même si c'est un PPAS, ça n'empêche pas que le Collège puisse prendre une direction, donc je voudrais vous entendre clairement nous dire « oui ce sera pour du logement social » et alors, nous voterons pour. Dans la négative, nous ne pourrions pas voter favorablement.

M. l'Echevin Mahy :

Je répète, il ne faut pas dévier. L'objet du vote aujourd'hui, n'est pas de changer la donne par rapport à tous les PPAS que vous avez menés et que vous avez votés, et on ne parle pas de répartition des logements. Aujourd'hui, vous changez la donne, vous dites qu'il faut définir la nature des logements publics. Si aujourd'hui vous changez la donne, c'est votre problème, mais si vous essayez de justifier un vote d'abstention sur ce point-là, ce serait dommage, parce que vous avez quand même porté ce projet depuis 2010 et là, c'est comme un mariage, vous avez les fiançailles et au moment de dire oui vous êtes en train de reculer. Je ne comprends pas ! Mais bon, soit.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

J'attends un peu de calme avant de pouvoir m'exprimer, merci. Bon, je vais appeler les choses par rapport à ce PPAS, je pense que Monsieur Mahy a été très explicite là-dessus, sans le PPAS, zéro logement. Pourquoi, parce que les terrains communaux qui étaient disponibles avant l'échange de terrain n'étaient pas constructible. Avec le PPAS, on a la possibilité de faire du logement public. Bien sûr que la majorité a la volonté de le faire.

M. l'Echevin Mahy :

On ne supprime pas le PPAS gazomètre, le cahier des prescriptions est pour l'instant rédigé en français, parce que le bureau d'études est francophone. La traduction a mis plus de temps que prévu, mais le point sera présenté au mois d'avril. Monsieur Ikazban, vous appelez ça une suppression de point, mais en réalité le point n'est que reporté pour une raison de traduction.

M. Ikazban :

Je viens d'entendre Monsieur Majoros qui dit que s'il n'y avait pas de PPAS, on n'aurait pas pu augmenter le nombre de logements dans le quartier. Alors, vous allez reporter le point pour des raisons techniques, mais moi, je m'en fous, ce n'est pas ça qui est important. Je pense que vous faites une confusion, c'est dans le PPAS gazomètre qu'on nous a expliqué que grâce au PPAS on triple le nombre de possibilités de logements. Ici, on n'est pas dans le PPAS gazomètre, je suis désolé, on est dans le 8ATER. Il y a 70 logements et moi je voudrais savoir si cette majorité aura le courage d'affirmer qu'on aura du logement social oui ou non. La question, elle est simple, vous répondez oui, on votre oui. Si vous répondez non, on votera non. C'est tout, on va ne pas polémiquer. Allez, passez au vote, prenez vos responsabilités.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Il ne faut pas confondre, sur le plan juridique, vous avez évidemment raison. On ne peut pas déterminer aujourd'hui si ce sera publique ou pas. Ça, je suis d'accord, mais on fait ici de la politique, et on demande simplement si votre intention oui ou non est de faire du logement social à cet endroit à l'avenir ? Met SP.a willen we met die vraag aansluiten : hebt u de intentie ja of nee om daar sociale woningen te zetten ?

M. le Président :

On l'a déjà dit à plusieurs reprises.

M. l'Echevin Mahy :

Une fois de plus, ce n'est pas l'objet, et comme on le dit, on ne vote pas sur des intentions. Vous avez un texte clair, un travail technique, une affectation précise. On vous demande de dire oui ou non. Si vous vous abstenez, c'est votre choix. Mais en tout cas nous, on prend nos responsabilités pour accepter qu'on ait une certaine maîtrise sur l'affectation du sol, pour que ces conventions qu'on a signées avec IFC aboutissent pour qu'on puisse construire du logement public. Le débat sur le logement social ou le logement conventionné ou tout ce que vous voulez, on l'aura. Ce n'est pas un souci. Mais on vous demande de dire si vous êtes d'accord sur tous ces échanges de terrains pour qu'au final on ait bénéfice. C'est un bénéfice qui n'est pas négligeable !

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Majoros pour terminer.

M. l'Echevin Majoros :

Je vais redire ce que j'ai déjà dit : oui, il y aura du logement public. Non, sans ce PPAS, ça n'aurait pas été possible. Donc c'est un plus. Je vous remercie pour l'engouement que vous avez pour le logement public, que ce soit sur le gazomètre ou que ce soit dans celui-ci, vous constatez qu'effectivement on augmente les possibilités d'en créer. C'est ce que nous ferons. Merci.

M. le Président :

On passe au vote. Pouvez-vous approuver ?

*Votes-Stemmingen : Par 25 OUI, 1 NON, 14 abstentions - Door 25 JA, 1
NEE en 14 onthoudingen
Approuvé – Goedgekeurd*

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Voilà, donc dans ce PPS, on va donner la possibilité à une école de pouvoir s'agrandir. Ça, c'est une très bonne chose, c'est ce que la précédente majorité a fait réaliser. Aujourd'hui, je constate que la majorité n'a pas le courage de se prononcer par rapport au logement. Est-ce qu'on aura du logement social, oui ou non ? On joue sur les mots, vous n'êtes pas d'accord entre vous, donc finalement votre collégialité n'est que de façade. Donc, on s'est abstenu, on n'a pas voté contre, mais on regrette ce manque de courage et ce rendez-vous manqué de créer du logement social dans un quartier où on n'en a pas pour avoir une vraie mixité. Voilà, nous on retiendra ça !

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. Nous passons au point suivant.

**16. Urbanisme - Quartier Scheutbosch-ter - Soumission du projet de plan à enquête publique et poursuite de la procédure.
Stedenbouw - Scheutbos-ter wijk - Indiening projectplan tot het openbaar onderzoek en voortzetting van de procedure.**

M. le Président :

Voilà nous sommes ici au PPAS du Scheutbosch. Pouvez-vous approuver ?

*Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid
Approuvé - Goedgekeurd*

**17. Urbanisme - PPAS 15 Gazomètre - Soumission du projet de plan à enquête publique et poursuite de la procédure.
Stedenbouw - BBP 15 Gashouder - Indiening projectplan tot openbaar onderzoek en voortzetting van de procedure.**

M. le Président :

Le point 17 est retiré.

18. Biodiversité - Demande d'installation d'un rucher sur le site des Plantations.
Biodiversiteit - Aanvraag voor het plaatsen van een bijenkorf op de locatie van de Beplantingen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Magérus.

M. Magérus :

Oui Monsieur le Président, ce point m'a d'abord fait sourire. Sourire, parce que ça m'a remémoré une époque où l'Echevin précédent qui n'aime pas beaucoup la propreté publique, si je peux encore dire ça ici, aimait beaucoup plus les fleurs, les abeilles, les papillons, les oiseaux. Et je me souviens d'un moment où on avait même été placer des ruches sur le toit de la Maison communale. Ça fait sourire beaucoup de gens, Madame la Bourgmestre me complète, à côté du Commissariat... Je me souviens d'un moment où certains fonctionnaires devaient fermer leurs fenêtres parce que des abeilles se trompaient de direction. Je vois Monsieur El Khannouss qui conteste, mais alors il n'écoutait pas souvent au Collège, parce que moi j'y étais et je l'ai entendu. Bien sûr, les abeilles sont un excellent indicateur de la qualité de notre environnement. Maintenant, je voudrais poser une question. Je pense que l'espace des plantations est un merveilleux endroit où les ouvriers travaillent maintenant d'une manière convenable, avec un outil adéquat mais en plus c'est un merveilleux endroit qui pourrait être un endroit didactique pour les enfants, pour l'apprentissage d'un meilleur environnement, au niveau de la flore, au niveau des déchets, du tri des déchets, etc. Est-ce que dans ce cadre-ci, on pense justement aux enfants pour leur faire connaître la vie des abeilles, les précautions qu'il faut prendre ?

J'ai lu attentivement la proposition qui nous est faite aujourd'hui, j'ai entendu qu'il y a beaucoup d'accord sur ce dossier, mais on n'a pas consulté les ouvriers. Et là, je vous mets quand même en garde, parce qu'il se peut que de temps en temps que vous allez avoir à cet endroit, tout près du site des plantations, tout près d'ailleurs d'un grand immeuble, des dizaines de milliers d'abeilles qui vont arriver, et il se pourrait que parmi les ouvriers, il y a en ait qui soient allergiques, non pas au figuré, mais aussi au propre. Donc, il y a quand même aussi des précautions à prendre en cette matière.

M. le Président :

Merci Monsieur Magérus. Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je voulais simplement demander si on prévoit une personne pour éventuellement remplacer celle qui s'occupe des abeilles, si elle avait un empêchement, si elle tombait malade etc. On prévoit, s'il y a une résiliation du contrat, s'il y a un événement qui l'empêche de définitivement travailler, mais on ne prévoit pas qu'il y ait éventuellement quelqu'un qui puisse prendre le relais.

M. le Président :

Merci Madame Bastin. Je donne la parole à Madame Gadaleta.

Mme l'Echevine Gadaleta :

Alors, je vais d'abord répondre aux questions relatives aux abeilles. La personne qui a fait cette demande est une personne qui travaille sur le site des Plantations et à ma

connaissance, la Chef de service a pris toutes les précautions d'usage. Donc ça, ça a été effectivement discuté avec les villes. Si vous avez des informations que moi je ne possède pas, moi je ne peux pas vous dire plus que je n'en sais moi-même. On a demandé l'autorisation de la Chef d'équipe et la personne qui a posé sa candidature est quelqu'un qui travaille au service des Plantations.

J'ai bien tenu compte de la remarque par rapport au remplacement éventuel de la personne en cas de maladie ou d'empêchement. Je vais me renseigner et poser la question. Monsieur Magérus, par rapport à votre question, pour le moment il n'y a pas de projet d'en faire un lieu didactique. Je vous rappelle qu'on a un projet qui s'appelle Maison de la Nature sur la chaussée de Ninove et qui prévoit tout ce que vous venez de dire. Donc je pense qu'il y a déjà un projet assez clair et bouclé qui va dans ce sens.

M. le Président :

Merci Madame Gadaleta. Pouvez-vous approuver le point ?

*Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid
Approuvé - Goedgekeurd*

**19. Travaux publics - Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
Openbare werken - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

M. le Président :

Le point 19 est retiré.

**20. Travaux publics - Restaurant Pythagoras sis à l'avenue de Roovere, n°9 - Rénovation et isolation des toitures - Projet.
Openbare werken - Restaurant Pythagoras gelegen De Rooverelaan n°9 - Renovatie en isolatie van de daken - Ontwerp.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Monsieur le Président, je voudrais simplement plaider en faveur de cette activité. C'est une activité intéressante, je parce que c'est un petit commerce de Molenbeek, mais c'est aussi un endroit plus symbolique au niveau même de la gastronomie à Molenbeek, de la diversité etc. Je voudrais poser deux questions par rapport à ça puisque c'est une activité qu'il faut soutenir. Ma question concerne les travaux, est-il établi dans la gestion du chantier que ça se fasse en gênant le moins possible l'activité qui s'y déroule et, la deuxième question, concerne l'éventuel compensation par rapport à ces travaux-là ? Est-il prévu qu'il y ait une augmentation des loyers pour l'activité ? Si c'est le cas, est-il possible de faire ça en bonne intelligence par rapport à cette activité pour qu'elle puisse continuer ?

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj. Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Le Pythagoras, c'est une propriété communale, vous le savez sans doute. Tout le monde l'a compris, il y a pour l'instant une discussion avec cette société et je ne peux pas m'étendre sur le sujet. Mais, l'ensemble des choses que vous avez mentionnées, le montant du loyer, le fait que les travaux gênent le moins possible, etc., sont l'objet de discussions en ce moment. Je ne vais pas m'étendre là-dessus puisque, comme il y a des négociations, je ne voudrais pas nous déforcer par rapport à ces négociations.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros. Pouvez-vous approuver ?

Votes-Stemmingen : *Unanimité - Eenparigheid*
Approuvé - Goedgekeurd

21. Travaux publics - Construction d'une école néerlandophone - Rue de la Semence - Projet - Imputation budgétaire.
Openbare werken - Constructie van een nieuwe Nederlandstalige school gelegen Zaadstraat - Ontwerp - Begrotingsaanrekening.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Votes-Stemmingen : *Unanimité - Eenparigheid*
Approuvé - Goedgekeurd

22. Travaux publics - Fourniture et placement de stores (Phase III) dans des écoles communales, une crèche et certains services communaux - Projet - Imputation budgétaire.
Openbare werken - Leveren en plaatsen van stores (Fase III) in verschillende gemeentescholen, een kribbe en in bepaalde diensten - Ontwerp - Begrotingsaanrekening.

M. le Président :

Le point 22 est retiré.

23. Travaux publics - PTI 2010-2012 - Projet n°03 Marché de travaux: réaménagement complet des rues Jean-Baptiste Janssen et De Rudder - Projet - Imputation budgétaire.
Openbare werken - DIP 2010-2012 - Project nr. 3 - Opdracht van werken: heraanleg van de Jean-Baptiste Janssen- en de Rudderstraat - Ontwerp - Begrotingsaanrekening.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Dekens.

Mme Dekens :

Monsieur le Président, en général, est-ce que ça ne serait pas possible qu'au moins sur le site internet avant le Conseil, même deux heures avant le Conseil, il y ait quand même un jeu complet des documents disponibles avec tous les bons titres et toutes les bonnes versions ? Parce qu'aujourd'hui, on a reçu deux ou trois versions, par e-mail, sur nos bancs, et puis on reçoit un papier qui change tous les titres, etc. Ça devient quand même un peu

difficile à suivre et je suis tout à fait prête à l'imprimer moi-même. Vous ne devez pas placer un jeu complet sur ma table, je suis prête à l'imprimer moi-même, mais ça serait quand même plus facile.

M. de Voorzitter :

Voor uw informatie, er is een nieuw programma en de mogelijkheid zal komen om alles online te kunnen lezen. Pouvez-vous approuver ?

*Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid
Approuvé - Goedgekeurd*

**24. Travaux publics - PTI 2010-2012 - Projet n°05 Marché de travaux: réaménagement complet de la rue Isidore Teirlinck - Projet - Imputation budgétaire.
Openbare werken - DIP 2010-2012 - Ontwerp nr. 5 - Opdracht van werken: Volledige heraanleg van de Isidoor Teirlinckstraat - Ontwerp - Begrotingsaanrekening.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Dans ce projet, y a-t-il un changement par rapport à ce qui avait été programmé sous l'ancienne législature ? S'il y a un changement par rapport au programme qui était prévu, est-ce qu'on a maintenant définitivement réfléchi sur la manière dont on va gérer le marché pendant les travaux ? Le marché devra se déplacer puisqu'il ne reviendra que lorsque la place aura été rénovée.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Merci Monsieur le Président. Dans ce cas-ci, et dans les points précédents, il s'agit effectivement, comme je crois Monsieur Ikazban vient de le souligner, il s'agit de projets qui ont été approuvés par l'autorité de tutelle dans le courant de l'année 2012. Le problème, c'est qu'ils doivent être imputés sur l'année 2013. C'est pour cette raison qu'il repasse maintenant. Donc, c'est simplement un problème comptable. Le marché va changer de place, il va se trouver dans la partie basse de la place de la Duchesse, mais ce n'est pas le sujet du point ici.

M. Ikazban :

Donc, Monsieur l'Echevin confirme qu'il n'y a pas de changement par rapport au plan initial.

M. l'Echevin Gypers :

Tout à fait.

M. Ikazban :

Donc on votera favorablement pour tous les points que je vous ai énumérés. Mais simplement, je pense qu'il sera très important d'informer les habitants par rapport aux travaux et par rapport au marché. En effet, ce marché est important pour l'économie locale et pour les habitants mais il cause aussi parfois certains désagréments à certains habitants et je pense qu'il serait très important de bien communiquer toutes les procédures qui auront lieu pendant tous ces travaux.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. Pouvez-vous approuver ?

*Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid
Approuvé - Goedgekeurd*

**25. Travaux publics - PTI 2010-2012 - Projet n°06 - Marché de travaux: réaménagement complet de la rue François Mus - Projet - Imputation budgétaire.
Openbare werken - DIP 2010-2012 - Project nr. 06 - Opdracht van werken: volledige heraanleg van de François Musstraat- Ontwerp - Begrotingsaanrekening.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid
Approuvé - Goedgekeurd*

**26. Travaux publics - PTI 2010-2012 - Projet n° 07 - Marché de travaux: Réaménagement de voiries de la rue Mommaerts (entre le boulevard Léopold II et la rue Piers) - Projet - Imputation budgétaire.
Openbare werken - DIP 2010-2012 - Project nr. 7 - Opdracht van werken : Volledige heraanleg van de Mommaertsstraat (tussen de Leopold II laan en de Pierstraat) - Ontwerp - Begrotingsaanrekening.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid
Approuvé - Goedgekeurd*

**27. Travaux publics - PTI 2010-2012 - Projet n°04 Marché de travaux: réaménagement complet de la rue Euterpe - Projet - Imputation budgétaire.
Openbare werken - DIP 2010-2012 - Project nr. 4 - Opdracht van werken: volledige heraanleg van de Euterpestraat- Ontwerp - Begrotingsaanrekening.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid
Approuvé – Goedgekeurd*

28. Travaux publics - PTI 2010-2012 - Dotation triennale de développement - Amélioration de la sécurité urbaine - Aménagement extérieur public joutant la construction d'une nouvelle école néerlandophone - Projet - Imputation budgétaire. Openbare werken - DIP 2010-2012- Driejaarlijkse Dotatie voor Ontwikkeling - Verbetering van de stedelijke veiligheid - Externe openbare aanleg grenzend aan de constructie van een nieuwe nederlandsstalige school - Ontwerp - Begrotingsaanrekening.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Dank u Mijnheer de Voorzitter. Ik zou graag weten aan wat gaan die bedragen dienen? En ik zou ook de ventilatie van de bedragen willen kennen. En dan wat gaat eigenlijk gebeuren je met de moestuintjes die daar nu zijn? Dank u.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Rahali. Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

M. de Schepen Gypers :

Ja, dus het gaat hier effectief over de school van de Zaadstraat, dus een nieuwe school en dit gaat hierover het bedrag dat gaat besteed worden aan de aanleg van de rand van die scholen. Dus, dat wil zeggen de wegen en de infrastructures der rond, dus niet in de scholen, maar der rond.

Betreffende de moestuintjes, ze gaan verdwijnen, die moeten weg. Er is geen enkel mogelijkheid om dit te houden.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Gypers. Pouvez-vous approuver ?

*Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid
Approuvé - Goedgekeurd*

29. Travaux publics - Marché de travaux relatif à la rénovation complète du bâtiment situé rue Maroquin, 26 Projet - Imputation budgétaire. Openbare werken - Opdracht van werken betrekking de volledige Renovatie van het gebouw gelegen Marokijnstraat, 26 - Ontwerp - Begrotingsaanrekening.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid
Approuvé – Goedgekeurd*

30. Travaux publics - Maison Communale : aménagement d'un nouvel accueil et rénovation de la cage d'escalier avec implantation d'un nouvel ascenseur - Projet - imputation budgétaire.

Openbare werken - Gemeentehuis : Inrichting van een nieuwe onthaalruimte en renovatie van de trappenzaal met inplanting van een nieuwe lift - Ontwerp - Begrotingsaanrekening.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Le projet a-t-il été modifié par rapport au projet initial ? Je voudrais savoir s'il y a eu des modifications par rapport à ce que l'ancien Collège avait initié ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

C'est comme pour le point précédent, ça a été approuvé en 2012 et ça n'a pas été dépensé. Donc, ça doit être rebudgeté en 2013.

Mme Piquard :

Merci pour l'explication.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Désolé, je suis étonné du montant. C'est presque 1 million d'euros pour une cage d'escalier et un ascenseur. 1 million d'euros pour un escalier ?

M. le Président :

Et un ascenseur...

M. De Block :

J'espère bien !

M. le Président :

Et tout l'accueil également en bas qui va être entièrement rénové.

M. De Block :

Désolé, mais j'étais vraiment étonné du montant. C'est bien basé sur un devis, j'imagine ! Mais je voudrais quand même insister que dans les temps difficiles que nous connaissons actuellement, que la Commune fasse vraiment attention à ce genre de

rénovation. J'espère au moins qu'il ne s'agit pas de placer du marbre au sol parce que les gens ne font pas la différence et il y a moyen de faire des économies. Pour ce genre de montant, je trouve que la Commune a quand même le droit et le devoir de bien étudier les coûts, même si je trouve que c'est important de garder un certain aspect architectural cohérent, mais quand même 1 million d'euros pour un ascenseur et un escalier, c'est quand même beaucoup.

M. l'Echevin Gypers :

Moi comme vous, je suis à chaque fois étonné quand je reçois le retour des entrepreneurs. Mais il s'agit d'un marché public. Et donc, on prend le moins cher. Il y a un cahier de charge, et selon ce cahier de charge, nous sommes obligés de prendre l'entreprise la moins chère. Mais il n'y a pas que l'ascenseur, effectivement il y a un escalier, et il y a tout l'aménagement autour etc. Mais moi, je ne suis pas l'entrepreneur.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

M. la Bourgmestre :

Je voudrais insister sur l'accueil qui doit être réservé à la Maison communale. C'est un bâtiment classé, donc on ne peut pas y faire ce que l'on veut. Mais il faut que les personnes qui viennent à l'Admiration communale soient bien accueillies, qu'il y ait un véritable accueil qui se fasse au rez-de-chaussée et qu'on puisse directement diriger les personnes vers les services adéquats. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Et donc, cet aménagement nous semble indispensable. Il a été demandé par la population, l'Administration communale est un des lieux ouverts et il faut que les gens soient bien dirigés.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre. Pouvez-vous approuver ?

*Votes-Stemmingen : Par 39 OUI, 1 abstention - Door 39 JA, 1 onthouding
Approuvé – Goedgekeurd*

31. Travaux publics - PTI 2010-2012 - Utilisation rationnel de l'énergie - Construction de logements sis rue Ransfort, 40 (projet n°12) - Projet - Imputation budgétaire. Openbare werken - DIP 2010-2012 - Rationeel energie gebruik - Constructie van woningen gelegen Ransfortstraat, 40 (Ontwerp n°12) - Ontwerp - Begrotingsaanrekening.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid
Approuvé – Goedgekeurd*

32. Travaux publics - Travaux de Restauration de la galerie funéraire du cimetière communal - Projet - Imputation budgétaire.
Openbare werken - Werken van restauratie van de graf galerij van de Gemeentelijke begraafplaats - Ontwerp - Begrotingsaanrekening.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid
Approuvé - Goedgekeurd*

33. Travaux publics - Plan triennal 2007-2009 - Projet n°09 - Rénovation de l'éclairage public de la rue du Hoogbosch et des avenues Carl Requette, Edmond Candries - Installation de 14 points et 6 points lumineux - Projet - Imputation budgétaire.
Openbare Werken - Driejarenplan 2007- 2009 - Project n°09 - Renovatie van de openbare verlichting van de Hoogboschstraat, Carl Requettelaan en Edmond Candrieslaan - Installatie van 14 punten et 6 punten lichtgevend - Ontwerp - Begrotingsaanrekening.

M. le Président :

Le point 33 est retiré.

34. Travaux publics - Programme triennal d'investissement 2013-2015 - Octroi de subsides par la Région de Bruxelles-Capitale - Proposition de projets à réaliser - CE13.0084.
Openbare werken - Driejaren investeringsprogramma 2013-2015 - Toekenning van subsidies door het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Voorstel het te realiseren ontwerpen - CE13.0084.

M. le Président :

Vous avez la liste des différentes voiries qui se trouvent dans la délibération. Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Merci Monsieur le Président. Ik heb de lijst bekeken en wat mij opvalt, is dat het niet gaat om definitieve plannen, maar gewoon om een principe beslissing. Wat mij heel erg opvalt is dat alle straten die hier opgenomen worden allemaal in een bepaalde wijk, er is niets voor het historische centrum van Molenbeek. Ik vind het heel raar! In het verleden is het zo dat er altijd een vrij evenwichtige verdeling van die straten.

Donc, je constate que toutes ces rues se trouvent dans le nouveau Molenbeek et qu'il n'y en a aucune dans le centre historique de Molenbeek. Dans le passé, on avait quand même un équilibre dans la rénovation de ces rues ! Donc je ne comprends pas bien cette optique.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je rejoins tout à fait ce qu'a dit Monsieur Van Damme, je n'ai rien à rajouter.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. Je donne la parole à Monsieur Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Les voiries dans le centre de Molenbeek-Saint-Jean ont quasiment toutes été reprises dans les Contrats de quartier. Les rues qui ont été oubliées, notamment la rue de la Lys, la rue Montagne aux Angés, qui sont quand même également situées dans le centre de Molenbeek-Saint-Jean, se retrouvent ici dans le projet qui vous est soumis. De la même manière, on va également refaire un petit morceau de la rue Vandenboogaerde. Donc, ce sont des petits morceaux qui ont été oubliés dans les Contrats de quartier. Mais pour le reste ce sont effectivement des voiries qui se situent dans le haut de Molenbeek.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Je remercie l'Echevin pour sa réponse, mais je ne suis pas satisfait par cette réponse. Pour ne citer qu'un endroit, toutes les rues qui se trouvent derrière le Parvis, derrière l'église, méritent vraiment d'être refaites. Donc, je crois qu'il y a quand même d'autres nécessités aussi et il faudrait un peu mieux partager l'effort. En conclusion, notre groupe s'abstiendra.

M. l'Echevin Gypers :

La rue de Courtrai, je suppose que ce de cette rue-là dont vous parlez, ce sont des flux qui ont été refaits dans le Contrat de quartier Mommaerts. Ils n'ont pas une durée de 25 ans et donc on ne peut pas refaire des rues qui n'ont pas plus de 25 ans. Ça, c'est ce que les services m'expliquent. Maintenant, si ce n'est pas vrai, alors c'est que le service ne dit pas la vérité. Mais ça, c'est ce qu'on me dit aujourd'hui.

M. Van Damme :

Pour être tout à fait clair, je parle des rues qui se trouvent derrière l'église, je parle de la rue de l'Avenir etc.

M. l'Echevin Gypers :

Ça a en effet concerné un Contrat de quartier, sauf la rue de Ribaucourt qui a été refaite sur fonds propres.

M. le Président :

Ici, il s'agit de demandes de subsides, et on ne peut demander ces subsides que si les rues ont été refaites il y a plus de 25 ans. Or pour les rues dont parle Monsieur Van Damme, les travaux ont été réalisés il y a moins de 25 ans dans le cadre de Contrats de quartier.

M. l'Echevin Gypers :

Mais c'est vrai, mon franc vient de tomber, la rue de l'Avenir, c'est repris dans un projet des habitants. Il y a une demande des habitants qui a été faite, et la rue va être refaite dans un projet qui a été déposé. C'est un aménagement qui va être réalisé avec les habitants.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Votes-Stemmingen : Par 26 OUI, 14 abstentions - Door 26 JA, 14
onthoudingen
Approuvé - Goedgekeurd*

**35. Travaux publics - Marché de services pour l'entretien et la réparation en cas de panne des installations de chauffage dans les bâtiments communaux - Projet.
Openbare werken - Diensten opdracht voor het onderhoud en de herstelling ingeval van panne van de verwarmingsinstallaties in de gemeentegebouwen - Ontwerp.**

M. le Président :

Le point 35 est retiré.

**36. Projets subsidiés - Nouvelle Loi communale articles 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestres et Echevins.
Gesubsidieerde projecten - Nieuwe Gemeentewet artikels 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten- Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid
Approuvé – Goedgekeurd*

**37. Projets subsidiés - Contrat de Quartier Cinéma Belle-Vue - Réaménagement de la place communale et des rues du Prado et Comte de Flandre : dossier d'adjudication - Projet BELIRIS / Contrat de Quartier Cinéma Belle-Vue - Opérations 4.4 et 4.8 (partiel) / Politique des Grandes Villes - Projet 1 - Engagement de la dépense.
Gesubsidieerde projecten - Wijkcontract Cinema Belle-Vue - Herinrichting van de gemeentplaats en de Prado- en Graaf van Vlaanderenstraat : aanbestedingsdossier - BELIRIS-Project / Wijkcontract Cinema Belle-Vue - Ingrep 4.4 en 4.8 (gedeeltelijk) / Grootstedenbeleid - Project 1 - Aanrekening van de uitgave.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

M. Piquard :

Monsieur le Président, sous l'ancienne législature, ce projet était déjà en cours et nous souhaitons à l'époque, avant de supprimer des places de parking sur la place

communale, qu'on attende que de nouvelles places de parking soient créées rue Sainte-Marie dans le but que les riverains puissent continuer à garer leurs voitures.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

J'irai un peu dans le même sens et je persiste à considérer que c'est aberrant de supprimer tous les emplacements de parking sur la place communale dans la mesure où c'est l'accueil administratif de la Commune et où il y a des personnes qui ne savent pas marcher 100 mètres ou 200 mètres.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

La partie qui va être ouverte, ce sera le parking Brunfaut. Maintenant, le parking Stevens ne sera pas prêt. C'est donc simplement une question de timing. Si on doit attendre Stevens, on ne pourra pas faire la place communale directement. Donc, il faudra faire passer tout sur Brunfaut.

Par rapport à la question de Madame Evraud, au niveau communal, on va de toute façon aller vers une antenne qui va être déplacée. Pour des gens qui ne peuvent pas y arriver en voiture, je crois que l'antenne Charles Malis pourra servir. D'un autre côté, c'est une place publique et partout où on va, on doit traverser des places publiques depuis un parking. C'est partout comme ça.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je me souviens, Monsieur Gypers, vous faisiez partie du Collège et nous étions tous d'accord pour attendre les travaux de la rue Sainte-Marie et de la Petite Senne. Vous parlez d'une antenne, oui c'est vrai, je l'ai personnellement boostée pour qu'elle démarre effectivement un jour, et j'en suis très heureuse pour les services et les personnes. Mais l'antenne, ce sera une antenne population parce que tout ne peut pas être décentré. Vous savez que certains registres de l'État civil ne peuvent pas quitter la Maison communale. Alors, vous allez me dire que le service Démographie va déménager mais, je maintiens qu'il faudrait des places de stationnement et surtout des places de stationnement pour les personnes handicapées.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

M. Evraud :

Je vous signale que quand on doit aller à la justice de paix, déjà maintenant, c'est l'enfer. Alors, qu'est-ce que ça va devenir dans le futur ?

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Votes-Stemmingen : Par 24 OUI, 2 NON, 14 abstentions - Door 24 JA, 2 NEE en 14 onthoudingen
Approuvé – Goedgekeurd*

Mme la bourgmestre :

Donc, vous êtes contre les projets que vous avez vous-même initiés et plus particulièrement contre la personne qui avait les projets subsidiés dans ses compétences, l'ancien Bourgmestre, Philippe Moureaux.

M. l'Echevin El Khannouss :

Vous avez voté contre Philippe Moureaux !

M. Ikazban :

Ah, voilà la Bourgmestre qui se réveille.

Mme la Bourgmestre :

Mais je ne me réveille pas, j'ai suivi avec intérêt toutes vos sorties et celle-là, elle m'étonne vraiment ! Parce que le PS et le SP.a portaient à bout de bras ce projet d'un espace partagé sur la place communale. Au moins le SPA est conséquent avec lui-même, il a voté pour, ce soir. Vous, le PS, vous votez contre un projet qui était porté par Philippe Moureaux. C'est incroyable ! Vous connaissez les conditions dans lesquelles le projet a été approuvé sous la législature précédente. Je trouve que c'est vraiment schizophrénique comme attitude.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

C'est quand même incroyable, c'est quand même incroyable Madame la Bourgmestre comme vous vous réjouissez du fait que nous ne sommes pas à 100 % d'accord sur le timing, et non pas sur le contenu. C'est quand même incroyable comme vous vous réjouissez d'une petite différence sur le timing. Si ça vous fait tellement plaisir, c'est vraiment incroyable ! Si ça vous fait tellement plaisir, alors je me dis que votre vie n'est pas tellement heureuse. Parce que si c'est vraiment ça qui vous fait plaisir, alors...

Mme la Bourgmestre :

Je vous rassure, plus le temps passe et mieux je me sens dans la fonction ! N'ayez pas de souci pour moi.

M. le Président :

L'incident est clos. Le point est clôturé, on a déjà voté. Bon d'accord, Monsieur Ikazban, je vous donne la parole pour une dernière intervention.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, je trouve quand même que la majorité devrait remercier les socialistes de l'opposition, parce que grâce à nous, la Bourgmestre s'est enfin réveillée. Elle a résisté beaucoup plus longtemps que d'habitude. C'est magnifique, Françoise qui se réveille. Je vous rappelle simplement...

Mme La Bourgmestre :

Plus la soirée passe et plus vous dites des bêtises. Donc je ne peux pas résister à intervenir.

M. le Président :

Arrêtez de polémiquer !

M. Ikazban :

Allez, ça y est, c'est de nouveau de ma faute. J'ai été gentil avec vous, Monsieur le Président, mais vous n'arrivez pas à présider ! Vous avez un Collège difficile à gérer. Il est minuit, et Cendrillon, elle a mis du temps, mais elle s'est enfin réveillée.

Madame Schepmans, il faut ouvrir les yeux parce que vous n'êtes pas éveillée complètement. Nous, on s'est abstenu, mais on n'a pas voté contre. Par contre, en face, dans la majorité, il y a eu des gens qui ont eu le courage, et je les salue, de voter contre. Pas nous, nous, on s'est simplement abstenu. Voilà Madame Schepmans.

Mme la Bourgmestre :

Vous vous absteniez sur des points que vous avez portés à bout de bras. C'est extraordinaire !

M. le Président :

L'incident est clos.

38. Projets Subsidiés - Contrat de Quartier Autour de Léopold - Opérations 2.8, 3.3, et 4.5 - Convention tripartite entre la Région de Bruxelles-Capitale, Casablanca, ASBL, Bonnevie ASBL, L.E.S. ASBL, ABEF ASBL et la Commune de Molenbeek-Saint-Jean. Gesubsidieerde projecten - Wijkcontract Rond Leopold - Ingrepen 2.8, 3.3 en 4.5 - Tripartiete overeenkomst tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, Casablanca vzw Bonnevie vzw, L.E.S. vzw, ABEF vzw en de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Dekens.

Mevr. Dekens :

Ik wou gewoon een vraag stellen, is het niet mogelijk dat Mijnheer Vandenhove een belang conflict heeft in deze? Allez, je vais le répéter en français, est-ce que Monsieur Vandenhove n'a pas un conflit d'intérêts ici ? Je ne sais pas, c'est juste une question que je me pose. Parce qu'il est quand même employé de l'ASBL Bonnevie.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

Ça concerne l'ASBL Bonnevie dans laquelle moi, je n'ai rien à voir. Je suis effectivement partie prenante dans le centre de formation Bonnevie. Ici, il s'agit de l'ASBL Bonnevie dans laquelle je n'ai rien à voir. Si ça pose problème, je n'ai pas de souci à me retirer.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Oui Monsieur le Président, je voulais simplement intervenir sur le point précédent. Le Point a été très vite balayé, moi je n'ai pas du tout compris comment on est arrivé... Je vois Monsieur le Secrétaire communale qui est un peu hésitant par rapport au vote. Je vois des gens qui votent contre en face, des gens qui s'abstiennent, franchement moi j'ai pas du tout compris comment vous faites pour établir les résultats du vote. Et moi, j'ai un souci avec ça, j'observe le Conseil et je me demande pourquoi on ne pourrait pas revenir sur ce point-là et refaire le vote parce que je suis mal à l'aise. Je sais qu'il est tard, mais je m'étonne de votre façon de compter les votes.

M. le Président :

Il y a 24 oui, deux non, et 14 abstentions. Vous oubliez de compter le SPA.

*Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid
Approuvé - Goedgekeurd*

39. Projets subsidiés - Contrat de Quartier Cinéma - Bellevue - Opération 5b.6 - Fête de quartier - Approbation de la convention tripartite entre la Région de Bruxelles-Capitale et l'association de Schouder.

Gesubsidieerde projecten - Wijkcontract Cinema - Bellevue - Ingrep 5b.6 - Wijkfeest - Goedkeuring van de tripartiete overeenkomst tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, de Schouder vzw en de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

*Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid
Approuvé – Goedgekeurd*

40. Propriétés communales - Approbation de la convention d'occupation précaire d'un terrain communal sis rue de la Flûte Enchantée, cadastré 76a - 4e division - Section C. Gemeentelijke eigendommen - Goedkeuring van de bruikleenovereenkomst van een gemeentelijk terrein gelegen in de Toverfluitstraat, gekadastreerd 76a - afdeling 4 - Sectie C.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je n'ai pas lu dans les différents articles si le locataire doit aménager les lieux pour éviter tout dommage fait à ces animaux et si tel était le cas, s'il ne se retournerait pas contre la Commune pour demander des dédommagements. Je voudrais savoir si on a obligé le locataire à prendre une assurance RC pour ces animaux ? Donc voilà, il y a un point que j'aimerais voir figurer dans le contrat.

M. le Président :

Merci Madame Bastin. Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Oui Monsieur le président, je voudrais vous poser une question parce qu'évidemment le numéro de la division et du cadastre ne me l'indique pas comme cela, est-ce qu'il s'agit de la zone sport ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Moi, j'aimerais savoir de quels animaux il s'agit ? Sont-ce des chèvres, des vaches etc. Est-ce qu'il existe des clôtures ? C'est bien de soigner ces animaux, mais il faut aussi penser aux habitants.

M. le Président :

Merci Madame Piquard. Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

D'abord, il ne s'agit pas d'une zone de sport, c'est un champ. Pour ce qui relève de la responsabilité, l'article huit précise que l'occupant assume la responsabilité pour tout dommage pouvant survenir aux tiers du fait de ces animaux. Les animaux dont on parle, ce sont des moutons.

Pour ce qui est de la responsabilité de manière générale de l'occupant, je pense que l'article huit est suffisamment précis et donc en découlent toutes les obligations d'agir en bon père de famille, notamment de clôturer les lieux pour éviter tout dommage. Voilà, donc c'est de sa responsabilité.

Concernant le bien-être des animaux, cette question dépasse largement la question de cette occupation temporaire et donc il n'est pas de notre responsabilité d'agir à ce sujet, ni plus ni moins que dans l'ensemble des lieux de la Commune.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Oui, Monsieur Majoros, que dit le PRAS à cet endroit-là ? Ensuite, moi je n'ai pas demandé qu'on ne batte pas les animaux, j'ai simplement demandé si les habitants étaient protégés. Donc y a-t-il des clôtures et que dit le PRAS à cet endroit-là ?

M. le Président :

Merci, je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Non, mais Madame Piquard a posé la question que je voulais poser.

M. le Président :

OK, je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Oui, il est bien indiqué : « dommages pouvant survenir au tiers ». Mais si jamais quelqu'un de l'extérieur fait un dommage à un de ces animaux, est-ce que la Commune est responsable de ce dommage ? C'est ça que je voulais savoir, parce que des tiers, c'est dans un sens, mais ça doit aller dans l'autre sens aussi.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Mais donc à partir du moment où cette convention d'occupation précaire existe, nous n'avons pas de responsabilité par rapport à ce qui pourrait se passer. C'est vraiment de la responsabilité de l'occupant. La clôture doit être réalisée par l'occupant, il doit agir en bon père de famille par rapport à ces animaux et par rapport aux dangers éventuels qu'ils pourraient faire courir aux personnes, notamment aux enfants qui pourraient avoir envie de caresser les animaux.

Alors en ce qui concerne l'autre partie de votre question, pour le PRAS, à partir du moment où on est dans une occupation temporaire, on n'a évidemment pas besoin d'avoir une réaffectation pour cette occupation temporaire. C'est une zone à bâtir, et d'ailleurs il est prévu qu'un jour il y ait une extension de l'école de la Flûte enchantée à cet endroit-là. Mais cela, c'est pour une occupation définitive du sol. Ici, on parle bien d'une occupation temporaire par des animaux qui ne remettent pas en cause le sol, à part qu'ils vont brouter de l'herbe, ça n'a pas d'influence durable.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros. Pouvez-vous approuver ?

*Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid
Approuvé - Goedgekeurd*

**41. Jeunesse - Octroi d'une subvention exceptionnelle à D'Broej Centrum West pour le projet - Une main tendue.
Jeugd - Toekenning van een buitengewone subsidie aan D'Broej Centrum West voor het project - Une main tendue.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président, moi, je me réjouis bien sûr de cette aide exceptionnelle qui sera accordée à cette ASBL. Je connais le travail sérieux et ambitieux de l'ASBL, mais ma question est la suivante : il s'agit ici de subventions, une de 400 euros et l'autre de 300 euros. C'est surtout par rapport à celle de 300 euros que je me pose une question, à savoir la prise en charge d'une partie des frais d'un voyage qui sera organisé...

M. le Président :

Madame Tahar, vous êtes au point 42.

Mme Tahar :

Oui, mais c'est lié. Je fais ça pour vous éviter de vous faire perdre du temps. Donc, c'est 300 euros qui concernent une aide à un voyage à Istanbul, enfin je m'étonne un peu de la modique somme qui va être allouée à l'ASBL, parce que je lis qu'il s'agit de soutenir tout un groupe de jeunes. Je ne sais pas ce que finalement ces 300 euros vont couvrir ? C'est ma première question. Parce que 300 euros, ce n'est même pas le prix d'un billet d'avion.

Ma deuxième question, c'est de savoir quelles sont les conditions d'octroi d'une subvention quelconque, que ce soit pour cette ASBL ou pour une autre. Encore une fois je précise bien que je me réjouis de la subvention, mais j'aurais aimé que cette somme soit multipliée et qu'elle soit accordée à chaque jeune de cette ASBL. Donc voilà, merci pour votre réponse !

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Ik zou graag meer toelichting hebben voor dit project.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Turine.

M. l'Echevine Turine :

Je réponds sur les points 41 et 42. Au niveau des critères pour l'octroi de subsides, on est toujours pour l'instant dans le cadre de ce même règlement dont on a déjà parlé plusieurs fois aux Conseils communaux précédents. C'est un règlement qui est déjà assez ancien et qui est en cours de réactualisation. Avant la fin de l'année, on passera au Conseil communal avec une réactualisation de l'ensemble du règlement général de subsidiation aux organismes. Mais pour l'instant, on est toujours dans l'ancien règlement qui finalement est assez vague sur les conditions d'octroi. Il faut que ce soient des associations qui sont sur le territoire de la Commune depuis un an et qui ici, dans le cadre de la jeunesse, soit des associations qui travaillent avec des jeunes. Alors, le service pour l'instant fonctionne, je pense que je l'ai déjà expliqué lors d'un Conseil communal précédent. On a un subside pour l'année qui n'est pas énorme et on a parlé au moment de l'adoption du budget, qu'il s'agit de 18.900 euros pour l'ensemble de l'année pour les subsides aux organisations. Donc ce subside est réparti en deux catégories, des subsides annuels aux associations qui demandent un soutien pour leurs frais de fonctionnement et ça, c'est octroyé en fin d'année sur le rapport annuel des associations. Et puis, nous avons des subsides aux projets pour lesquels, pour l'instant, le montant pour l'année 2013, le montant total est de 3000 euros. Il est vraisemblable, si en cours d'année on se rend compte qu'il y a beaucoup de demandes par rapport au projet, qu'on puisse dans la masse totale, rééquilibrer puisque, pour l'instant, le règlement ne dit rien et que sur base des conseils du service Jeunesse, on peut rééquilibrer entre ce qui est des subsides annuels et des subsides au projet. Jusqu'à présent, il y avait peu de demandes par rapport aux projets, et donc, c'est sur cette base que le service a proposé un montant de 3000 euros qui soient alloués pour les demandes de projets. Depuis le début de l'année, il y a déjà eu quelques demandes et il y en a encore plusieurs qui sont en cours, il est vraisemblable qu'on augmente encore en cours d'année ces montants pour les projets. Donc, vu que les montants ne sont pas élevés, fatalement ça varie entre 200, 400, voire 500 euros, selon la demande de l'organisation et selon le budget total qui est prévu par l'organisation pour financer le projet et les autres types de subsides qu'ils ont ou auxquels on sait qu'ils peuvent avoir accès. Donc, on tient compte du type d'association et du type de projet qui est mis en place. Sur base de ça, le service fait une proposition de montant.

Maintenant, sur le fond du projet, pour le point 41, c'est un projet intergénérationnel où les jeunes ont des activités avec des personnes qui sont dans un home pour personnes âgées. Ils ont notamment une activité ce week-end de rencontre avec ces personnes âgées. Comme c'est un des axes sur lequel on voudrait particulièrement travailler, donc la question intergénérationnelle, il nous semblait important de pouvoir subsidier un projet comme celui-là.

Par rapport au projet de voyage à Istanbul, c'est un voyage très court, j'aurais préféré qu'ils puissent partir plus longtemps pour qu'ils puissent profiter réellement de leur présence sur place. Mais voilà, c'est dans ce cadre-là et le service Jeunesse pensait que c'était une bonne chose que de pouvoir quand même soutenir ce projet, même si c'est un voyage assez court. C'est vrai que tout ce qui permet l'ouverture des jeunes à d'autres cultures, à d'autres horizons, me paraît intéressant à soutenir.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Merci Madame Turine, au fait, ma question était effectivement de savoir, enfin je voudrais d'abord dire que le projet est excellent et je salue les initiateurs d'ailleurs, mais par rapport aux 400 euros, qu'est-ce que ça va couvrir finalement ?

M. l'Echevine Turine :

Donc, j'ai répondu. Les associations rendent un budget, ici je n'ai plus les montants, mais à mon avis vous devez les avoir peut-être dans le dossier. Mais si vous voulez, je peux vous transmettre l'entièreté des informations. Je n'ai plus le montant total en tête. Mais donc, leur projet coûte une certaine somme, et nous participons entre 200 et 400 euros selon ce qu'on voit qu'ils peuvent avoir comme subsides et selon les moyens du service. Je vous dis, pour l'instant, il n'y a que 3000 euros disponibles sur l'année pour les projets. Donc, pour permettre à différents projets d'avoir droit à ces subsides, c'est limité évidemment. Mais, ils allouent ces sommes de la manière qu'ils veulent. Évidemment, c'est pour financer ce projet-là.

M. le Président :

Merci Madame Turine, on peut approuver le point ?

*Votes-Stemmingen : Par 38 OUI, 1 abstention - Door 38 JA, 1 onthouding
Approuvé - Goedgekeurd*

42. Jeunesse - Octroi d'une subvention exceptionnelle à D'Broej Centrum West pour le voyage à Istanbul.

Jeugd - Toekenning van een buitengewone subsidie aan D'Broej Centrum West voor de reis naar Istanboel.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Votes-Stemmingen : Par 38 OUI, 1 abstention - Door 38 JA, 1 onthouding
Approuvé - Goedgekeurd*

43. Mobilité - Approbation des règlements de stationnement payant.

Mobiliteit - Goedkeuring van de reglementen op het betalend parkeren.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, je voudrais poser une question à l'échevin de la mobilité, dans ce règlement, est-ce que vous confirmez que vous maintenez dans ce règlement la nouvelle redevance pour la première carte de stationnement pour les habitants de la commune ? Parce qu'il y avait quand même aussi une discussion sur le montant puisque on avait parlé d'un certain montant et puis Monsieur Gypers avait déjà annoncé un montant encore supérieur. Je voudrais avoir une réponse cette question avant de pouvoir prononcer sur le vote.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Les points 43 et 44 sont-ils retirés ou pas ?

M. le Président :

Le point 43 est maintenu, c'est le point 44 qui est retiré.

M. Van Damme :

Mais le point 43, je n'ai pas eu le temps parce qu'il n'était pas dans les documents. Donc, on s'abstiendra.

M. le Président :

A l'examen, zéro.

M. Van Damme :

C'est encore une fois, franchement, Monsieur le Président, examen zéro, c'est facile si vous distribuez les papiers justes avant, le vrai problème ici c'est le même problème qui a été évoqué plusieurs fois ici ce soir, c'est la mauvaise organisation et la mauvaise diffusion des documents et je trouve ça un peu lourd de votre part de me dire que c'est de ma faute.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je dois répondre à la question que j'ai posée moi-même ? Je bien répondre, je sais de toute façon que vous allez faire payer la carte de stationnement.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, ce que nous voulons, c'est que vous terminiez votre intervention. Il n'y aura pas d'autres questions. Je donne la parole à Monsieur de block.

M. De Block :

Sur le point de la mobilité, vu que ça parle de nouveau du stationnement payant, je dois malheureusement constater que la seule différence que ça va faire, c'est qu'on va payer encore plus. Je ne pense pas qu'au niveau du plan de stationnement, qui est normalement conçu pour faciliter le stationnement des habitants, on va avancer dans la donc, je voterai contre, ce n'est qu'un texte supplémentaire. À la limite, ce que je pourrais soutenir, c'est qu'on facilite façon pour les habitants pour se procurer une carte, mais pas si ça devient de nouveau payant.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block. Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Dans notre pré-PV, il est indiqué que les trois textes de règlement n'étaient pas encore disponibles. Donc moi, je ne les ai pas. Désolé, j'ai encore vérifié, mais je n'ai pas reçu les documents.

M. De Block :

Je pense qu'il y a très peu de gens qui ont été consultés les documents à la Maison communale, mais tous était là !

M. le Président :

Le Secrétaire communal me dit qu'ils étaient disponibles à la Maison communale et qu'ils ont été distribués, parce qu'ils sont là.

Alors, quand vous recevez l'ordre du jour, vous avez vu que le point était à l'ordre du jour, si vous n'avez pas le point, vous avez toujours la possibilité d'aller le consulter à la Maison communale. C'est ce qui est prévu et les documents sont mis à la disposition des Conseillers communaux. Donc, vous avez la possibilité de les consulter et de venir les voir, voilà. Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Mais soyons clairs, c'est vrai que c'est écrit nulle part, mais le principe a toujours été que les documents à consulter, c'était pour approfondir les points à l'ordre du jour ou des documents annexes, etc. Tous les points qui étaient à l'ordre du jour, les documents principaux, ont toujours été distribués et au moins en séance, Madame Turine, au moins en séance. Maintenant, il n'est même pas en séance, donc vous nous demandez de voter un nouveau règlement sur le stationnement, ce n'est quand même pas rien non plus, c'est quand même un document important, et vous ne le distribuez même pas en séance. Alors franchement, ayez la politesse et l'élégance de réintroduire ce point pour la prochaine fois et de le distribuer correctement. Je trouve que c'est la moindre des choses. Si on va installer une nouvelle habitude que plus aucun point doit être envoyé, parce que c'est ça en fait que vous dites, il faut juste donner un titre et tous les autres points, vous devez aller les consulter à la Maison communale, c'est ça en fait que vous dites. Si ça devient la nouvelle règle, alors je suis désolé, mais ça c'est rendre carrément impossible le contrôle démocratique.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

C'est clair que ce n'était pas assez explicite, ici en lisant le texte, comme quoi les textes de ces trois règlements ne sont pas disponibles, qu'est-ce que ça veut dire ? Est-ce que ça veut dire qu'on pourra aller les consulter ou pas ? Et même si on pouvait aller les consulter, à partir de quand on aurait pu aller les consulter ? Est-ce que le temps était suffisant pour analyser ces trois règlements-taxes ? Et en plus de ça, je pense que ces trois textes sont plus importants qu'une simple annexe et donc ils auraient dû figurer directement dans le pré-PV, alors pourquoi pas retirer ces points pour un nouvel examen ?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame P'tito.

M. P'tito :

Merci Monsieur le Président. Très brièvement, je pense vraiment qu'on toucha à un point sensible pour l'avenir aussi, au niveau du fonctionnement de ce Conseil communal. Je partage ce qui vient d'être dit, tant pour proposer des noms, pour des mandants etc., je pense qu'il faut à un certain moment qu'il y ait une procédure, à savoir qu'on nous réponde par exemple, par un email, pour dire oui, nous accusons réception..., enfin qu'on fasse un minimum de procédure quand-même, sinon, les choses partent dans tous les sens. Ici, page 85, il est indiqué que les textes de trois règlements ne sont pas encore disponibles. On ne sait jamais quand ils le sont, quand ils le seront et aujourd'hui, sincèrement, on a été vérifié et ils n'étaient pas disponibles. On est allé aujourd'hui à 14h00 à la Maison communale et on n'a pas vu le document et on ne les a pas non plus sur nos bancs. C'est quand même, à tout le moins, le minimum !

M. le Président :

Alors moi, je vais être très clair, à l'article 2 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, deuxième alinéa, il est écrit : « les dossiers et projets de décisions relatifs aux points portés à l'ordre du jour sont tenus au Secrétariat communal à la disposition des membres du Conseil, immédiatement après l'envoi de la convocation. Les documents concernant le compte et le budget, seront tenus à la disposition des Conseillers communaux au cabinet du Secrétaire communal dans les délais légaux ». Ceci signifie que la convocation ayant été envoyée la semaine dernière, jeudi, dès le vendredi, tous les documents sont à la disposition et peuvent être consultés à la Maison communale. C'est ce qui est indiqué dans le règlement d'ordre intérieur, les documents sont là. Le Secrétaire communal me confirme que les documents y étaient. Plusieurs personnes se sont déplacées et ont vu les documents. Donc, il n'y a pas à reporter un vote ou quoi que ce soit, nous allons passer aux votes. Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Donc, j'ai posé la question, je voudrais avoir une réponse, même si vous vous entêtez dans votre volonté de voter. Moi j'ai quand même une question : mes collègues de la majorité, vous avez consulté les dossiers ? Si vous ne les avez pas eus, si vous ne les avez pas eus, est-ce que vous acceptez de voter pour un texte que vous n'avez jamais vu ? Vous acceptez ça ?

M. le Président :

Vous n'avez pas à interpellier les Conseillers.

M. Ikazban :

Nos collègues de la majorité ont le droit d'être informés comme nous. Apparemment, nous n'avons pas l'information, vous vous en moquez. Il n'y a pas de problème, je pose la question : est-ce que les collègues de la majorité, qui ont plus de faveur, est-ce qu'ils ont les documents ? Est-ce qu'ils ont les informations ? Si oui, pourquoi nous, on ne les a pas ? Et si non, est-ce que vous êtes prêts à voter des textes que vous n'avez jamais vus et vous allez à nouveau taxer les Molenbeekoïses, voilà.

M. le Président :

Merci pour votre question. Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

J'ai exprimé mon avis, je trouve qu'ici, on avait l'opportunité de reporter le point, je le regrette si vous vous entêtez à vouloir le faire passer.

M. le Président :

Merci. Je donne la parole à Monsieur Vermeulen.

M. Vermeulen :

Uniquement dans un souci d'objectivité, je voudrais répondre à notre ami Van Damme. C'est vrai qu'on pourrait peut-être améliorer l'envoi des différents éléments, mais je crois que la technique moderne, le mail, fait que, ou plutôt de nous simplifier la vie, il nous complique encore parfois la vie, parce que c'est envoyé par mail, une partie par mail, une partie par courrier etc. Donc on devrait peut-être se mettre d'accord, pour que, effectivement, on reçoive un dossier complet avant qu'on ne soit ici.

Maintenant, un petit bémol pour ceux qui ont fait partie des Conseils communaux précédents, on recevait la farde à l'avance, mais les points importants étaient souvent déposés sur la table le soir même. On n'en avait pas connaissance non plus, hein. Donc, ce n'est pas une nouveauté, ça existait déjà avant.

M. le Président :

La règle, est que tous les documents sont disponibles à la Maison communale et sur place. Le fait qu'ils soient envoyés, est une libéralité qui a été utilisée pendant très longtemps. J'attire simplement votre attention sur le fait que certaines habitudes peuvent parfois prêter à confusion. C'est tout, voilà. Alors, je donne la parole à Jan Gypers qui va répondre à la question de Monsieur Ikazban.

M. l'Echevin Gypers :

Voilà, enfin ! Donc, il est vrai que plusieurs prix ont circulé pour cette première vignette et j'avais dit à l'époque, moi je ne veux pas en parler tant que ce n'est pas passé au Collège, parce que j'estime que c'est le Collège qui doit d'abord avaliser avant que ça passe au Conseil communal, et donc cette vignette, nous avons décidé que la première vignette serait à 20 euros. La deuxième est à 50 euros, donc si vous voulez tout savoir, la troisième à 200 euros. Elle était à 600 euros avant, hein. On s'aligne sur le règlement régional.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin. Est-ce qu'on peut passer aux votes ? Les commentaires ont été faits déjà avant. J'ai posé simplement la question, essayez de raccourcir les débats, c'est tout. Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

On aurait pu raccourcir facilement le débat en nous donnant à temps les documents, hein. Bon, je constate simplement qu'il y a des fâcheuses habitudes nouvelles qui s'installent. D'une part, que la dernière parole ne soit pas rendue aux Conseillers, c'était en début de séance. Mais deuxièmement aussi que désormais, même le document principal

d'un point ne doit plus être distribué, et qu'il faut aller le voir à chaque fois à la Commune. Donc, je regrette que la nouvelle majorité dynamique, qui veut le changement à Molenbeek, fait un changement antidémocratique. C'est ça la réalité, je suis désolé !

M. le Président :

Mijnheer De Block, u heeft het woord.

M. De Block :

Les 20 euros, c'est par an ou par deux ans ?

M. le Président :

Par an, c'est annuel.

M. De Block :

Donc, c'est un changement par rapport à ce qu'on nous a communiqué la fois passée où on a dit que c'était pour deux ans.

M. l'Echevin Gypers :

Oui, mais je vous avais dit, je vous ai répondu, on ne répond pas sur cette matière tant qu'elle n'est pas passée au Collège. C'est par an, c'est un tiers d'un plein de carburant.

M. le Président :

Madame la Bourgmestre, vous avez la parole.

Mme la Bourgmestre :

Je veux quand même remettre les choses au point. Vous savez qu'il y a un règlement régional de stationnement qui va bientôt être adopté et voté ; que de toute façon, la Commune devra s'adapter à ce qui sera proposé au niveau régional. Dans l'attente, il y a une proposition qui vous est faite et qui ressemble, enfin, qui est fort semblable à celles qui existent dans d'autres communes. La première vignette qui est à 20 euros, est à un prix tout-à-fait raisonnable en ce qui concerne le stationnement sur l'espace publique.

Donc, je voudrais qu'on avance dans ce dossier, et je vous rappelle quand même que c'est vrai que la facilité est donnée aux Conseillers de pouvoir avoir des pièces relatives au Conseil communal, de pouvoir les recevoir chez soi ou de pouvoir les avoir par mail ou de pouvoir les avoir sur le banc. Mais ce qu'il faut respecter, c'est le règlement d'ordre intérieur de ce Conseil communal. Et aujourd'hui, le point est inscrit à l'ordre du jour, vous pouviez consulter les dossiers à l'Administration communale. Je pense que les arguments que vous avancez, sont des mesures dilatoires. Pour le reste, si vous voulez des compléments d'information, ils peuvent vous être donnés par l'Echevin de la Mobilité.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban :

Merci, Monsieur le Président. Voilà, il n'y a pas de mesure dilatoire, Madame Schepmans ! On joue notre rôle d'opposition, alors s'il-vous-plaît, pas de nom, pas d'anathème. Moi j'ai entendu la réponse de l'Echevin de la Mobilité et je le remercie encore une fois pour sa franchise. Ce personnage me surprendra toujours ! Donc il nous a annoncé une bonne nouvelle, il nous a annoncé que ce n'est plus 25 euros, c'est 20 euros, formidable ! On croit que c'est une bonne nouvelle, mais en fait c'était 25 euros pour deux ans, et maintenant c'est 20 euros par an. Donc en fait c'est une augmentation, il faut le dire parce qu'on ne nous l'explique pas franchement. Avant de voter, il faut avoir conscience que non seulement la carte était à 0 euro avant, elle va être payante, mais en plus, ils ont même profité de l'occasion pour l'augmenter. Madame Schepmans, effectivement, il y a une étude qui va être lancée, il y a une consultation qui va être lancée au niveau de la Région. Il faut être honnête, et arrêtez de vous cacher derrière la Région, comme tout à l'heure avec un autre débat, vous vous cachiez derrière le Fédéral. Au niveau de la Région, on parle de 5 euros par an, ici, vous profitez de l'occasion pour sucrer les Molenbeekoïses et les Molenbeekoïses et nous le ferons savoir et nous voterons contre.

M. le Président :

Mijnheer De Block, u heeft het woord.

M. De Block :

Juste vous dire comment ça fonctionne, je pense que je suis un des rares qui va vraiment consulter, j'ai vu les feuilles dans la farde, j'ai dit je ne vais pas les copier, parce que je vais les recevoir ou je les ai reçues par mail. Vous semez la confusion !

Maintenant, pour le plan de stationnement et la façon dont on va régler cela, je voudrais juste vous signaler qu'au niveau régional, le montant qu'on a gratté aux citoyens a augmenté de 15 millions d'euros en 2008 jusqu'à 35 millions d'euros, je pense pour 2011. Et évidemment, ça va augmenter, et donc je voudrais savoir comment une Commune, non je pense ce n'est pas sain qu'une Commune ait un intérêt financier à ce qu'il y ait du mauvais parking ou que les gens se garent mal, que les gens veulent se faire taxer quand ils se garent mal, et donc j'ai l'impression qu'il y a un profit, c'est un bénéfice pour la Commune, donc je voudrais savoir comment la Commune va agir au moment où elle voudra vraiment empêcher que les gens se garent mal. Ou elle perdra l'argent, ou elle fait en sorte que les gens se garent bien, alors elle va perdre des revenus, ou elle n'a pas intérêt à couper une source vraiment royale de revenus, alors les gens n'auront pas plus facile à se garer. Donc je veux savoir comment on va régler le problème de stationnement, si la Commune a un intérêt financier à ce que ça ne se passe pas bien.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Gypers

M. l'Echevin Gypers :

Par rapport à ça, il faut vous dire que 5 euros au niveau régional, c'est un prix où il est bien stipulé que si les Communes veulent demander plus, il faut qu'elles disent pourquoi. Alors dans ce cas-ci, à 5 euros par an, c'est impossible de payer le travail qui est fait. Ça, c'est la raison. Il s'agit donc aussi d'emplois, donc il s'agit de taxer un véhicule qui est l'engin le plus polluant qu'on a en ville, et donc c'est aussi un problème de santé. Donc au moins qu'il y a en a, au mieux c'est. Je crois qu'il y a aussi d'autres moyens pour se déplacer à Molenbeek. Je crois qu'on a développé le transport en commun, le Villo !, le Cambio, tous les trottoirs sont en très bon état, sauf quelques-uns, il y a le Métro. Donc je crois que les

moyens sont là, donc je pense que c'est une règle qui ne peut pas être taxée comme mauvaise.

M. le Président :

Merci, pouvez-vous approuver ?

Votes-Stemmingen : Par 24 OUI, 14 NON, 1 abstention - Door 24 JA, 14
NEE en 1 onthouding
Approuvé - Goedgekeurd

**44. Mobilité - Police de la circulation routière - Règlement général complémentaire -
Approbation.
Mobiliteit - Politie op het wegverkeer - Aanvullend algemeen reglement - Goedkeuring.**

M. le Président :

Le point 44 est retiré.

**98. Propreté publique - Approbation de l'avenant à la convention bulles à verres
enterrées du 03 mars 2009.
Openbare netheid - Goedkeuring van het bijvoegsel bij de overeenkomst
ondergrondse glascontainers van 3 maart 2009.**

M. le Président :

Le point 98, est un des points que nous avons rentrés en urgence au début du Conseil, puisque des canalisations Vivaqua étaient placées à l'endroit initialement prévu pour l'installation de la bulle à verre et donc on déplace légèrement la bulle à verre, en supprimant un espace de parking. On peut approuver ? Merci.

Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid
Approuvé - Goedgekeurd

**105. Economie - URBAN - Société coopérative à responsabilité limitée - Proposition de
deux membres en qualité d'administrateurs pour la Commune.
Economie - URBAN - Coöperatieve vennootschap met beperkte aansprakelijkheid -
Voorstel van twee leden als bestuurders voor de Gemeente.**

M. le Président :

On peut approuver ? Merci beaucoup.

Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid
Approuvé - Goedgekeurd

45. Secrétariat communal - Interpellation introduite par Monsieur Van Damme, relative à la fermeture des piscines.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Van Damme betreffende de sluiting van de zwembaden.

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

Dank u wel, Meneer de Voorzitter. Ik denk dat we allemaal trots mogen zijn op het zwembad van Molenbeek. Het is één van de twee zwembaden in Brussel dat een 50 meterbad heeft, een olympisch bad heeft. Zoals zovele zwembaden in Brussel is dat gebouwd in de jaren 60 en 70, en zoals zovele zwembaden die gebouwd zijn in de jaren 60 en 70, is het ook op een moment gekomen dat het moet gerenoveerd worden. Dat is natuurlijk een enorm werk en ik denk dat we zeker niet de enige gemeente zijn die zo'n gigantische investering moeten doen, en dus wil ik dan ook hulde brengen aan mijn collega Jamal Ikazban die in de vorige meerderheid, en eigenlijk al veel vroeger, al 10 jaar geleden, een dossier heeft ingediend bij Beliris om te vragen of we ondersteuning zouden krijgen voor de renovatie van dit zwembad. De renovatie van heel dat zwembad zou normaalgezien ongeveer 6 miljoen euro moeten kosten en de planning was oorspronkelijk dat die werken zouden beginnen in februari. We hebben in de pers vernomen dat die werken zouden beginnen in juli en dat die 2 jaar zouden duren.

Alors le contexte, c'est que la piscine de Molenbeek n'est pas la seule piscine à être rénovée, loin de là. Pour le moment, c'est à peu près la seule piscine de la zone nord-ouest de Bruxelles qui fonctionne encore. Beaucoup d'autres piscines sont fermées, donc si on la ferme le 1er juillet, ça voudrait dire que beaucoup d'écoles et beaucoup de personnes perdraient leur piscine.

La piscine de Molenbeek n'est pas seulement importante pour Molenbeek, mais pour tout le nord-ouest de Bruxelles, je l'ai déjà dit, et donc il y a aussi un intérêt plus régional à cette fermeture. En même temps, il y a une bonne nouvelle qui est annoncée: Monsieur Madran a annoncé qu'en octobre ou novembre, la piscine de Ganshoren allait rouvrir ses portes normalement, et aussi la réouverture de la piscine de Laeken est annoncée. Alors, c'est ici ma proposition, est-ce qu'on ne pourrait pas faire le compte de tout le monde en faisant la chose suivante, je fais une double proposition : d'une part, postposer de quelques mois la rénovation de la piscine de Molenbeek jusqu'au moment où les 2 autres piscines seront ouvertes, ce qui donne une solution d'échange pour tous ceux qui utilisent la piscine de Molenbeek aujourd'hui, donc pour qu'ils puissent utiliser la piscine de Laeken et la piscine de Ganshoren qui rouvriront dans deux ans. La deuxième proposition que je vous fais, c'est : est-ce que ce n'est pas en même temps une solution pour les travailleurs de la piscine qui, par le fait que la piscine est fermée pendant 2 ans, n'auront plus de boulot, mais en même temps à Ganshoren, il y a apparemment un problème, ils n'ont pas le personnel nécessaire. Donc est-ce qu'on ne pourrait pas justement à ce niveau-là faire un échange aussi ? Donc vous voyez qu'on peut bien faire des propositions constructives. Ce sont des propositions qui pourraient faire du bien à tout le monde et donc j'espère que vous l'accepterez.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je me joins à l'interpellation de Monsieur Van Damme, d'autant plus que je suis concerné, parce que j'ai trois enfants que j'ai inscrits à l'école de Serena, le dimanche, et donc pour ces cours de natation, ils vont se retrouver sans cours de natation à partir du mois de janvier, de juillet pardon, et donc voilà, je me pose la question, est-ce qu'il ne serait pas possible, dans la mesure du possible, de reporter ces travaux ? Merci beaucoup.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig. Monsieur Vossaert, vous avez la parole.

M. Vossaert :

Je rejoins les constats et les propositions de Monsieur Van Damme, donc pour pouvoir postposer, dans les mesures du possible, les travaux de la piscine.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert. Monsieur De Block, vous avez la parole.

M. De Block :

Je crois qu'on a posé plus ou moins la même question quand on a discuté sur le budget alloué aux travaux. On a posé des questions concrètes aussi sur ce qu'on compte faire avec les écoles molenbeekoises, où elles seront réorientées, ce qu'on fera avec les clubs. Pour les écoles et les clubs, il n'y a pas eu de réponse claire. On risque probablement pendant 2 ans de tomber sans. Pour le personnel, il y a eu des engagements qui ont été pris au Conseil d'Administration de Molenbeek Sport, et je voudrais bien entendre les résultats de ces engagements au niveau du personnel.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame P'tito.

Mme P'tito :

Oui, très brièvement de nouveau, donc moi, je voulais rebondir sur cette question, particulièrement par rapport aux travailleurs aussi, dans la mesure où, sauf erreur de ma part, justement on en a parlé au moment du budget et de la note de politique générale, à Ganshoren il y avait vraiment une volonté de partenariat et de bon échange en la matière, pour le temps nécessaire aux travaux de Molenbeek. Donc, là, je voulais voir. Vous aviez dit que vous alliez vous renseigner et que vous auriez justement les réponses au moment de l'interpellation de Monsieur Van Damme, et donc j'espère que c'est le cas.

M. le Président :

Merci beaucoup. Monsieur El Khannouss, vous avez la parole.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci, Monsieur le Président. Effectivement, ces derniers jours, la question de fermeture des piscines en Région bruxelloise a fait polémique. Il est clair qu'on peut aujourd'hui le dire, qu'au niveau régional, je crois qu'il y a eu une incapacité à avoir une vision et à organiser tous les travaux qui se déroulent dans les différentes piscines.

bruxelloises, et c'est pour ça qu'aujourd'hui, on assiste à une situation très compliquée et très complexe. Il faut aussi savoir que, vous l'avez dit Monsieur Van Damme, dans votre intervention, les prises en charge des travaux sont principalement faites par Beliris et par la Région. Donc vous avez dit que mon prédécesseur a lancé l'initiative il y a une dizaine d'années, et effectivement ce sont des procédures qui prennent énormément de temps et vous connaissez les procédures des marchés publics, elles ne sont pas aussi simples. Au niveau de la Commune, nous n'avons pas, évidemment, les marges de manœuvre par rapport aux accords pris par Beliris avec les entrepreneurs, et donc pouvoir postposer comme ça ad aeternam le début des travaux, ça reste du domaine de l'illusion et de l'illusoire.

Effectivement, il était prévu initialement que la piscine ferme le 30 juin. Nous sommes en train de négocier aujourd'hui en sachant que c'est le deuxième report, d'essayer de faire en sorte que non seulement ces travaux soient reportés à la fin des vacances pour que les Molenbeekois puissent jouir de la piscine, mais éventuellement de créer une jonction avec l'ouverture de la piscine de Ganshoren.

Donc on n'a pas attendu que vous fassiez votre intervention pour faire la démarche, évidemment nous avons essayé d'être proactifs en la matière. C'est très important, parce qu'on a l'impression qu'on attend que vous nous indiquiez les pistes à suivre pour pouvoir travailler correctement dans l'intérêt des Molenbeekois, et donc ce n'est pas le cas, nous avons pris des contacts, mais là aussi, vous savez, il y a toute une série des malfaçons qui font qu'on n'est pas sûrs, qu'on ne sait pas exactement quand cette piscine sera rouverte. On a une idée approximative, ce serait le mois d'octobre, le mois de novembre, le mois de décembre, on ne sait pas quand, alors que des engagements ont été pris avec Beliris, avec les entrepreneurs, pour commencer les travaux. Vous savez qu'il y a des impératifs économiques qu'on ne peut pas contrôler, les entreprises doivent planifier leurs travaux et donc là aussi, on va être limités. Donc au jour d'aujourd'hui, nous essayons de faire en sorte de concorder la fermeture de la piscine de Molenbeek avec la piscine de Ganshoren, mais nous n'avons aucune certitude, donc nous ne pouvons pas prendre d'engagement aujourd'hui.

Par rapport à la question des travailleurs, et bien évidemment que nous sommes très soucieux au sein du Conseil d'Administration de Molenbeek Sport de faire en sorte qu'il y ait le moindre de dégâts social par rapport aux travailleurs. Notre objectif est de faire en sorte qu'il y ait aucun travailleur qui se voit délivrer un préavis. Nous avons étudié toutes les options, l'option que vous avez évoquée, de pouvoir proposer nos travailleurs, qui ont une formation très qualifiée, par exemple les maîtres-nageurs etc., de pouvoir les proposer à la piscine de Ganshoren, cette option a été retenue. Il y a eu des contacts qui ont été pris avec les responsables de la piscine de Ganshoren et nous attendons leur réponse, Madame P'tito. Donc, au jour d'aujourd'hui, il y a eu des contacts qui ont été pris, et les responsables de la piscine de Ganshoren restent les seuls maîtres évidemment du recrutement, et s'ils veulent pouvoir profiter d'un personnel qui est formé, qui est compétent et qualifié, idéalement ce serait intéressant peut-être pas de les engager, mais de les mettre à disposition et ils prendraient en charge leurs salaires.

Ça, ce sont toutes de formules qui restent à étudier, mais nous avons aussi pris contact avec l'ONEM pour étudier la possibilité, et nous avons évoqué lors du Conseil d'administration, Monsieur De Block, de Molenbeek Sport de pouvoir bénéficier de ce qu'on appelle le chômage économique. Aujourd'hui, nous n'avons pas encore de réponse. Nous avons pris contact avec la direction de l'ONEM, et dans les jours qui viennent, nous allons avoir une réponse. Malheureusement, si cette option-là n'est pas applicable, nous allons devoir finalement décider de devoir licencier une partie de personnel, parce qu'économiquement, nous n'avons pas la possibilité de pouvoir les garder, étant donné

qu'une partie du bâtiment de la piscine ne sera plus accessible et donc nous ne pourrons pas continuer à payer les gens à ne rien faire.

Il y a aussi une troisième piste qui est étudiée: c'est éventuellement une mise à disposition de certains services communaux ou para-communaux, là où nous avons un personnel qui a une certaine compétence qu'on peut mettre à disposition d'une des structures communales ou para-communales, évidemment c'est une option qui a été retenue. Voilà, où on en est le jour d'aujourd'hui.

En ce qui concerne les contacts avec d'autres piscines, nous avons, il y a quelques semaines, pris contact avec la Commune d'Anderlecht, parce que vous savez qu'au Céria, il y a une piscine qui dépend de la COCOF et nous essayons de pouvoir obtenir dans l'horaire de cette piscine des heures réservées principalement à nos clubs qui occupent la piscine en soirée. Mais aussi, comme cette piscine n'est pas accessible le dimanche, de voir dans quelle mesure le dimanche, ils ne puissent pas ouvrir pour permettre à nos clubs de pouvoir s'entraîner et organiser leurs activités. Voilà, en gros ce qui a été effectué comme démarche au jour d'aujourd'hui. Merci pour votre attention !

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss. Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

Merci Monsieur l'Échevin. Je me réjouis partiellement de votre réponse, c'est à dire que, comme j'ai introduit mon interpellation il y a plus d'un mois, je vois que vous avez eu le temps de prendre les démarches nécessaires pour prendre des contacts. Est-ce que je résume bien en disant qu'il y a plusieurs pistes pour le personnel, dont entre autres le transfert du personnel temporaire vers Ganshoren, mais que vous n'êtes pas encore certain si cela va marcher, oui ou non ?

Deuxièmement, vous êtes déjà sûr que la fermeture sera postposée de quelques mois, mais vous ne savez pas encore de combien de mois. Donc, vous pouvez déjà confirmer aujourd'hui que la piscine restera ouverte tout cet été, mais vous n'êtes pas encore sûr que ce sera jusqu'en octobre, novembre ou décembre.

M. le Président :

Hebt u gedaan, Mijnheer Van Damme?

M. Van Damme :

Non. Et troisièmement et dernièrement, je vous conseille vivement de mettre sur le site web de la Commune clairement les intentions de la Commune par rapport au sujet, même si elles ne sont pas encore tout à fait certaines, de communiquer envers les riverains et envers les clubs, ce qui va se passer avec la piscine. Parce que je reçois pas mal de mails des gens inquiets, et moi, j'ai été voir, encore aujourd'hui sur le site web et je n'ai trouvé aucune annonce par rapport à cette éventuelle fermeture de piscine.

M. le Président :

Dank u, Mijnheer Van Damme. Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci Monsieur le Président. Par rapport à la date de la fermeture, le service des Travaux publics est en contact avec le responsable de Beliris qui gère la rénovation de la piscine, la demande a été faite. Nous attendons leur réponse, donc aujourd'hui je suis incapable de vous dire exactement quand la piscine pourra fermer, par rapport à notre demande de postposer la date de fermeture.

En ce qui concerne la communication, la direction de Molenbeek Sport ne passe pas nécessairement par le site informatique, mais par un contact direct avec tous les clubs. Tous les clubs ont été contactés pour leur faire part du début des travaux et avec notre demande de postposer. Donc il y a une communication. Nous ne laissons pas nos clubs sans communication. Vous savez, nous avons une Administration qui gère l'infrastructure où se trouve la piscine. Donc, ils ont des instructions pour relayer l'information du mieux possible.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss. L'incident est clos.

**46. Secrétariat communal - Interpellation introduite par Monsieur Van Damme, relative au point de vue de la Commune sur la ligne de tram Bruxelles-Ninove.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Van Damme betreffende het standpunt van de Gemeente in verband met de tramlijn Brussel-Ninove.**

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

M. Van Damme:

Dank u wel, Meneer de Voorzitter. Ik zal het kort proberen houden. Het is toch wel een heel belangrijk project, de lijn heeft een project op 4 nieuwe tramlijnen bouwen naar Brussel tegen 2020, één van die nieuwe tramlijnen gaat rechtstreeks van Ninove naar Molenbeek, tot aan het Weststation is alleszins de doelstelling, dus het is wel een heel belangrijk project voor onze gemeente, want het zou kunnen zijn dat we binnen 5-6 jaar hier eventueel een nieuwe tramlijn krijgen naar het Weststation. Ik denk dat dat een enorme opportuniteit zou zijn voor de mobiliteit, niet alleen van de rand naar Brussel en van Brussel naar de rand, maar ook voor verplaatsingen binnen Molenbeek en binnen Brussel. Dus ik ben persoonlijk heel erg voorstander van dit project en ik zou ook graag weten wat het standpunt is van de gemeente over dit project, want je mag niet vergeten dat er ook nog 2 varianten worden bestudeerd binnen Molenbeek.

Donc, il y a deux variantes qui sont étudiées, une variante qui passe via la Chaussée de Ninove, ce qui est peut-être le plus logique, mais il y a aussi une autre variante qui passe par le boulevard Machtens, et donc via un petit bout du boulevard Mettwie, boulevard Machtens et puis l'avenue Joseph Baeck. Donc ça voudrait dire qu'aussi des voiries communales seraient concernées, et donc je crois que c'est quand même très important que la Commune de Molenbeek, qui est consultée dans ce dossier, qui a été invitée à remettre avis dans ce dossier, se prononce. Est-ce la Commune de Molenbeek est favorable à la venue d'un tram de Ninove vers Bruxelles. J'espère que la réponse sera "oui"; et deuxièmement, surtout quel trajet est-ce que vous voulez que ce tram prenne : par la Chaussée de Ninove ou par le Boulevard Machtens ?

M. le Président :

Dank u, Mijnheer Van Damme. Il y a quelqu'un qui souhaite se joindre à l'interpellation? Non? Merci! Ah, Madame P'tito, vous avez la parole.

Mme P'tito :

Oui, dans ce cadre-là également, donc je sais qu'il y a une réunion qui va avoir lieu bientôt – je pense que c'est à Dilbeek – qui réunit l'ensemble des Bourgmestres, si j'ai bien compris, des Communes concernées par les trajets de ces potentiels futurs trams. Alors, étant entendu qu'il y a quand-même quelques préalables avant que ces lignes de trams voient le jour, donc y compris des impératifs budgétaires également, donc il me semble qu'il y a justement quelques préalables à prévoir, à savoir qu'il y ait assez, enfin que les trajets habituels soient desservis, donc que des arrêts, tous les 500 ou 000 mètres soient prévus également et que le but soit de pouvoir faire sortir les Bruxellois de la Région pour pouvoir aller travailler en dehors de la Région bruxelloise. Et donc, ce préalable étant posé, j'aimerais bien effectivement savoir s'il est prévu, Madame la Bourgmestre, que vous alliez à cette future réunion qui a été annoncée il y a très peu de temps, mais également voir quelle est la position, et là je rejoins Monsieur Van Damme, quelle est la position exacte de la Commune en la matière ? Merci.

M. le Président :

Merci, Madame P'tito. Mijnheer Gypers, u heeft het woord.

M. l'Echevin Gypers :

Par rapport au trajet du tram, j'ai eu des contacts avec De Lijn, qui sont venus proposer leur trajet. Donc, il y a deux trajets effectivement, mais il semble qu'aujourd'hui on n'en étudie plus qu'un, celui de la Chaussée de Ninove, donc faire la jonction à la Gare de l'Ouest. Il faut savoir qu'à la Chaussée de Ninove, il y a très peu de territoire qui se trouve sur Molenbeek. Ceci ne veut pas dire qu'on est contre la ligne, au contraire, on est pour, parce que la chaussée de Ninove n'est pas desservie par un transport en commun qui est cohérent, ainsi ce ne sont que les bus de De Lijn qui le desservent jusqu'à la Gare de l'Ouest et qu'il y a beaucoup de Molenbeekois qui sont obligés de prendre De Lijn et donc d'avoir 2 abonnements, s'ils veulent faire la jonction sur le Métro. Et donc ça pose quand même pas mal de problèmes. Maintenant, il faudrait surtout arranger le problème de cette mixité entre les 2 transports. Est-ce qu'on va avoir une carte pour les deux ? Donc c'est vraiment un problème pratique qui va se poser. Pour le trajet, la Commune est en tout cas favorable au tram, mais comme le trajet principal se passe sur Anderlecht, on voudrait avoir un avis commun d'Anderlecht et de Molenbeek, et donc on travaille sur cet avis.

M. le Président :

Dank u, Mijnheer Gypers. Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

Est-ce que j'ai bien compris, qu'il n'y a pas encore d'avis officiel de la part de la Commune ou du Collège ? À mon avis, il n'y a pas encore d'avis qui a été déposé auprès de De Lijn pour ce projet, tandis que des avis ont été demandés pour fin février. Donc, à vous entendre, vous préférez l'option chaussée de Ninove, vous êtes favorables, je comprends, mais c'est l'avis de l'Echevin de la Mobilité? C'est l'avis de tout le monde? Est-ce qu'il y a une décision formelle du Collège qui a été envoyée à De Lijn ou à la STIB pour manifester cet intérêt et ce souhait?

M. le Président :

Mijnheer Gypers, u heeft het woord.

M. l'Echevin Gypers :

L'avis sera envoyé, on attend toujours la position d'Anderlecht avant d'envoyer la nôtre, parce qu'on n'a qu'un tout petit morceau. On aimerait donc avoir d'abord l'avis d'Anderlecht, avant d'aller dire – pour les 100 ou les 200 mètres qui se trouvent sur Molenbeek pour un trajet qui fait quand même plusieurs kilomètres – qu'on a un autre avis qu'eux. Je crois qu'il faut travailler dans le même sens, et donc on a demandé à Anderlecht de donner son avis et on donnera le nôtre.

M. le Président :

Dank u, Mijnheer Gypers. L'incident est clos.

100. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vossaert, Conseiller communal, relative aux subsides accordés au FC Brussels.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Vossaert, Gemeenteraadslid, betreffende de subsidies toegekend aan FC Brussels.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert. Si vous n'allumez pas votre micro, Monsieur Vossaert, on ne pourra pas vous entendre. Ah, vous avez oublié votre texte à la Maison communale ? Mais si vous voulez, on peut le lire pour vous !

M. Vossaert :

Par rapport à cette interpellation, on a déjà vu de fameux débats dans la presse, puisque j'assiste à un jeu de ping-pong entre la Région, puisque tant le service de la COCOF renvoie la balle au Ministre du Budget, puis le Ministre du Budget renvoie la balle aux services de la COCOF, et puis la COCOF renvoie la balle de nouveau à la Région. Mais en soi, l'information qui a été divulguée dans la presse provient aujourd'hui de la Commune, et donc, quand j'ai appris, quand j'ai lu quelques passages de ce courrier, qui avait été envoyé par les autorités communales et dont la presse nous en a fait part le 15 mars 2013, j'étais assez étonné, j'ai même souri, parce que je me suis dit que ça fait quand même quelque temps qu'il y avait un problème et donc je me suis posé la question pourquoi une telle réaction de la part des autorités communales, quand on sait que les subsides qui ont été alloués par la Région ont fait l'objet d'une série de votes au Conseil, de conventions qu'on a même nous-mêmes votées le 25 février 2013, j'y reviendrai Il s'agissait d'un montant de 3,25 millions d'euros alloués par la Région bruxelloise destinés aux travaux d'infrastructures sportives du club. Selon les autorités communales, la totalité des travaux convenus n'a pas été entreprise, ni toujours bien réalisée, en vertu des conventions signées, je le disais, avec le FC Brussels. À cet égard, il est question d'éclairage non conforme, de pylônes électriques qui avaient été revendus à une société privée, alors qu'ils font partie intégrante du stade, que la tribune bétonnée du terrain C ne correspond pas aux prescrits d'une convention de 2007 et là, j'aurais voulu avoir plus d'informations par rapport à cette convention. Ils n'auraient disposé d'aucun permis.

Par ailleurs, il faut noter que dans la convention régionale signée entre toutes les parties, la contrepartie du versement des subsides engendre une série d'obligations pour les clubs de football et l'ASBL., telle que la promotion dynamique de l'image de la Région et la valorisation du rôle social du sport de haut niveau et que le respect des obligations par les

bénéficiaires est assurée par un comité de pilotage, composé de représentants de la Région bruxelloise.

Concernant le contrôle et l'octroi de ce subside, je reviens à cette partie de ping pong. Selon le Cabinet du Ministre Bruxellois des Finances et du Budget, la Région ne dispose pas de l'Administration pour effectuer ces contrôles et donc, selon le cabinet, cette mission est donc assumée par les services de la COCOF. Par conséquent, je souhaite interroger le Collège sur les points suivants : vu que les informations sur le contenu du courrier ont été adressées aux autorités régionales, mais qu'elles ont été également divulguées dans la presse, pourriez-vous nous transmettre une copie de courrier ou même nous en faire part aujourd'hui, puisque j'estime que maintenant, elle a un caractère public ?

Ensuite, j'ai découvert également dans la presse qu'il y avait encore d'autres dossiers concernant des arriérés, en matière de factures d'eau. Par rapport à la convention qui a été présentée, soumise à l'adoption du Conseil communal, le 25 février 2013. Je rappelle que pour cette convention, ma formation politique s'était abstenue parce qu'il y avait un manque d'explication, de clarté par rapport à la justification d'une partie des subsides, c'est-à-dire les 40.000 euros qui étaient versés à l'équipe Espoir, dans le cadre de son encadrement. Je me pose la question de l'avenir de cette convention, est-ce qu'il y aura un avenant, quelles seront les mesures prises ? J'entends que les 40.000 euros ont été retenus à titre de garantie, j'aimerais avoir plus d'informations par rapport à cela.

Ma dernière question concerne la collaboration avec le FC Brussels, puisqu'aujourd'hui, on peut le dire, il y a cet espèce de malaise qui a été apporté sur la gestion du Club. On se demande où se trouvent maintenant ces subsides ? On aimerait bien avoir toute la clarté sur ce dossier. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert. Monsieur Ikazban, vous avez la parole. Si d'autres personnes veulent se joindre, qu'ils le fassent savoir en allumant leurs micros.

M. Ikazban :

Merci, Monsieur le Président. Donc, on a la majorité qui envoie un courrier à la Région, qui fait son travail, et puis qui publie ça dans la presse. On se demande quel est l'objectif, quelle est la raison, est-ce que c'est constructif? Est-ce que c'est dans le but de nuire, de jeter l'opprobre? On a le droit en tout cas de se poser certaines questions. Surtout quand on cite des noms et quand on essaye de porter des accusations directes ou indirectes, même si je constate qu'au plus les jours passent, au plus le ton change.

Par contre, je me suis procuré du courrier qui a été envoyé par la majorité et je vais revenir à l'instant sur l'un des paragraphes qui dit simplement : dans la mesure où nous héritons, en tant que nouveaux mandataires communaux de cette situation plus que préoccupante, il nous a semblé urgent et extrêmement important d'attirer votre attention, patati patata. Alors d'abord, je veux ramener quelques éléments d'informations complémentaires, parce que dire et prétendre qu'on n'est pas au courant d'un dossier, alors qu'en principe on devrait l'être, soit c'est de l'incompétence, soit c'est de la mauvaise foi.

Alors, je sais que certains confondent le commerce, la calomnie et la diffamation et je comprends qu'ils continuent, parce que sinon ils vont avoir l'air ridicule devant les autres. Les subsides de la Région, sont des subsides qui ont été créés pour la formation. Ces subsides permettent, permettaient en tout cas, à une Commune, à des clubs d'investir de l'argent. En partie, pour de l'investissement, pour la rénovation, et en partie pour du fonctionnement, il faut savoir ça. Donc il y a 2 volets à ça. D'ailleurs, tout ça a été lancé, quand feu Daniel

Ducarme a été Ministre-Président. Les choses se sont poursuivies et la Commune de Molenbeek-Saint-Jean a pu bénéficier d'une série de subventions. Et la Commune sert d'interface, la Commune est un intermédiaire, uniquement entre le Club et la Région de Bruxelles-Capitale. Intermédiaire pourquoi? Parce que, je ne sais pas si vous le savez, chers collègues, mais la Région ne peut pas subsidier directement des clubs. Donc elle passe par la Commune. Et la Région ne fait pas les choses n'importe comment, puisque la Région prévoit à chaque fois une convention tripartite qui est signée à la fois par les clubs, par la Commune et par la Région. Des conventions qui reprennent certaines obligations de chacun des signataires et qui reprennent les programmes, ce qui est prévu de faire normalement cette année-là. Et donc, toutes ces conventions, depuis 2006, elles sont passées chaque fois et d'ailleurs, vous pouvez vous procurer les PV, parce que moi, j'ai réussi à me les procurer auprès du Secrétariat communal. Je rappelle à tout le monde que l'article 84 de la Loi communale permet au moindre Conseiller communal de demander toutes les informations sur un dossier, tous les éléments. Ces conventions ont toujours été approuvées par le Collège et par le Conseil communal, approuvées à l'unanimité, même quand les Ecolo étaient dans l'opposition. Donc dire qu'on n'était pas au courant... Dans un Collège, soit on sort, j'ai entendu dire que Moureaux faisait peur, si certains avaient peur de Moureaux, ça ne les empêchait pas de lire et de prendre connaissance de certains éléments, de dossiers dans des conventions. Donc, tout était dans les conventions, des conventions qui venaient de la Région, approuvées par un Gouvernement régional, où tous les partis politiques ont été partie prenante à un moment, et est visé par l'Inspection des finances.

Quand je dis que les conventions ont été approuvées à l'unanimité, oui, sauf une, sauf la dernière, celle que nous a été présentée ici le mois passé, je pense, la convention en février 2013, pour la convention de 2012. Et là, en fait, on n'a pas approuvé à l'unanimité parce que mon groupe s'est abstenu, on s'est abstenu, parce qu'on a constaté qu'on diminuait le subside de l'école des jeunes. Au fur et à mesure des années, et en ayant pris connaissance des certaines difficultés des clubs, je ne suis pas resté sans réagir et complaisant, comme j'ai pu le lire dans certains médias. J'ai agi et ce que j'ai fait, moi comme Echevin responsable de ma matière, j'ai garanti un subside de 200.000 euros pour l'école de formations des jeunes de Molenbeek. Je constate que la majorité nous a proposé le mois passé une diminution de ce subside, et pire encore, il n'y a même pas un mois, on nous proposait de donner 40.000 euros au club professionnel.

C'est curieux, aujourd'hui, on reproche au club professionnel des choses, alors que vous avez approuvé cette convention que le Collège vous a proposé où on donnait de l'argent aux clubs professionnels. Alors, j'ai entendu dans la presse qu'on parlait de clef de répartition 80/20, je pense que certains ont des problèmes avec les mathématiques. Il n'y a jamais eu de clef de répartition pour la simple raison qu'on a toujours garanti 200.000 euros pour l'école des jeunes, quel que soit l'enveloppe globale.

Alors c'est vrai que la convention 2012, celle qu'on vous a proposée, il y avait 200.000 euros au total. L'année d'avant, c'était 250.000 euros, 200.000 euros pour les jeunes.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, je vous demande de conclure s'il vous plaît ! Vous dépassez votre temps de parole.

M. Ikazban :

Là, vous êtes en train de me museler !

M. le Président :

Pas du tout, vous dépassez votre temps de parole, tout simplement.

M. Ikazban :

C'est très grave, Monsieur le Président, des accusations ont été portées et les Conseillers ont le droit de connaître la vérité, en tout cas, ma vérité !

M. l'Echevin El Khannouss :

C'est déjà mieux, il rectifie lui-même !

M. Ikazban :

Donc, quand on dit qu'il y avait une clef de répartition 80/20, ce n'est pas vrai ! Il y a toujours eu 200.000 euros pour l'école des jeunes. Donc, c'est une information erronée, je vais mettre ça sur le compte d'une méconnaissance du dossier.

Je rappelle que la Commune servait d'intermédiaire, d'interface, que le Receveur communal, un des deux fonctionnaires apolitique, peut confirmer et confirme en tout cas, que toutes les opérations financières ont été faites en toute légalité et dans les règles, et il peut même aller plus loin, puisque le Receveur communal, Monsieur Gilbert Hilgen, peut confirmer, peut attester et peut témoigner de mon action vers le Gouvernement à chaque fois, depuis un certain nombre d'années, pour alerter la Région sur un certain nombre de difficultés que le Club rencontraient. Puisqu'évidemment, le club a commencé à rencontrer des difficultés ces dernières années et il est clair qu'il fallait tenir compte de cet aspect-là important.

Puisque certains trouvent que je suis trop long, je vais dire simplement, quand on dit qu'on a été complaisant avec un club, quand on dit qu'on n'a pas agi, alors que ce n'est pas moi qui suis censé s'occuper du contrôle... C'est vrai qu'il y a eu des problèmes, il y a eu des retards dans certains travaux, il y a eu des travaux qui n'ont pas été réalisés, des travaux qui ont été mal réalisés, c'est vrai. Ce sont des éléments réels, mais je les ai signalés, moi ! Dès 2008, je les ai signalés à la Région par écrit, moi ! J'ai signifié au club, j'ai fait une mise en demeure au club en novembre 2008. Moi, je n'ai pas fait une lettre que j'ai jetée en pâture à la presse pour essayer d'éclabousser des gens et créer des écrans de fumée. Moi, j'ai pris mes responsabilités. Je vais vous lire deux passages importants de mon courrier que j'ai envoyé le 26 novembre 2008. Le club demandait un certain nombre de choses, des subsides supplémentaires et je réponds quoi : « je me dois d'attirer votre attention sur le fait que la tribune prévue sur le terrain C et pour laquelle le FC Molenbeek Brussels a déjà reçu 425.000 euros sur le suivi de 2007, devrait se faire suivant la convention du type de celle présente sur le terrain B. Or, il appert que la décision de bâtir une tribune de béton pour laquelle vous sollicitez aujourd'hui 325.000 euros supplémentaires, était prise sans doute de bonne foi, mais de manière unilatérale et que de surcroit, elle ne me paraît pas être en conformité avec le permis d'urbanisme reçu initialement. Dès lors, vous comprendrez que je ne puis raisonnablement pas satisfaire votre demande pour obtenir des subsides supplémentaires à la Région, je ne peux pas satisfaire à votre demande d'obtenir des subsides supplémentaires à la Région...notamment pour l'aménagement de cette tribune, sans avoir au préalable effectué les démarches légales requises pour la régularisation de ce permis d'urbanisme ». Je n'étais pas Echevin de l'urbanisme, mais en tout cas, j'ai fait une mise en demeure à ce club, pour lui dire en tout cas de se mettre en conformité par rapport au problème d'urbanisme. Je n'étais pas Echevin des Finances et j'ai signalé à la Région des problèmes financiers du club et des problèmes de mauvaise gestion des deniers publics.

Permettez-moi par ailleurs, et je terminerai avec ça, de rappeler qu'en la matière, il y a une obligation de la part du club, de fournir à la Région, dans les délais impartis, les justificatifs des dépenses effectuées dans le cadre de ce subside depuis 2006. Donc, je rappelle ici une règle qui est dans les conventions, le club doit justifier ses dépenses auprès de la Région, pas auprès de la Commune. J'ai rappelé cette obligation au Président du club.

Dans ce courrier, je demande aussi au Président, de terminer dans les termes convenus, la réalisation de ce terrain, pour qu'il puisse être mis à disposition de ceux à qui il est essentiellement destiné, c'est-à-dire, les jeunes de l'école de formation de Molenbeek.

Alors Monsieur le Président, excusez-moi si j'ai été un petit peu long, mais vous savez quand on jette en pâture des informations et qu'on essaye de jeter le trouble, je pense qu'il y a à un certain moment, certaines vérités qu'il faut oser mettre sur la table. Qu'un Collège affirme qu'il n'était pas au courant, c'est faux, ce n'est pas possible. Dire que j'ai été complaisant, voilà déjà une lettre qui prouve tout le contraire. Tout ce qui a été affirmé dans la presse, ce sont des mensonges, ce sont des calomnies. Alors maintenant, c'est le fonds de commerce de certains, mais moi, je ne vais pas polémiquer. Ce qui m'a toujours animé, c'est le sport, ici, à Molenbeek, rendre le sport accessible à tous et toutes. Et je pense, que ces dernières années, j'ai réussi, avec des moyens financiers qui viennent de la Région, qui viennent du Fédéral, à rénover l'ensemble de nos installations sportives. Les chantiers qui sont en cours, ce sont également des chantiers que j'ai lancés.

Moi, je voudrais simplement vous dire, comme je l'ai fait la fois dernière, Monsieur Vermeulen, malheureusement, nous a quitté, je voudrais simplement dire, tout-à-fait sereinement, parce que je ne vous ai pas livré tous les documents et toutes les informations dont je dispose, j'en garde encore un petit peu sous la semelle, je vous rassure, mais je voudrais simplement dire, et je m'adresse à l'ensemble des membres de ce Conseil communal, à l'ensemble de cette majorité et de ce Collège, je crois que les 95.000 habitants de Molenbeek méritent mieux que ces polémiques, tout-à-fait stériles, calomnieuses et diffamatoires.

Alors moi, je voudrais, encore une fois, demander à cette majorité de faire son travail et d'arrêter de cultiver cette rancœur, d'arrêter de cultiver cette haine à notre égard. Ça fait plus de 100 jours que vous êtes au pouvoir, faites votre travail. Travaillez dans l'intérêt des Molenbeekois et Molenbeekaises, et soyez - vous pouvez rigoler, Madame Schepmans – dignes du mandat que les électeurs vous ont confié. Vous et nous dans l'opposition. Arrêtons cette calomnie, parce que vous savez, au final hein, c'est la Commune de Molenbeek que vous salissez et c'est la classe politique que vous ridiculisez.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. Je passe la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président. Monsieur Vossaert, vous allez pouvoir attendre un petit peu, pour que je puisse vous donner les éléments de réponse à votre question, parce que j'ai vraiment envie de répondre d'abord à l'ancien Echevin de sports, parce qu'il n'a pas cessé de m'attaquer, de nous attaquer, en nous présentant comme finalement des personnes qui aiment bien allumer des feux et jeter l'opprobre et l'anathème etc., au lieu de travailler, en tout cas, c'est ce que j'ai pu lire dans la presse. J'ai presque envie de vous croire, Monsieur Ikazban, quand je vous entends parler, vous avez cette prétention à déformer la réalité historique, on a l'impression que si un jour vous arrêtez la politique, vous pourrez faire du théâtre, sincèrement, parce que vous êtes bon. Vous êtes bon, parce que quand je vous entends parler, on a l'impression, vous parlez de problèmes qui ont débuté en 2007-2008,

vous êtes venu un jour au Collège nous annoncer qu'il y avait des graves problèmes avec Monsieur Vermeersch et qu'il fallait, d'une manière collégiale, que nous trouvions des solutions. Je n'ai jamais dit que vous étiez le responsable des problèmes qui ont été causés par Monsieur Vermeersch. Par contre, l'incurie se situe au niveau du fait que vous auriez pu dénoncer haut et fort au sein du Collège un dysfonctionnement grave, parce que, que-ce que nous avons fait finalement? Nous avons pris notre responsabilité, et ici, le Sport, c'est moi qui en ai hérité, j'ai effectivement demandé à voir comment les subsides ont été utilisés. Mais je vous rappelle que l'intérêt du monde médiatique pour cette question, c'est vous qui l'avez initié en, je vous le dis sans mettre des gants, en mentant, par rapport à cette fameuse clé de partition. Parce que les 80% et les 20%, je n'ai fait que mettre en œuvre ce que vous avez décidé durant la législature précédente, les années passées en interrogeant au service des Sport devant la demande de Monsieur Vermeersch, ils m'ont très clairement dit, et vous savez que ça a été repris dans le courrier que nous avons adressé au Ministre Président, qui je le rappelle, était à la tête de cette fameuse commission de suivi de la réalisation des travaux et apparemment, là, il y a eu un problème.

De quoi s'agit-il ? 250.000 euros, vous l'avez évoqué, c'était 200.000 euros pour l'école de foot, vous l'avez répété trois ou quatre fois et 50.000 euros pour Monsieur Vermeersch qui, théoriquement, devaient être utilisés pour la post formation. Mais sachez que cet argent a été saisi par un huissier pour payer un joueur qui avait lancé des procédures judiciaires contre Monsieur Vermeersch. Donc excusez-nous de quand même faire notre devoir de responsables de la Commune en informant les autorités subsidiantes qu'il y a un grave problème, que l'argent public est utilisé pour payer un joueur et là, je pense que cette fameuse clé de partition, c'est vous qui l'avez décidée, aujourd'hui vous le reniez, mais ça, c'est vous et votre conscience. Je ne peux malheureusement pas vous apprendre à être honnête, mais je ne reviendrai pas là-dessus.

En ce qui concerne les travaux, sachez Monsieur Ikazban, que nous avons été contactés par les ouvriers qui gèrent le Stade Machtens et qui nous ont annoncé qu'une entreprise était venue prendre des mesures pour déplacer les fameux poteaux électriques. L'entreprise qui est venue pour transporter ces poteaux électriques, nous a signalé que Monsieur Vermeersch aurait revendu ces poteaux à une entreprise qui se trouve..., j'ai ça quelque part dans un document que j'ai envoyé. Donc, nous avons pris contact avec le Secrétaire communal et nous avons envoyé une mise en demeure à Monsieur Vermeersch pour lui interdire de vendre quoi que ce soit et encore moins de laisser partir ces poteaux qui appartiennent à la collectivité et qui ont été payés par les deniers publics. Et donc, sachez que Monsieur Vermeersch nous a envoyé un courrier – parce que vous dites que vous avez d'autres documents sous votre semelle et je trouve bizarre qu'on les mette en dessous d'une semelle – par contre moi, j'ai un document, un document qui m'a été envoyé par Monsieur Vermeersch, qui me dit qu'effectivement les travaux d'éclairage n'ont pas été effectués suite à votre demande. Il y a votre nom qui est repris dans un document. Maintenant, je ne reviens pas sur votre proximité avec Monsieur Vermeersch, sur votre amitié que vous aviez avec lui, mais moi, je n'ai jamais remis en question la responsabilité de la Commune dans le suivi des travaux – je sais très bien que c'était la Région qui devait en assumer le suivi – mais simplement il est incompréhensible que vous n'ayez pas tiré la sonnette d'alarme plus tôt, parce que des subsides qui sont octroyés d'année en année pour des travaux conséquents, certains ont été réalisés, là, on est tous d'accord, d'autres ont été mal réalisés, et d'autres qui devaient être réalisés, n'ont pas été réalisés. Je rappelle que c'est 3.250.000 euros qui ont été donnés à Monsieur Vermeersch et à aucun moment, Monsieur Ikazban, vous êtes venus au sein du Collège, et nous avons ici plusieurs personnes qui ont été dans le Collège sortant, Monsieur Van Damme qui est dans l'opposition, peut en témoigner, vous n'êtes venus tirer à la sonnette d'alarme. Jamais! Effectivement, ça passait, et chaque fois qu'on a voulu aborder la question, vous ou le Président du Collège, faisiez en sorte qu'on ne puisse pas ouvrir un débat serein sur la question, parce qu'évidemment il était de notre intérêt de

pouvoir tous ensemble réfléchir et essayer de trouver une solution à ce problème. Et donc, il s'agit véritablement d'une incurie et je pense que vous en avez la responsabilité.

Moi, je tiens à dire simplement à Monsieur Vossaert par rapport aux 40.000 euros, effectivement, on a demandé au Receveur de les retenir, parce qu'il faut savoir que, après avoir reconsulté le dossier, il apparaissait que Monsieur Vermeersch devait 54.000 euros de consommation d'eau depuis 2004, et donc il était normal qu'on prenne nos garanties pour être sûrs que cette facture soit honorée par Monsieur Vermeersch.

Voilà, où on en est aujourd'hui, des courriers ont été envoyés au Ministre qui compose le Comité de suivi, nous avons été contacté par le cabinet Vanhengel qui veut nous rencontrer pour pouvoir avoir une mise au point par rapport à la situation actuelle, et donc au stade d'aujourd'hui, j'ose espérer que la Région prendra ses responsabilités en la matière.

M. le Président :

Monsieur Vossaert, vous souhaitez réagir?

M. Vossaert :

Oui, donc je savais bien que ça allait susciter peut-être un échange entre le nouveau et l'ancien Echevin des Sports. Mes questions sont tournées plutôt vers l'avenir, même s'il faut faire tout ce travail de clarté au niveau de tout ce qui s'est passé antérieurement. Maintenant, concernant la convention qui a été adoptée, j'entends bien qu'il y a eu une garantie, parce qu'il y a une arriéré en matière d'une facture d'eau, mais est-ce que, par rapport à cette convention, puisqu'il y avait 40.000 euros qui étaient normalement adressés à l'équipe espoir, et bien, qu'en est-il de ça? Est-ce qu'on va juste maintenant bloquer cet argent en défaveur de cette équipe espoir? Et ma deuxième question, concernant le courrier, est-ce qu'il est possible de pouvoir en bénéficier? Parce que moi, à part Monsieur Ikazban, je n'ai jamais eu connaissance de ce courrier, donc le courrier que vous avez adressé aux autorités régionales. Ensuite je reviens par rapport à la question que j'avais déjà posée à l'époque, c'était de bénéficier des conventions antérieures qui ont été adoptées.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert. Je donne la parole à Monsieur El Khannouss. Non, Monsieur Ikazban, vous n'êtes pas le principal intéressé dans l'interpellation, c'est Monsieur Vossaert, l'interpellant. Et vous avez interpellé les 26 autres conseillers qui sont en face de vous, donc ne commencez pas ce débat-là, c'est fini. Monsieur El Khannouss, vous avez la parole.

M. Ikazban :

On m'accuse de mensonges et ainsi de suite et vous ne voulez pas me donner la parole. Ok, j'en prends bonne note Monsieur Eylenbosch !

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président. Monsieur Vossaert, comme je vous l'ai dit, les conventions et le suivi de celles-ci devaient théoriquement être assurés par la Région. Effectivement, il y a eu un véritable problème en termes de suivi. Je vais vous parler sans langue de bois, je suis étonné qu'on ait donné autant d'argent – et il est vrai que nous servions que des boîtes aux lettres – à des clubs sportifs. Parce qu'apparemment, ce problème ne se pose pas qu'à la Commune de Molenbeek et que, par exemple, on n'a aucune garantie que les clubs sportifs ont appliqué la loi sur les marchés publics par rapport

à des travaux. Donc moi j'ai reçu un courrier, par exemple de Monsieur Vermeersch, qui me dit qu'il a fait 35.000 euros des travaux en mettant des lignes, qu'il a mis de la peinture dans tel local, qu'il a mis 3 vis dans tel local, j'exagère un peu, et donc je suis relativement étonné par rapport au fait qu'il n'y a pas eu le même sérieux qui est imposé obligatoirement aux pouvoirs publics que dans celui qui a été imposé à Monsieur Vermeersch. Donc, en termes de suivi, au jour d'aujourd'hui, il ne reste que ces 40.000 euros qui sont bloqués au niveau de la Commune. Je ne pourrais pas vous répondre pour l'avenir. Donc, quelle sera la décision de la Région en la matière, ça c'est un grand point d'interrogation. Vous savez, on est dans une crise budgétaire très importante. En ce qui concerne la suite de la mise en conformité des travaux, il est clair que le nouveau Collège va mettre tout en œuvre pour essayer de pouvoir légaliser et régulariser cette tribune évidemment, mais aussi de pouvoir doter ce terrain d'un éclairage pour que nos jeunes puissent l'utiliser en soirée, ce qui n'a pas été fait depuis 5 ans. C'est vraiment dommage parce qu'on s'intéresse beaucoup à l'école des jeunes, mais on voit que dans les faits, on ne met rien en œuvre pour pouvoir les faciliter les choses. Et donc, nous allons mettre tout ce qu'il faut en œuvre pour doter ce terrain d'un éclairage, pour qu'il puisse être utilisé en soirée.

M. Ikazban :

C'est scandaleux ! On me fait in procès d'intention et on m'interdit de répondre. C'est scandaleux de votre part Monsieur Eylenbosch !

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous n'avez plus la parole, l'incident est clos.

101. Secrétariat communal - Interpellation introduite par Monsieur Vossaert, Conseiller communal, relative à la rénovation et à l'extension de deux magasins.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Vossaert, Gemeenteraadslid, betreffende de renovatie en de uitbreiding van twee winkels.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert pour la lecture de son interpellation.

M. Vossaert :

Par rapport à mes deux questions d'obtenir l'information, donc d'obtenir le courrier que vous avez adressé à la Région et les conventions intérieures. Vous n'aviez pas répondu officiellement que vous alliez me les transmettre.

M. l'Echevin El Khannouss :

Monsieur le Président, si je puis me permettre, effectivement, vous pouvez réclamer ces courriers auprès du Secrétaire communal qui vous les transmettra bien volontiers.

M. le Président :

Monsieur Vossaert, vous avez la parole par rapport à votre interpellation suivante.

M. Vossaert :

Merci. Suite à la rénovation et à l'extension de deux des surfaces commerciales molenbeekoises sur la chaussée de Ninove et sur la Chaussée de Gand, une enseigne connue dans le secteur alimentaire a prévu l'engagement de 14 nouveaux collaborateurs.

Selon le porte-parole de la société, ces nouveaux recrutements constituent une volonté de s'ancrer dans la vie commerciale et sociale de Molenbeek. On ne peut que s'en réjouir. Cette information, parue récemment dans la presse, nous permet de retourner quelques semaines en arrière, plus précisément lors de l'examen du budget et de l'examen de la note d'orientation politique pour la période 2012-2018. Dans le cadre du chapitre consacré à l'économie, il est prévu qu'une attention particulière sera donnée aux différents noyaux commerciaux de la Commune, comme la Chaussée de Gand ou la Chaussée de Ninove, donc les deux axes dont on parle aujourd'hui, en vue de favoriser leurs développements économiques en partenariat avec la Région bruxelloise.

Alors, en parallèle, un plan d'action – toujours dans cette note d'orientation politique – un plan d'action pour le développement économique fixera notamment la stratégie communale d'accueil des entreprises et de soutien à l'innovation et à la création d'emploi. Alors, au vue de ces éléments, je souhaite interroger le Collège des Bourgmestre et Échevins sur les points suivants : d'une part, combien de Molenbeekois et de Molenbeekaises ont été engagés juste à cette procédure de recrutement? Est-ce que vous avez la capacité de me donner cette information? Alors, cette entreprise qui a envie de s'ancrer dans la vie commerciale et sociale de Molenbeek, a-t-elle fait appel aux services offerts par la Commune, notamment via la Maison d'emploi et sa Commission des employeurs? Et alors, quelles sont les mesures prises afin d'inscrire les activités de cette entreprise, qui se rénove et qui va subir une extension, dans la nouvelle stratégie communale d'accueil des entreprises et de soutien à l'innovation et à la création d'emplois? Voilà, je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert. Monsieur El Khannouss, vous avez la parole.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président. Enfin, un sujet moins polémique! En tout cas, Monsieur Vossaert, je pense que tous les Conseillers ici présents doivent se réjouir qu'il y a encore des entreprises qui s'étendent dans notre commune et qui s'implantent d'une manière beaucoup plus importante. En ce qui concerne Lidl, vous devez savoir que nos relations avec cette entreprise ont débutées en 2010. En 2010, en tant qu'Echevin de l'emploi, j'ai reçu un jour sur mon bureau un gros dossier d'une demande de permis socio-économique. Il faut savoir que Lidl a acquis le bâtiment Cash Well qui se trouve rue Delaunoy au numéro 14-16, et donc ils ont introduit un permis socio-économique à la Région et la Commune doit donner un avis dans le cadre d'une consultation. Et donc, d'initiative, mon service de l'Emploi a pris contact avec la direction de Lidl et nous avons pu ainsi mettre en place une véritable collaboration avec, et vous l'avez évoqué, la Commission des employeurs. Il faut savoir que, bien avant qu'ils ne commencent leurs travaux d'extension, nous avons travaillé à la mise à l'emploi de Molenbeekois. Il faut savoir que l'année dernière, nous avons mis près de dix-sept Molenbeekois grâce à la Commission des employeurs. Vous savez, la Commission des employeurs, c'est une structure qui est composée de la Commune, de la Maison de l'emploi, du CPAS de Molenbeek, ainsi que, je pense, de l'ALE. Donc, c'est une structure qui a pour vocation de mettre en concordance l'offre et la demande. Nous avons des demandeurs d'emploi qui sont coachés, qui sont prêts, et qui ont une disponibilité immédiate et ça nous permet de pouvoir directement les mettre en contact avec des employeurs qui cherchent des gens formés.

Dans le cadre de Lidl, nous avons saisi la balle au bond, et nous avons pu mettre en place cette collaboration qui a été extrêmement fructueuse et que nous souhaitons évidemment voir se poursuivre. Alors, quelques chiffres par rapport à la rue Delaunoy, les travaux n'ont pas encore commencé, nous avons pu, grâce à ce premier contact, mettre dix-

sept Molenbeekois et Molenbeekoises au travail. Pour la chaussée de Gand, les contacts que nous avons eus avec eu, il faut savoir qu'il y a 21 personnes, dont 6 personnes qui travaillent temps plein au jour d'aujourd'hui, et que ce projet d'extension devait créer théoriquement trois emplois de mi-temps et un temps plein. Pour la chaussée de Ninove, il faut savoir qu'en août 2012, donc il y a quelques mois, ils nous proposaient de créer sept emplois, dont deux à temps-plein. Et pour la rue de Rotterdam, c'est trois emplois et un à temps-plein.

Donc tout ça pour vous dire, Monsieur Vossaert, que nous avons été proactifs en la matière et que nous essayons de mettre tout en œuvre évidemment pour mettre un maximum de Molenbeekois à l'emploi et que cette Commission des employeurs, dans les prochaines semaines, va être renforcée et aura pour vocation, évidemment, non seulement de démarcher les entreprises qui sont actives sur le territoire de la Commune. Nous avons eu le plaisir, par exemple, avec le Collège et la Bourgmestre de visiter Takeda. C'est une entreprise pharmaceutique qui se trouve chaussée de Gand qui emploie près de trois cent personnes. Je peux vous dire qu'ils ont la volonté de collaborer avec la Commune et avec la Mission locale. Donc nous sommes vraiment dans une dynamique de pouvoir en symbiose avec le tissu économique de la Commune, et évidemment, si l'opportunité nous est donnée, de s'étendre au-delà des frontières communales.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss. Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je vous remercie pour les chiffres et les précisions concernant votre collaboration avec cette enseigne. Maintenant, j'aurais juste voulu avoir une précision quant à la stratégie par rapport à la coexistence entre petits commerces et grandes surfaces, parce que j'estime qu'ici, tant la chaussée de Gand que la chaussée de Ninove, où cohabitent les commerces importants et les petits commerces, donc j'aurais voulu avoir votre avis par rapport à ça.

M. le Président :

Merci. Monsieur El Khannouss, vous avez la parole.

M. l'Echevin El Khannouss :

Très rapidement, Monsieur le Président. Évidemment, nous sommes installés depuis quelques mois seulement et, avec tous les opérateurs, tous les acteurs, nous allons nous mettre autour de la table et nous allons réfléchir ensemble. Nous l'avons rappelé dans notre déclaration de politique générale, nous allons finaliser un plan de développement économique et cette question sera abordée dans ce cadre-là, et bien évidemment, en sachant que nos manettes ou nos leviers pour pouvoir agir efficacement par rapport parfois à cette concurrence qui pourrait y avoir, est très limitée. Ces enseignes-là sont des enseignes qui offrent des produits à des prix relativement bas et qui attirent une certaine partie de la population. Donc nous allons évidemment y réfléchir pour voir comment nous pouvons faire vivre en bonne intelligence ces deux types de commerce.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss. L'incident est clos.

102. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Magérus, Conseiller communal, relative au coin vert communal.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Magérus, Gemeenteraadslid, betreffende de gemeentelijk groene hoek.

M. le Président :

Monsieur Magérus, vous avez la parole pour la lecture de votre interpellation.

M. Magérus :

Merci Monsieur le Président. Une brève interpellation, une personne âgée, tout à fait dépitée, mal informée, a découvert récemment que notre coin vert communal ne se trouve plus sur le site des Plantations. Pour la bonne information des Conseillers, le coin vert est un lieu où les citoyens molenbeekoïses peuvent se débarrasser des huiles usagées, de la peinture, radio-médical, petits déchets chimiques en général.

D'après les dires de cette Molenbeekoïse, qui a eu du mal à tout porter sur place, et qui sur place a obtenu pour seule réponse: « ce n'est plus ici, mais au Scheutbosch. Allez savoir où, au Scheutbosch ? »

Alors mes questions sont les suivantes :

1) A-t-on informé la population? À ma connaissance, ni par écrit, ni par la voie électronique. Avant, le journal communal donnait ce genre d'information. Pourquoi n'a-t-on pas jugé nécessaire d'informer la population?

2) Pourquoi avoir choisi un lieu aussi décentré, à côté de la ferme Claes, ex futur projet de la Maison de la Nature? Ce beau projet d'ordre environnemental qui existe aussi grâce à Beliris, mais qui s'avère à l'abandon au niveau communal depuis plus de 7 ans. L'état de délabrement de la bâtisse, la ferme Claes, je n'exagère pas, est à l'image d'état d'avancement de projet. Alors, je le dis très franchement, très sereinement, en évitant le ton que certains ici utilisent ici à ce Conseil communal, installer le coin vert à cet endroit, même transitoirement, à mon opinion, c'est que ça fait tache deux fois. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Magérus. Quelqu'un souhaite se joindre ? Monsieur Ait Jeddig, vous avez la parole.

M. Ait Jeddig :

Je me joins à cette interpellation, d'autant plus qu'on pourrait l'envisager comme piste de réponse à l'interpellation des habitants, et essayer de mieux informer les gens sur où se trouve le coin vert pour déposer leurs huiles, leur peintures et leurs déchets, et puis voir éventuellement comment mieux équiper ce coin vert – enfin, je ne sais pas pourquoi on l'appelle le coin vert – pour déposer les déchets. Il faudrait donc mieux équiper ces coins verts pour pouvoir mieux se débarrasser de ces déchets.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig. Monsieur Mahy, vous avez la parole.

M. l'Echevin Mahy :

Merci Monsieur Magérus pour votre question. Vous l'avez dit, effectivement c'est un déménagement provisoire. Pourquoi a-t-on déménagé ce coin vert? C'est parce qu'un chantier va commencer fin du mois pour le réaménagement des chemins du site des Plantations, donc au boulevard Mettwie.

Pourquoi a-t-on prévenu assez tard? C'est dû aux conditions atmosphériques, qui sont inhabituellement rigoureuses et qui ont occasionné un retard du planning de l'entreprise qui exécute tant les travaux à l'école 16 qu'aux Plantations. Donc, le retard a pris sur le premier chantier, a eu des répercussions sur le second. Il se fait qu'on a été prévenu un peu au dernier moment sur le commencement du chantier. Dès que la date du déplacement du coin vert a été connue, vers la troisième semaine de janvier, le préposé a eu pour mission de prévenir, d'informer les usagers de cet état de fait et donc de l'adresse du déménagement des installations, et ce à partir de la troisième semaine de janvier. Et à partir du 4 février, il y a eu une affiche et un plan pour compléter l'information.

Alors, vous avez raison sur un point concernant le site web, en fait, à moitié raison puisque c'est une autre question qu'on a abordée, le problème, c'est que le site web est dépassé, et donc vous êtes tombé sur une des page qui n'indiquait pas le changement de lieux et je vais vous envoyer une page qui l'indique. Donc c'est un problème du site web qui a perdu toute cohérence, et je suis désolé que vous êtes tombé sur la mauvaise page, il y avait effectivement une autre page qui indiquait le changement.

Au sujet du pourquoi on n'a pas mis ça dans le journal communal, parce que pour l'instant, si je ne me trompe pas, il n'y a pas encore eu de journal communal, et de toute façon, un journal communal se prépare 1 mois au moins, si pas 2 mois à l'avance. Donc il est impossible de prévoir cela, mais pourtant pour le prochain numéro, c'est une éventualité. Et également, on ne pouvait pas faire un toute-boîtes, parce que pour 95.000 habitants, pour un fait qui n'est pas si important..., enfin on ne peut pas le faire pour tous les événements qui se passent dans la Commune.

Pourquoi ce lieu était choisi? Plusieurs sites ont été envisagés, notamment celui du château de Karreveld et du Brussels, mais le site de la chaussée de Ninove présentait de nombreux avantages, pourquoi?

- 1) son accessibilité pour les usagers ;
- 2) la présence d'alimentation électrique pour permettre l'éclairage et le chauffage de l'abri du préposé ;
- 3) Il y avait une présence d'une double grille en acier, de nature à sécuriser le site ;
- 4) L'accessibilité pour les services chargés de l'entretien tel que le camion porte-containers ou d'autres véhicules destinés à la vidange de conteneurs, donc la place était assez intéressante pour utiliser cet endroit.

La fin des travaux est prévue pour fin juin, un retour du coin vert vers le boulevard Mettwie étant envisagé, si tous les plannings se tiennent, dans le courant du mois de juillet. Si vous voulez plus d'informations, Monsieur le Président, je peux laisser la parole à madame Gadaleta au sujet de la Maison de la Nature, sinon je répondrai encore en complément à Monsieur Magérus si besoin est.

M. le Président :

Madame Gadaleta, vous avez la parole.

Mme l'Echevine Gadaleta :

Je voulais quand même être précise sur un point. Le projet de la Maison de la Nature n'a pas été abandonné par la Commune, en tout cas pas par ce Collège. Il faut savoir que la Commune a confié la tâche de la coordination de la Maison de la Nature à une personne. Deuxièmement, au niveau du Collège, on a décidé de composer un Comité de pilotage pour piloter le projet. Au niveau bâtiment, il y a un permis d'urbanisme qui a été introduit, et un bureau d'architectes a eu la tâche par Beliris de commencer à travailler sur le cahier des charges pour la rénovation. Donc, je ne pense pas que tous ces éléments puissent dire que la Commune abandonne ce projet.

M. le Président :

Merci Madame Gadaleta. Je donne la parole à Monsieur Magérus.

M. Magérus :

Au moins, une bonne nouvelle, j'entends que le projet pour la Maison de la Nature va revivre, va continuer, très chouette! Moi, je voudrais quand même vous dire 3 choses: il y a déjà peu d'offres qui sont faites aux citoyens molenbeekoïses par rapport à ce genre de services. En le décentrant de cette manière-là, à la limite, on rend service aux gens, mais je crains qu'on rende service à un minimum de Molenbeekoïses et qu'on va rendre service surtout à des habitants des Communes limitrophes. Vous me direz, pour l'environnement, l'important, c'est qu'on y apporte ses déchets. Je ne crois pas que cela rendra service spécialement aux Molenbeekoïses.

Deuxième chose, Monsieur Mahy, vous êtes très gentil, mais c'est la première fois que j'entends que les conditions atmosphériques ont une incidence sur l'électronique, sur l'informatique. En tout cas, il n'y a pas eu d'information, c'est clair. Ce qui m'amuse, c'est qu'il y a un an, deux ans, d'aucuns critiquaient le manque de communication et la mauvaise utilisation de l'outil d'internet. Je m'en souviens encore, ici, au Conseil communal. Je vois où on en est, rien sur internet. Rien, aucune information! C'est un constat, je le fais sereinement, sans haine, je le dis clairement. Personne ne pourra dire que ce n'est pas vrai.

Troisième chose, sachez-le, ce que je regrette le plus dans cette affaire-là, c'est que l'environnement est un travail de longue haleine pour la propreté publique, pour l'environnement, le travail de précaution, la conscientisation, l'information pour les gens. Et quand on a à faire à des gens qui sont civiques, qui font l'effort, qui plus est, ici, des moins jeunes, qui font l'effort et qui se retrouvent devant une porte fermée, et bien sachez-le, ça n'étonnera personne, que si on continue à traiter avec autant de désinvolture certains Molenbeekoïses, et ici parmi les plus faibles en plus, je serai intraitable. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Magérus. Monsieur Mahy, vous avez la parole.

M. l'Echevin Mahy :

Je vous enverrai l'hyperlien de la page indiquant le changement de lieu. Deuxième chose, on ne base pas la qualité d'un service sur un témoignage. Le service chargé du coin vert a fait son job, il a informé les gens. Si la personne n'a pas eu l'information, j'en suis bien désolé, mais je n'irai pas jusqu'à dire que le service qui s'occupe du coin vert manque à sa tâche.

Et la dernière chose, c'est que on a choisi le meilleur lieu qui se présentait à nous, un point c'est tout. Le problème c'est que ça se trouve chaussée de Ninove, c'est décentré, mais ce n'est que provisoire, je le rappelle, ce n'est que provisoire.

M. le Président :

Monsieur Magérus, vous avez la parole.

M. Magérus :

Je n'ai jamais dit que le service coin vert manquait à sa tâche. Ça, je ne l'ai jamais dit, au contraire, j'ai dit que c'était un service important pour la population, qu'on a décentré d'une manière que je ne comprends pas, mais je n'ai jamais dit que ce service manquait à sa tâche, jamais !

M. le Président :

Merci Monsieur Magérus. L'incident est clos.

103. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Léonard, Conseiller communal, relative à l'octroi des subsides communaux.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Leonard, Gemeenteraadslid, betreffende de toekenning van de gemeentelijke subsidies.

M. le Président :

On passe au point suivant, le 103, l'interpellation déposée par Monsieur Léonard, Conseiller communal, relative à l'octroi des subsides communaux.

M. Léonard :

Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins, puisque c'est le Collège qu'on interpelle, comme le collège l'a affirmé avec force dans sa note de politique générale, promouvoir le vivre ensemble est une priorité à Molenbeek. C'est un enjeu qui nous concerne tous, élus comme citoyens. A ce titre, je crois qu'il est indispensable que la Commune se montre attentive et même exigeante lorsqu'elle octroie des subsides.

Il serait regrettable que nous encourageons des actions qui aillent à l'encontre des exigences les plus élémentaires du respect mutuel. Je pense par exemple à l'effarante affiche utilisée récemment par l'association molenbeekoise du mouvement Présence et Action Culturelle, un mouvement qui est tout à fait respectable par ailleurs, afin de promouvoir un débat qu'elle organisait. Molenbeek a de nouveau fait l'actualité, elle n'a vraiment pas besoin de faire l'actualité d'une telle manière. Je voudrais donc demander au collège quels moyens il compte se donner pour veiller à l'avenir à ce que les subsides qu'il octroie servent bien à promouvoir et non à dégrader le vivre ensemble ?

M. le Président :

Madame Piquard, vous avez la parole.

Mme Piquard :

Merci, en effet, un brouillant d'affichette réalisée par un membre de PAC, Présence et Action culturelle, qui ne fait pas partie de cette Assemblée, a circulé. Personnellement, je trouvais que la caricature qui y figurait, n'était pas acceptable. Présence et Action culturelle

s'en est excusée publiquement et a jugé utile d'annuler la conférence. Cependant, l'intitulé de la conférence était : « Et si on parlait librement et sereinement du sionisme ». Un débat qui se voulait ouvert et anti-stigmatisation. C'est peut-être ce qui a fait dire à Monsieur Léonard, dans son interpellation, que et je cite : « Présence et Action Culturelle, un mouvement respectable, par ailleurs ». Il s'agit d'un avis que je partage entièrement, et ici, mon intervention, n'a visé qu'à recadrer quelque peu de choses.

M. le Président :

Merci Madame Piquard. Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je réponds au nom du Collège. Comme l'a dit Monsieur Léonard, comme l'a dit Madame Piquard, évidemment la PAC est une association qui existe depuis fort longtemps à Molenbeek, qui y mène de nombreuses manifestations, à la satisfaction de ses adhérents et d'un public important.

Moi, je voudrais préciser, en ce qui concerne Molenbeek-Saint-Jean, que le PAC est une association culturelle, que les budgets de la Commune pour soutenir les associations culturelles ne sont malheureusement pas très importants. Ils sont d'un peu plus de 7.000 euros et le PAC qui est donc une association culturelle reconnue par Molenbeek, reçoit 700 euros par an. Alors pour l'obtention de ce subside, il est demandé au PAC comme aux autres associations culturelles, de fournir les comptes, la liste des membres, une description du projet pour lequel le subside est demandé, et généralement cette description, c'est la communication des statuts de l'association. Jusqu'à ce jour, il est vrai que la Commune, que le Collège n'a jamais demandé une description des activités qui sont menées par les associations culturelles qui sont soutenues. Mais comme nous l'avons déjà évoqué ce soir, nous souhaitons, enfin les intentions du Collège sont de demander justement un rapport d'activités aux associations, afin d'assurer une bonne répartition des subsides, même si ceux-ci ne sont pas élevés. Je vous dirais que comme vous l'avez souligné, Monsieur Léonard, les associations sont des acteurs qui sont évidemment essentiels au bon développement du vivre ensemble à Molenbeek-Saint-Jean, et donc il convient pour la Commune de les soutenir pertinemment et au mieux de leurs projets.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre. Je donne la parole à Madame Piquard.

M. la Bourgmestre :

Ah non, on ne doit pas redonner la parole qu'à l'interpellateur principal. En tout cas moi, je ferais comme ça.

M. le Président :

Non, allez-y, Madame Piquard. J'applique la même procédure que pour les autres interpellations.

M. la Bourgmestre :

Oui mais moi, je ne le ferais pas.

Mme Piquard :

Je voulais juste rappeler à Madame la Bourgmestre que j'ai présidé moi-même Présence et Action Culturelle en son temps et que tout ce qui est demandé pour le justificatif des subsides, nous le remplissons en tout cas, donc les comptes, les membres, descriptions des projets, les statuts, rapports d'activités, ce genre de choses, nous devions déjà les rentrer du temps où moi j'étais Présidente. Donc du temps où j'étais Présidente de Présence et Action Culturelle, nous répondions aux critères et donc on rentrait des comptes etc. Il est clair à mon sens qu'avec cette activité-ci, la Commune ne rencontrera pas de problèmes puisqu'elle est annulée sur Molenbeek.

Mme la Bourgmestre :

Je dis que le souhait de la Commune, c'est de demander dans le futur, mais pas uniquement pour les associations à caractère culturel, d'une manière générale pour les associations, de demander un rapport d'activité par rapport aux subsides qui sont octroyés. Donc nous reviendrons certainement vers le Collège pour une modification ou du règlement.

M. le Président :

Merci Madame Piquard. L'incident est clos.

**104. Secrétariat communal - Motion déposée par Madame P'tito, Conseillère communale, relative aux invendus alimentaires.
Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mevrouw P'tito, Gemeenteraadslid, betreffende de onverkochte voedingswaren.**

M. le Président :

Alors nous passons au point suivant qui concerne la motion de Madame P'tito qui avait été déposée au mois de février ou au mois de janvier, je ne sais plus. Il y avait, en accord avec le Conseil communal, il y a eu une réunion des Chefs de groupe qui a eu lieu vendredi de la semaine passée. Nous arrivons ici avec une proposition de fonctionnement pour arriver à la conclusion qui pourrait être mis au niveau de la motion, donc il ne s'agit pas ici de voter la motion tel qu'elle avait été présentée par Madame P'tito, mais bien de travailler sur les points qui peut nous amener éventuellement à un consensus sur le sujet et donc je vais vous lire le PV de la réunion des Chefs de groupe qui dit :

« Comme convenu lors de notre précédent Conseil communal, le bureau des Chefs de groupe s'est réuni afin de proposer une réponse consensuelle à la problématique soulevée par la motion d'Olivia P'tito était, étaient présents Olivia P'tito, Khadija Tamditi, Michaël Vossaert, Luc Leonard, Youssef Lakhroufi et moi-même qui présidait la réunion, excusé : Dirk Berckmans ».

Voici la proposition qui a obtenue l'adhésion de chacun :

« Obtenir un avis juridique écrit quant à l'introduction d'un point supplétif à l'attribution du permis d'environnement concernant la gestion des surplus alimentaires préalablement à la poursuite de débats ».

Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, les avis sont partagés, il y a des informations qui ne sont pas concordantes qui arrivent et donc nous voulons un avis écrit de telle façon que nous puissions continuer sur des bases claires. Je lis la suite : « Après présentation de l'avis demandé au point un, obtenir la liste des entreprises actives sur la Commune dans le domaine alimentaire, que ce soit des magasins de détails, des supers ou des hypermarchés,

ainsi que les grossistes qui bénéficient d'une permis d'environnement et de sa date de délivrance ».

Au point 3 : « l'organisation en collaboration avec les Echevins compétents d'une réunion d'information au sein d'une sous-commission du Conseil communal, en séance à huis clos, permettant de confronter l'avis des associations actives dans l'aide alimentaire, de la distribution et des sociétés gestionnaires de déchets alimentaires sur la Commune de Molenbeek-Saint-Jean. Ces différentes parties seront également invitées à participer à la réunion en tant qu'acteurs de terrain. Le but de cette réunion est clairement d'établir : primo comment cela fonctionne t'il aujourd'hui entre la distribution et les associations, quels sont les problèmes qui se posent chez chacun pour améliorer ou créer une collaboration plus efficace, et comment est organisé la reprise des surplus alimentaires dont la date de péremption n'est pas atteinte et qu'en advient-il. En tant que Président, je me chargerai d'établir en parfaite collaboration avec les membres compétents du Collège un calendrier de travail et la conclusion des travaux est d'établir clairement comment la collaboration entre les acteurs de terrain, associations, commerçants, services communaux et pouvoirs politiques, peut mener à une amélioration dans la redistribution des surplus alimentaires au profit des plus démunis ».

Donc voilà, la volonté ici est donc d'élargir la possibilité de participer à cette séance d'information aux membres du Conseil communal qui souhaiteraient y participer pour obtenir l'information. La façon dont ça va se dérouler, on va le préciser et ce sera à mettre en place avec les Echevins concernés, suivant leurs compétences.

Je vais maintenant céder la parole à Madame P'tito pour qu'elle puisse commenter le travail qui a été fait.

Mme P'tito :

Merci Monsieur le Président, je voulais simplement vous remercier, remercier aussi la majorité pour ce pas en avant, je dirais tout à fait constructif par rapport à ce travail de fond qui va être fait ensemble. Ça, je tenais à la dire également. Je pense que voir clair au niveau local sur les acteurs de terrain d'une part, donc acteurs associatifs, mais également sur l'état de la question au niveau des commerçants, je pense que c'est vraiment sain, intéressant et constructif. Donc il faut faire ça ensemble avec l'avis juridique comme vous l'avez dit. Je me demandais, j'ai l'impression en fait que, c'est vrai que dans le document préalable qui avait été envoyé il y avait une erreur parce que les deux documents étaient un peu fusionnés, mais par contre je ne retrouve pas ce document-là. Moi je l'ai, donc je peux le donner tout à fait à mes petits camarades.

M. le Président :

Il est dans la délibération.

Mme P'tito :

Mais oui, mais non, je l'ai ! Parce que, comme je vous l'ai dit, vous me l'avez envoyé par email. Donc, je l'ai, il n'y a pas de problème. Je voulais juste m'assurer que tout le monde en dispose bien.

M. le Président :

Merci Madame P'tito.

M. le Président :

Nous clôturons la séance pendant 5 minutes et nous allons passer au huis clos. Une chose supplémentaire, nous vous proposons que le dépouillement des votes de l'Atrium se fasse à la fin du huis clos et donc ceux qui voudront rester à ce moment-là, pourront le faire et la séance à huis-clos ne va pas durer longtemps.

Monsieur Ait Jeddig, vous aurez l'occasion d'intervenir au moment où on sera au point. Ici, on a expliqué ce qui c'est passé au moment de la séance des Présidents de partis et la proposition que l'on fait. Les commentaires et ce qui sortira des débats, ce sera pour plus tard. Merci, je suspends la séance cinq minutes, le temps que le public puisse quitter la salle.

La séance est clôturée à 2 heures 50. De zitting is om 2 uur 50 opgeheven.